

**Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion des Eaux
&
Commission Locale de l'Eau du SAGE des Deux Morin**

Rapport d'activités 2022



© SMAGE 2 MORIN – La Chapelle Moutils – 2022

*Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion des Eaux des Deux Morin
Maison des Services au Public - 6 rue Ernest Delbet - 77320 La Ferté-Gaucher*

Table des matières

| | |
|--|-----------|
| TABLE DES FIGURES | 4 |
| TABLE DES TABLEAUX | 5 |
| 1. PRESENTATION DU SMAGE DES DEUX MORIN | 6 |
| 1.1. COMPETENCE : MISE EN ŒUVRE DU SAGE DES DEUX MORIN | 6 |
| 1.2. COMPETENCE : GESTION DE MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS (GEMAPI) | 7 |
| 1.3. GOUVERNANCE ET INSTANCES SYNDICALES | 8 |
| 1.3.1. <i>Les adhérents du SMAGE 2 Morin</i> | 8 |
| 1.3.2. <i>Les membres du Bureau et du comité syndical du SMAGE 2 Morin</i> | 9 |
| 2. ACTIVITES DU SMAGE DES DEUX MORIN ET DE LA CLE DES DEUX MORIN | 10 |
| 3. COMPETENCE MISE EN ŒUVRE DU SAGE DES DEUX MORIN | 10 |
| 3.1 PRISE EN COMPTE DU SAGE DES DEUX MORIN DANS LES PROJETS DU TERRITOIRE | 10 |
| 3.2 AVIS RENDUS PAR LA CLE 2 MORIN..... | 11 |
| 3.3 PARTICIPATION AUX PROJETS DES BASSINS VERSANT DU PETIT ET DU GRAND MORIN..... | 11 |
| 3.4 LE PROGRAMME D'ÉTUDE PREALABLE (PEP) DES DEUX MORIN | 12 |
| 3.5 ÉTUDE GLOBALE RUISSELLEMENT SUR LES BASSINS VERSANT DU PETIT ET DU GRAND MORIN..... | 14 |
| 3.6 STRATEGIE FONCIERE DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU DU SAGE DES DEUX MORIN | 17 |
| 3.7 VEILLE DES POLLUTIONS CHIMIQUES ET PHYSIQUES SUR LE BASSIN VERSANT DU GRAND MORIN | 18 |
| 4. COMPETENCE : GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS (GEMAPI) | 21 |
| 4.1 GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES | 21 |
| 4.1.1. <i>L'EPAGE du Grand Morin</i> | 21 |
| 4.1.2. <i>Elaboration et animation du Contrat Territorial Eau & Climat (CTEC)</i> | 21 |
| 4.2 RESTAURATION DE LA CONTINUITE ECOLOGIQUE | 25 |
| 4.2.1. <i>Etude des 6 ouvrages sur le Grand Morin Amont</i> | 25 |
| 4.2.2. <i>Nouvelle étude de restauration de la continuité écologique</i> | 26 |
| 4.2.3. <i>Projet de restauration de la continuité écologique sur le Vannetin</i> | 27 |
| 4.3 RESTAURATION DE ZONES HUMIDES | 28 |
| 4.3.1. <i>Emergence de projet de restauration de zones humides</i> | 28 |
| 4.3.2. <i>Emergence de l'étude globale de délimitation des zones humides et de caractérisation de leur état fonctionnel</i> | 30 |
| 4.4 RESTAURATION DE L'HYDROMORPHOLOGIE DES COURS D'EAU | 32 |
| 4.4.1. <i>Problématiques d'érosion de berge</i> | 32 |
| 4.4.2. <i>Emergence de projet de restauration de l'hydromorphologie du Vannetin à Choisy-en-Brie</i> | 35 |
| 4.5 MISE EN ŒUVRE ET SUIVI DES TRAVAUX D'ENTRETIEN EXTERNALISES | 36 |
| 4.5.1. <i>Travaux de désembâclement</i> | 36 |
| 4.5.2. <i>Entretien de ripisylve du Grand Morin Aval 2021</i> | 37 |
| 4.5.3. <i>Entretien de ripisylve de l'Aubetin 2021 (PPRE temporaire)</i> | 38 |
| 4.5.4. <i>Entretien de ripisylve du Grand Morin aval 2022</i> | 39 |
| 4.5.5. <i>Entretien de ripisylve du Grand Morin amont 2022 (PPRE temporaire)</i> | 41 |
| 4.5.6. <i>Entretien de ripisylve de l'Aubetin 2022 (PPRE temporaire)</i> | 43 |
| 4.5.7. <i>Entretien de ripisylve du ru du Mesnil aval</i> | 45 |
| 4.5.8. <i>Suivi du dossier de la Déclaration d'Intérêt Général pour le nouveau Programme Pluriannuel de Restauration et d'Entretien du Grand Morin et de ses affluents</i> | 46 |
| 4.5.9. <i>Suivis biologiques</i> | 46 |
| 4.6 PREVENTION DES INONDATIONS | 47 |
| 4.6.1. <i>Projet de maîtrise du ruissellement sur le versant du Véloraie à Meilleray et Villeneuve-la-Lionne</i> | 47 |
| 4.6.2. <i>Étude : diagnostic et propositions de solutions de lutte contre les dysfonctionnements hydrauliques sur les rus du chemin des roches, le ru Mesnil et le ru Vaudessard</i> | 48 |
| 4.6.3. <i>Suivi des travaux sur la grille du ru de Lochy</i> | 49 |
| 4.6.4. <i>Extraction de sédiments dans le bras secondaire entre l'ancien lit du Grand Morin et le canal de Chalifert</i> 50 | |
| 4.6.5. <i>Balises de surveillance des hauteurs d'eau</i> | 52 |
| 5. ACTIONS DE COMMUNICATIONS ET DE SENSIBILISATIONS | 52 |
| 5.1 COMMUNICATION AUPRES DU GRAND PUBLIC | 53 |
| 5.1.1. <i>Paroles de Plantes</i> : | 53 |
| 5.1.2. <i>La Conviviale</i> : | 53 |
| 5.1.3. <i>Nettoyage du Grand Morin</i> : | 54 |

| | | |
|-----------|---|-----------|
| 5.1.4. | <i>Intervention auprès d'étudiants d'AgroParisTech</i> | 55 |
| 5.1.5. | <i>Site internet : SMAGE 2 Morin</i> | 55 |
| 5.1.6. | <i>Page Facebook : SMAGE 2 Morin</i> | 55 |
| 5.1.7. | <i>Lettre d'information : Morin'eau n°12 : Le PEP des Deux Morin</i> | 57 |
| 5.1.8. | <i>Sensibilisation auprès des usagers de l'Aubetin Amont</i> | 58 |
| 5.2 | EMERGENCE DE PROJET DE CONCILIATION ENTRE LES DIFFERENTS USAGERS DES DEUX MORIN ET LA PRESERVATION DU MILIEU AQUATIQUE..... | 60 |
| 5.2.1 | <i>Charte de conciliation des usagers sur le Petit et le Grand Morin</i> | 60 |
| 6. | ACTIVITES DE L'EQUIPE DU SMAGE 2 MORIN | 61 |
| 6.1 | ORGANIGRAMME DU SMAGE DES DEUX MORIN | 61 |
| 6.2 | MISSIONS QUOTIDIENNES DE L'EQUIPE DU SMAGE 2 MORIN : | 62 |
| 6.3 | FORMATIONS..... | 63 |
| 7. | LES FINANCES | 64 |
| 7.1 | COMPTE ADMINISTRATIF 2021 | 64 |
| 7.2 | SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT GENERAL | 64 |
| 7.2.1. | <i>Subvention de l'Agence de l'Eau</i> | 64 |
| 7.3 | SUBVENTIONS DES ACTIONS DU SMAGE 2 MORIN | 65 |
| 7.3.1. | <i>Subvention de l'Agence de l'Eau</i> | 65 |
| 7.3.2. | <i>Subvention du Département de Seine-et-Marne</i> | 65 |
| 7.3.3. | <i>Cotisation des intercommunalités</i> | 65 |
| 9. | ANNEXES | 66 |
| 9.1 | ESTIMATION DES TEMPS PASSES DE L'EQUIPE DU SMAGE 2 MORIN EN 2022..... | 66 |
| 9.1.1. | <i>Estimation du temps – Poste responsable des service et animatrice du SAGE des Deux Morin</i> | 66 |
| 9.1.2. | <i>Poste de chargé(e) de mission risque inondation</i> | 68 |
| 9.1.3. | <i>Poste de gestionnaire comptable</i> | 68 |
| 9.1.4. | <i>Poste de Responsable Gestion de Milieux Aquatique / Animatrice du CTEC du Grand Morin (restauration continuités écologiques)</i> | 69 |
| 9.1.5. | <i>Poste de Technicien des milieux aquatiques et zones humides</i> | 70 |
| 9.2 | BILAN DE LA MISE EN ŒUVRE DU SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX DES DEUX MORIN | 71 |

Table des figures

| | |
|--|----|
| Figure 1 : Carte des périmètres de compétence du SMAGE des Deux Morin | 6 |
| Figure 2 : Enjeux du SAGE des Deux Morin..... | 7 |
| Figure 3 : Items de la compétence GEMAPI..... | 7 |
| Figure 4 : Carte des intercommunalités sur le périmètre du SMAGE des Deux Morin | 8 |
| Figure 5 : Membres du bureau du SMAGE 2 Morin..... | 9 |
| Figure 6 : Liste des délégués titulaires et suppléants du SMAGE des Deux Morin..... | 9 |
| Figure 7 : Périmètre du PEP des Deux Morin..... | 13 |
| Figure 8 : Graphique de la répartition des financements du PEP des Deux Morin | 14 |
| Figure 9 : Carte des axes de ruissellement sur le périmètre du SMAGE 2 Morin..... | 15 |
| Figure 10 : Carte de la typologie des sous bassins versants sur le périmètre du SMAGE 2 Morin..... | 16 |
| Figure 11 : Carte de la localisation des sous-bassins versant sélectionnés à l'issue de l'étude de ruissellement | 17 |
| Figure 12 : Carte des pollutions recensées sur le bassin versant du Grand Morin en 2022..... | 19 |
| Figure 13 : Carte des structures compétentes en GEMAPI – dont l'EPAGE du Grand Morin..... | 21 |
| Figure 14 : Carte du périmètre du CTEC du Grand Morin et ses affluents | 22 |
| Figure 15 : Carte des ouvrages concernés par l'étude de restauration de la continuité écologique et de l'hydromorphologie sur le Grand Morin en cours – Source : SIVHM | 25 |
| Figure 16 : Carte concernant les études de restauration de la continuité écologique – Source : SMAGE 2 MORIN..... | 26 |
| Figure 17 : Carte des ouvrages présents sur le Vannetin et localisation de l'ouvrage concerné par l'émergence de projet..... | 28 |
| Figure 18: Localisation des 7 sites - Vue générale | 29 |
| Figure 19 : Carte des secteurs à enjeux humide du SAGE des Deux Morin | 31 |
| Figure 20 : Schéma explicatif du phénomène d'érosion | 32 |
| Figure 21 : Carte des secteurs d'érosion constatés en 2022 | 33 |
| Figure 22 : Carte de la localisation du projet de restauration de la morphologie du Vannetin | 35 |
| Figure 23 : Carte du secteur d'entretien du Grand Morin aval 2021 – Source : SMAGE 2 MORIN | 37 |
| Figure 24 : Carte du secteur d'entretien de l'Aubetin (T1) - Source SMAGE2Morin..... | 38 |
| Figure 25 : Carte du secteur d'entretien du Grand Morin aval 2022 – Source : SMAGE 2 MORIN | 40 |
| Figure 26 : Carte du secteur d'entretien du Grand Morin 2022 (PPRE temporaire) – Source : SMAGE 2 MORIN | 42 |
| Figure 27 : Carte du secteur d'entretien de l'Aubetin 2022 (T2) - Source : SMAGE 2 MORIN | 43 |
| Figure 28 : Carte d'entretien du ru du Mesnil | 45 |
| Figure 29 : Localisation du ruissellement sur le bassin versant du Véloraïl | 47 |
| Figure 30 : Carte de localisation de la grille du ru de Lochy - Source : SMAGE 2 MORIN..... | 49 |
| Figure 31 : Photographie du piège à embâcle en amont de la grille du Ru de Lochy ©SMAGE 2 Morin | 50 |
| Figure 32 : Carte de localisation des buses à nettoyer à Esbly – Source : SMAGE 2 Morin..... | 51 |
| Figure 33 : Photographies de Paroles de Plantes 2022 ©SMAGE2Morin | 53 |
| Figure 34 : Photographies de La Conviviale 2022 ©SMAGE2Morin..... | 53 |
| Figure 35 : Photographies de la journée de nettoyage à Mouroux 2022 ©SMAGE2Morin..... | 54 |
| Figure 36 : Extrait page d'accueil du site internet du SMAGE des Deux Morin..... | 55 |
| Figure 37: Page Facebook du SMAGE des 2 Morin..... | 56 |
| Figure 38 : Extrait du Morinf'eau n°12 - Le PEP des Deux Morin | 57 |
| Figure 39 : Erosion de berge et surlargeur du lit mineur visible© SMAGE 2 MORIN - Bouchy-Saint-Genest, 2020 | 58 |
| Figure 40 : Entretien de ripisylve inadapté engendrant des problématiques d'écoulement..... | 58 |
| Figure 41 : Erosion de berge et surlargeur du lit mineur visible..... | 58 |
| Figure 42 : Relevé de broyage de ripisylve sur l'Aubetin | 59 |
| Figure 43 : Rémanents laissés dans le lit de la rivière et absence de ripisylve après intervention de l'association foncière | 59 |
| Figure 44 : Carte du secteur concerné par les actions de sensibilisation | 59 |
| Figure 45 : Exemple de canoës débarquant sur l'ouvrage de Saint Martin..... | 60 |
| Figure 46 : Organigramme du SMAGE 2 Morin - Année 2022 | 62 |

Table des tableaux

| | |
|---|----|
| Tableau 1 : Dates des réunions du SMAGE 2 Morin et de la CLE du SAGE 2 Morin en 2022 | 10 |
| Tableau 2 : Liste des avis rendus par la CLE 2 Morin en 2022 | 11 |
| Tableau 3 : Liste des projets et des réunions pour lesquelles participe SMAGE 2 Morin | 12 |
| Tableau 4 : Liste des actions du PEP des Deux Morin..... | 13 |
| Tableau 5 : Pollutions recensées en 2022..... | 20 |
| Tableau 6 : Programme d'actions du CTEC Grand Morin et ses affluents sur 2020-2022..... | 24 |
| Tableau 7 : Récapitulatif des actions réalisées pour l'étude de restauration de la continuité écologique débutée en 2021..... | 27 |
| Tableau 8 : Tableau des actions de concertation réalisées en 2022 | 30 |
| Tableau 9 : Actions sur les problématiques d'érosion des berges en 2022 | 34 |
| Tableau 10 : Travaux de désembaclement en 2022 | 36 |
| Tableau 11 : Entretien de ripisylve – Programme d'entretien du Grand Morin aval (T3)..... | 37 |
| Tableau 12 : Entretien de ripisylve – Nouveau programme d'entretien secteur Aubetin (T1) | 39 |
| Tableau 13 : Entretien de ripisylve – Programme d'entretien du Grand Morin aval 2022 | 40 |
| Tableau 14 : Taux de réponse aux courriers envoyés par le SMAGE 2 Morin | 41 |
| Tableau 15 : Entretien de ripisylve – Nouveau programme d'entretien du Grand Morin amont (T2) | 42 |
| Tableau 16 : Taux de réponse aux courriers envoyés par le SMAGE 2 Morin | 43 |
| Tableau 17 : Entretien de ripisylve – Nouveau programme d'entretien secteur Aubetin 2022 (T2) | 44 |
| Tableau 18 : Taux de réponse aux courriers envoyés par le SMAGE 2 Morin | 44 |
| Tableau 19 : Nombre d'inventaires piscicoles et d'inventaire de la macro-faune que l'équipe technique a suivi en 2022 | 47 |
| Tableau 20 : Liste des articles publiés sur la page Facebook..... | 57 |
| Tableau 21 : Tableau des effectifs du SMAGE 2 Morin - Année 2022 | 61 |
| Tableau 22 : Formations réalisées par l'équipe du SMAGE 2 Morin en 2022 | 63 |
| Tableau 23 : Compte administratif du SMAGE 2 Morin 2022..... | 64 |
| Tableau 24 : Subventions de fonctionnement de l'AESN en 2022 | 64 |
| Tableau 25 : Subvention des actions du SMAGE 2 Morin par l'AESN en 2022 | 65 |
| Tableau 26 : Subvention des actions du SMAGE 2 Morin par Département 77 en 2022..... | 65 |
| Tableau 27 : Cotisation des intercommunalités du SMAGE 2 Morin en 2022..... | 65 |
| Tableau 28 : Estimation du temps passé – Poste de Responsable des services / animatrice du SAGE 2 Morin | 67 |
| Tableau 29 : Estimation du temps passé – poste de chargé de mission risque inondations | 68 |
| Tableau 30 : Estimation du temps passé – poste de gestionnaire comptable | 68 |

1. Présentation du SMAGE des Deux Morin

Le Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion des Eaux des Deux Morin (SMAGE 2 Morin) est un syndicat mixte fermé à la carte exerçant deux compétences :

- la mise en œuvre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) des Deux Morin depuis le 1er janvier 2018,
- la Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations depuis le 1er janvier 2020.

Le SMAGE 2 Morin a pour périmètre les bassins versants du Grand Morin et du Petit Morin, la compétence de mise en œuvre du SAGE s'exerce sur les deux bassins versants et la compétence GEMAPI sur le bassin du Grand Morin uniquement (voir carte ci-dessous).

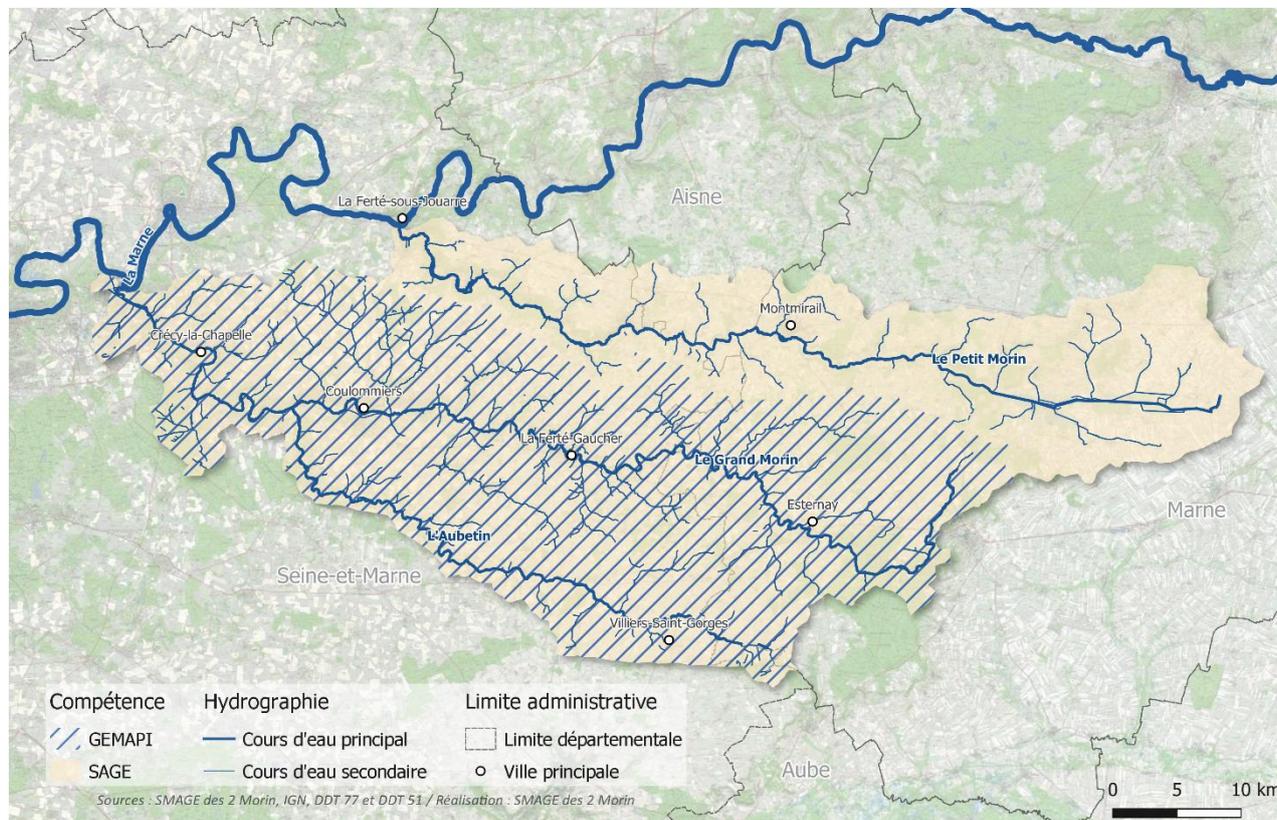


Figure 1 : Carte des périmètres de compétence du SMAGE des Deux Morin

1.1. Compétence : mise en œuvre du SAGE des Deux Morin

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) des Deux Morin est un outil de gestion de l'eau à l'échelle d'un territoire hydrographique cohérent : les bassins versants du Petit et du Grand Morin.

Le SAGE constitue un outil réglementaire à la disposition des acteurs locaux, leur permettant d'atteindre les objectifs de qualité et de remplir l'obligation de résultat imposée dans la Directive Cadre sur l'Eau (DCE). Le SAGE a pour but de fixer des objectifs de qualité et de quantité de la ressource en eau à atteindre, d'identifier et protéger les milieux aquatiques sensibles, de répartir l'eau entre les différents acteurs afin de limiter les conflits d'usage, et de définir des actions de développement et de protection des ressources en eau. L'objectif du SAGE est donc de satisfaire tous les besoins sans porter atteinte à la ressource en eau.

Le territoire du SAGE des Deux Morin s'étend sur les bassins versants du Petit Morin et du Grand Morin soit 172 communes réparties sur trois Régions (Ile-de-France, Grand Est et Hauts-de-France) et trois départements (Seine-et-Marne 77, Marne 51 et Aisne 02). Ce territoire couvre environ 1800 km².

La concertation avec les différents acteurs locaux (collectivités territoriales, agriculteurs, associations, services de l'état, etc.) a été primordiale dans l'élaboration de ce document. La Commission Locale de l'Eau (CLE), assemblée décisionnelle en charge de l'élaboration du SAGE, composée de 48 membres dont la moitié d'élus, un quart d'usagers et un quart de services de l'état, est représentative des acteurs du territoire.

Le SAGE s'élabore en plusieurs étapes :

- 1) **L'état des lieux** recense et analyse l'ensemble des données existantes, et détermine ou confirme les données manquantes. Cette phase importante est la base de toutes réflexions sur l'ensemble du périmètre du SAGE. Elle a été validée par la Commission Locale de l'Eau (CLE) le 29 juin 2010.
- 2) **Le diagnostic** apporte une vision synthétique et objective, dégage les convergences, met à plat les divergences et repère les opportunités et les atouts. Cette phase aboutit à la définition des premiers grands objectifs de gestion de la ressource en eau. Cette phase a été validée par la CLE le 31 mai 2011.
- 3) **La phase "tendances et scénarii"** est fondée sur la volonté d'anticiper. Cette étape permet d'estimer les tendances d'évolution des usages, de leurs impacts sur le milieu et de décrire un état probable de la ressource et des milieux à différentes échéances (2015, 2025, 2027, etc.). Ensuite, différents scénarii sont établis en fonction du degré de protection de la ressource en eau, et des différents moyens techniques et financiers pour y parvenir. Le scénario tendanciel a été validé par la CLE le 8 novembre 2011 et ses scénarii alternatifs le 19 juin 2012.
- 4) **Le choix de la stratégie** permet d'établir une stratégie collective suite aux différents scénarii définis dans la phase précédente. Cette étape a été validée en février 2013.
- 5) **La rédaction des documents du SAGE** consiste à la définition concrète des outils d'orientation, de gestion, d'aménagement et de suivi pour la mise en œuvre du SAGE. Les documents constitutifs du SAGE ont été validés en janvier 2014. Les documents du SAGE ont ensuite fait l'objet d'une consultation des assemblées du 1er avril au 1er août 2014 et d'une enquête publique du 1er juin au 1er juillet 2015. Le SAGE des Deux Morin a été adopté par la CLE le 10 février 2016 et approuvé par arrêté inter-préfectoral le 21 octobre 2016.
- 6) **La mise en œuvre du SAGE** : Le SAGE des Deux Morin s'articule autour de 7 enjeux transversaux dont les objectifs sont d'atteindre le bon état des ressources en eaux. Pour y parvenir, toutes les décisions dans le domaine de l'eau doivent être compatibles avec les objectifs du PAGD et conformes avec le règlement dès l'entrée en vigueur du SAGE donc à la date de publication de son arrêté d'approbation. Pour garantir le respect des enjeux et des objectifs du SAGE, la Commission Locale de l'Eau doit être consultée pour émettre un avis. Un bilan de la mise en œuvre du SAGE en 2022 est annexé à ce rapport.

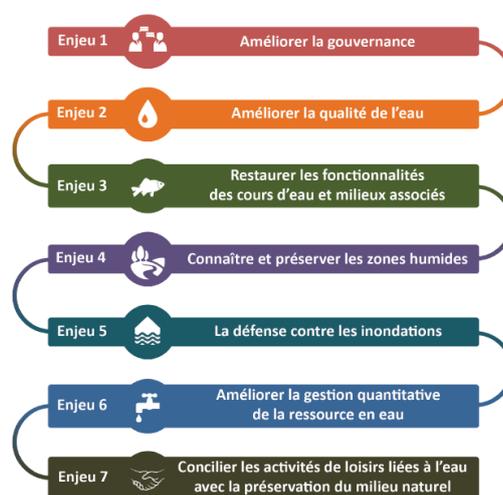


Figure 2 : Enjeux du SAGE des Deux Morin

1.2. Compétence : Gestion de Milieux Aquatiques et prévention des Inondations (GEMAPI)

Depuis le 1er janvier 2020, le SMAGE des Deux Morin exerce la compétence GEMAPI sur le bassin versant du Grand Morin (dont ses affluents). Le Syndicat exerce en lieu et place de ses membres les missions constitutives de la compétence GEMAPI telles que définies aux alinéas 1, 2, 5 et 8 du I de l'article L. 211-7 du Code de l'environnement à savoir l'exécution de toutes études, travaux ou actions relevant de :

- L'aménagement du bassin versant ;
- L'entretien et l'aménagement des cours d'eau, canaux et plans d'eau, ainsi que de leurs accès ;
- La défense contre les inondations, à l'exclusion des inondations dues aux réseaux de collecte des eaux usées : conformément à l'article L. 566-1 du Code de l'Environnement ;
- La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides, ainsi que des formations boisées riveraines.



Figure 3 : Items de la compétence GEMAPI

1.3.2. Les membres du Bureau et du comité syndical du SMAGE 2 Morin

Suite aux élections municipales de 2020, les membres du bureau et du comité syndical ont été renouvelés le 23/09/2020.

Le bureau est composé de 13 délégués :
(voir organigramme ci-dessous)

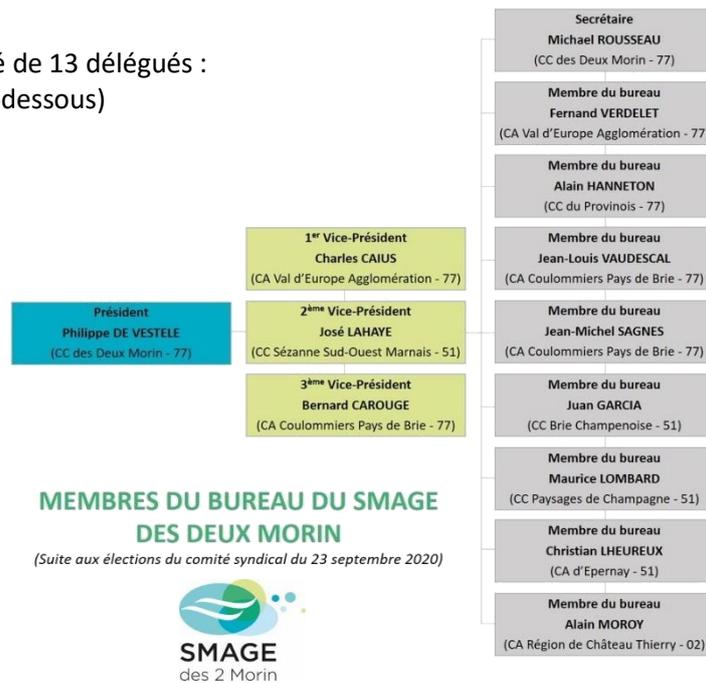


Figure 5 : Membres du bureau du SMAGE 2 Morin

Le comité syndical est composé de 38 délégués : (voir tableau ci-dessous)

| Titulaire / Suppléant | Compétence | Nom | Prénom | Titulaire / Suppléant | Compétence | Nom | Prénom |
|---|-------------------------------|-------------|-------------|--|---|-------------------|---------------|
| CA Coulommiers Pays de Brie (77) | | | | CC du Val Briard (77) | | | |
| Titulaires | SAGE GEMAPI | MARCILLY | Fabrice | Titulaire | SAGE GEMAPI | CUYPERS | Marc |
| | SAGE GEMAPI | FOURNIER | Pascal | Suppléant | SAGE GEMAPI | GUAY | Patrick |
| | SAGE GEMAPI | THOMAS | Cédric | CC Brie Champenoise (51) | | | |
| | SAGE GEMAPI | CAROUGE | Bernard | Titulaires | SAGE GEMAPI | DHUICQ | Étienne |
| | SAGE GEMAPI | VAUDESCAL | Jean-Louis | | SAGE GEMAPI | VIE | Patrick |
| | SAGE GEMAPI | MUSART | Jean-Luc | | SAGE GEMAPI | GARCIA | Juan |
| SAGE GEMAPI | SAGNES | Jean-Michel | SAGE GEMAPI | | COSTELET | Guillaume | |
| Suppléants | SAGE GEMAPI | DE CLERCK | Christophe | Suppléants | SAGE GEMAPI | COUSIN | Jean-Marie |
| | SAGE GEMAPI | DHORBAIS | Guy | | SAGE GEMAPI | GOHIN | Delphine |
| | SAGE GEMAPI | MERCIER | Angélique | | SAGE GEMAPI | BRIOUX | Patrick |
| | SAGE GEMAPI | SAGES | Oliviers | | SAGE GEMAPI | DOUSSOT-COCHET | André |
| | SAGE GEMAPI | DOUTRELANT | Dominique | CC Sézanne Sud Ouest Marnais (51) | | | |
| | SAGE GEMAPI | NALIS | Daniel | Titulaires | SAGE GEMAPI | LIEGEOIS | Michel |
| SAGE GEMAPI | AUDOUX | Philippe | SAGE GEMAPI | | DEGOIS | Guy | |
| CA Pays de Meaux (77) | | | | | SAGE GEMAPI | LAHAYE | José |
| Titulaire | GEMAPI | SARAZIN | Régis | | SAGE GEMAPI | THUILLIER | Jean-François |
| | GEMAPI | ATTALI | Didier | Suppléants | SAGE GEMAPI | LECOMTE-BACHELIER | Valérie |
| Suppléants | GEMAPI | ROBIN | Marc | | SAGE GEMAPI | CHARPY | Yves |
| | GEMAPI | PAQUET | Raphael | | SAGE GEMAPI | POUZIER | Claude |
| CA Val d'Europe Agglomération (77) | | | | | SAGE GEMAPI | SOHIER | Alain |
| Titulaires | SAGE GEMAPI | VERDELLET | Fernand | CC Paysage de Champagne (51) | | | |
| | SAGE GEMAPI | CAIUS | Charles | Titulaires | SAGE GEMAPI | LOMBARD | Maurice |
| | SAGE GEMAPI | ROBBE | Michel | | SAGE GEMAPI | MOUSSY | Jean-François |
| | SAGE GEMAPI | SETHIAN | Eddy | Suppléants | SAGE GEMAPI | DUVAT | Xavier |
| | SAGE GEMAPI | BIETH | Guillaume | | SAGE GEMAPI | MIGUEL | José |
| | SAGE GEMAPI | DELVAUX | Ghislain | | CA d'Epemay, Coteaux et Plaine de Champagne (51) | | |
| Suppléants | SAGE GEMAPI | FAYAT | Sylvie | Titulaires | SAGE GEMAPI | LHEUREUX | Christian |
| | SAGE GEMAPI | ARNAUD | Serge | | SAGE GEMAPI | DENIS | Max |
| | CC des Deux Morin (77) | | | | SAGE GEMAPI | MAILLIARD | Didier |
| Titulaires | SAGE GEMAPI | DE VESTELE | Philippe | SAGE GEMAPI | GENTIL | George | |
| | SAGE GEMAPI | MOREL | Frédéric | CC Sud Marnais (51) | | | |
| | SAGE GEMAPI | LAFOND | Marguerite | Titulaire | SAGE GEMAPI | GONCALVES | Alain |
| | SAGE GEMAPI | ROUSSEAU | Michael | Suppléant | SAGE GEMAPI | BRETON | Patrick |
| | SAGE GEMAPI | RAIMBOURG | Claude | CC Canton de Charly (02) | | | |
| Suppléants | SAGE GEMAPI | CARRE | Benoit | Titulaire | SAGE GEMAPI | MARCHAL | Philippe |
| | SAGE GEMAPI | BERTIN | Jean-Pierre | Suppléant | SAGE GEMAPI | BOURGOIS | Pierre |
| | SAGE GEMAPI | ENFRUIT | Valérie | CA Région de Château Thierry de Charly (02) | | | |
| | SAGE GEMAPI | JOZON | Michel | Titulaire | SAGE GEMAPI | MOROY | Alain |
| SAGE GEMAPI | GRIFFAUT | Colette | Suppléant | SAGE GEMAPI | VALLIERE | Maurice | |
| CC du Provenois (77) | | | | Total | 38 | 27 | |
| Titulaires | SAGE GEMAPI | HANNETON | Alain | | | | |
| | SAGE GEMAPI | BOULLOT | Alain | | | | |
| | SAGE GEMAPI | MAZZUCHELLI | Olivier | | | | |
| | SAGE GEMAPI | ARTHUR | Olivier | | | | |
| Suppléants | SAGE GEMAPI | GARNOT | Stéphane | | | | |
| | SAGE GEMAPI | LEFEVRE | Christophe | | | | |
| | SAGE GEMAPI | PARISOT | Vincent | | | | |
| | SAGE GEMAPI | HENRY | François | | | | |

Figure 6 : Liste des délégués titulaires et suppléants du SMAGE des Deux Morin

2. Activités du SMAGE des Deux Morin et de la CLE des Deux Morin

La Commission Locale de l'Eau (CLE) des Deux Morin est l'assemblée en charge de l'élaboration, la mise en œuvre et la révision du SAGE des Deux Morin. Le SMAGE des Deux Morin est le syndicat servant de structure porteuse à la CLE lui permettant d'élaborer des études, de réaliser des projets et de recruter du personnel pour atteindre les objectifs du SAGE. Pour y parvenir, les membres de la CLE des Deux Morin et du SMAGE des Deux Morin sont engagés dans un travail commun.

| SMAGE des deux Morin | |
|--|--|
| Le bureau s'est réuni deux fois : - Le 01/08/2022 - 26/10/2022 | Le comité syndical s'est réuni trois fois : - Le 22/02/2022 - Le 13/04/2022 - Le 22/11/2022 |
| CLE du SAGE des Deux Morin | |
| Le bureau s'est réuni une fois : - Le 25/04/2022 | La CLE s'est réuni une fois : - Le 09/06/2022 |

Tableau 1 : Dates des réunions du SMAGE 2 Morin et de la CLE du SAGE 2 Morin en 2022

Vous pouvez retrouver les comptes rendus de réunion et les procès-verbaux sur notre site internet :

- Procès-verbaux du comité syndical du SMAGE : https://www.smage2morin.fr/compte_rendu.php
- Compte rendu de la CLE : https://www.smage2morin.fr/compte_rendu_SAGE.php

3. Compétence mise en œuvre du SAGE des Deux Morin

3.1 Prise en compte du SAGE des Deux Morin dans les projets du territoire

Les communes et intercommunalités comprises dans le périmètre du SMAGE 2 Morin doivent informer le syndicat des actions, des projets et des aménagements prévus sur les bassins versants du Petit et du Grand Morin rentrant dans le cadre des compétences SAGE et/ou GEMAPI.

Cela peut concerner la gestion des eaux pluviales, pour conserver une gestion globale des eaux superficielles sur l'ensemble du territoire du SMAGE 2 Morin. De même, les projets d'aménagement et de construction susceptibles de modifier l'occupation du sol ou comportant des enjeux environnementaux (présence d'un cours d'eau, de zones humides potentielles ou avérées, de zones d'expansions, des secteurs inondables hors PPRI, d'axe de ruissellement, etc.) devront être portés à la connaissance du syndicat.

Par ailleurs, le syndicat est systématiquement informé ou consulté dans les procédures d'élaboration ou de révision des documents d'urbanisme communaux ou supra-communaux. Comme l'indique la disposition n°3 du Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) du SAGE des Deux Morin, la CLE demande à être associée lors de la procédure de révision des documents d'urbanisme afin de s'assurer de la compatibilité de votre PLU avec le SAGE des Deux Morin.

Ainsi en 2022, 5 porter à connaissance ont été rédigés pour les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) suivants :

- PLU de Tigeaux (en février 2022)
- PLU de Villiers-sur-Morin (en mars 2022)
- PLU de Guérard (en avril 2022)
- PLU de Mouroux (en mai 2022)
- PLU de Bergères-les-Vertus (en juin 2022)

Plusieurs collectivités ont sollicité et ont invité l'animatrice du SAGE aux réunions de personnes publiques associées et d'autres réunions de travail.

3.2 Avis rendus par la CLE 2 Morin

Dans le cadre de la mise en œuvre du SAGE des Deux Morin, la CLE avec la cellule d'animation du SAGE analyse divers dossiers et projets du territoire afin de garantir la compatibilité avec les objectifs du SAGE. En 2022, la CLE a été sollicitée sur 16 dossiers sur lesquels un avis a été rendu et 7 dossiers n'ont pas été traités pour des motifs d'abandon ou de refus des services instructeurs d'urbanisme.

| Type de dossiers | Territoire | Nom du dossier | Date | Avis |
|---------------------------------------|--------------------------------|--|---------|------------------------|
| Permis de construire | Coulommiers (77) | Reconversion d'un bâtiment | 01/2022 | Favorable sous réserve |
| Certificat d'urbanisme | Couilly-Pont-aux-Dames (77) | Division parcellaire | 04/2022 | Défavorable |
| Dossier Loi sur l'Eau | Charleville (51) | Exploitation d'un forage agricole | 03/2022 | Favorable sous réserve |
| Certificat d'urbanisme | Coulommiers (77) | Parc Multi activité - Accrobranche | 04/2022 | Favorable sous réserve |
| Permis de construire | Coulommiers (77) | Construction 32 logements | 04/2022 | Favorable sous réserve |
| Permis de construire | Coulommiers (77) | Projet quartier résidentiel – 47 logements | 04/2022 | Défavorable |
| Permis de construire | Chauffry (77) | Projet résidentiel intergénérationnelle | 05/2022 | Défavorable |
| Permis de construire | Coulommiers (77) | Construction 46 logements | 06/2022 | Défavorable |
| Permis de construire | Villers-sur-Morin (77) | Construction 89 logements | 06/2022 | Défavorable |
| Dossier Loi sur l'Eau | Joiselle (51) | Construction d'un parc de 6 éoliennes | 06/2022 | Incomplet |
| Permis de construire | Coulommiers (77) | Construction de 26 logements | 06/2022 | Favorable sous réserve |
| Permis de construire | Lachy (51) | Construction d'un hangar agricole et viticole | 06/2022 | Favorable |
| Permis d'aménager | Mouroux (77) | Construction d'un lotissement | 08/2022 | Défavorable |
| Permis de construire | Villers-sur-Morin (77) | Construction maison individuelle | 08/2022 | Favorable sous réserve |
| Certificat d'urbanisme | La Ferté-Gaucher | Construction maison individuelle | 11/2022 | Défavorable |
| Demande Autorisation Environnementale | 167 communes de Seine-et-Marne | Prélèvements d'eau à usage d'irrigation dans la nappe de Champigny | 11/2022 | Favorable sous réserve |

Tableau 2 : Liste des avis rendus par la CLE 2 Morin en 2022

Hormis les dossiers précédents, l'animatrice du SAGE a été consultée sur plusieurs autres dossiers :

- Le projet de lotissement sur la commune de Coulommiers (visite de terrain),
- Un avis de vente sur la commune de Guérard (analyse de la compatibilité eu SAGE),
- Des projets de méthanisation sur les communes de Jouy-sur-Morin et Saint-Martin du Boschet (analyse de la compatibilité au SAGE),
- Un projet de liaisons douces sur la commune de La Ferté-sous-Jouarre (analyse de la compatibilité eu SAGE),

3.3 Participation aux projets des bassins versant du Petit et du Grand Morin

Le SMAGE des Deux Morin au titre de l'exercice de la compétence mise en œuvre du SAGE des Deux Morin (sur le Petit et le Grand Morin) et de la compétence GEMAPI (sur le Grand Morin) participe activement aux projets, aux actions et aux travaux engagés sur son territoire. L'équipe du SMAGE est régulièrement sollicitée et consultée dans un rôle d'assistance, d'accompagnement technique, de conseil, de mise en réseaux avec les partenaires financiers, etc.

| Participation aux projets sur le territoire des Deux Morin en 2022 |
|---|
| <p>URBANISME</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réunions de personnes publiques associées : PLU Boissy-le-Châtel, Tigeaux, Villiers-sur-Morin, Guérard, - Réunions de personnes publiques associées : PLUi – CC 2 Morin, - Réunion urbanisme CA Coulommiers Pays de Brie et SMAGE, - Comités de pilotage du SDRIF Environnemental, - Comités de pilotage des Plans Climat Air Energie Territoire – CC 2 Morin, CA Coulommiers Pays de Brie, |

MILIEUX AQUATIQUES (eaux superficielles et souterraines)

- Comités de suivi du Plan Départemental de l'Eau de Seine-et-Marne,
- Groupe de travail du Plan Départemental de l'Eau de Seine-et-Marne sur les thématiques des espèces exotiques impactante, des zones humides, l'eau et la nature en ville, la planification territoriale,
- Comités de pilotage des sites Natura 2000 du Vannetin et du Petit Morin de Saint-Cyr-sur-Morin à Verdelot,
- Comité de pilotage du Contrat Global d'Actions des bassins versants du Surmelin et du Petit Morin,
- Ateliers d'Aqui Brie : Champigny 2060
- Comités départementaux ressource en eau de la Seine-et-Marne, Marne et l'Aisne,
- Réunion d'échange avec des associations CPIE des Boucles de la Marnes, ADEVA, AAPPMA, Club de canoës kayak,
- Réunions d'échanges Contrat Territorial Eau et Climat du Petit Morin aval.

INONDATION – RUISSellement / ASSAINISSEMENT – EAUX PLUVIALES

- Comité de pilotage étude inondation sur le hameau de la Fréwillard à La Ferté-Gaucher,
- Réunions d'échange sur les problématiques de ruissellement à Saint-Cyr-sur-Morin,
- Commission Départementale des Risques Naturels et Majeurs de Seine-et-Marne,
- Assemblée générale du Centre Européen des Préventions des Risques d'Inondation,
- Réunion d'échanges avec Etablissements Publics Territoriaux de Bassin (EPTB) Seine Grands Lacs,
- Réunion d'échanges les porteurs de PAPI à la DRIEAT,
- Comités de pilotage pour les Schémas Directeur d'Assainissement : CA Val d'Europe Agglomération,
- Réunion de suivi de l'étude de la gestion des eaux pluviales à Dammartin-sur-Tigeaux,

TOURISME - AUTRES

- Atelier de révision du SAGE de l'Yerres,
- Comité de pilotage pour la création des parcours de randonnées nautiques porté par le CRIFCK,
- Comité de pilotage de l'étude de requalification du canal du Grand Morin,
- Réunions d'échange avec les SAFER de Seine-et-Marne et de la Marne,
- Atelier du Schéma directeur de la filière fluvestre en Seine-et-Marne : Sports et loisirs / Patrimoine naturel porté par Seine-et-Marne Attractivité.

Tableau 3 : Liste des projets et des réunions pour lesquelles participe SMAGE 2 Morin

3.4 Le Programme d'étude préalable (PEP) des Deux Morin

• Contexte :

Suite aux inondations récurrentes sur le Grand Morin et le Petit Morin depuis 2016, la CLE 2 Morin et le SMAGE 2 Morin se sont engagés dans l'élaboration d'un programme d'études préalables (PEP) visant à réduire la vulnérabilité de notre territoire face aux risques d'inondations. L'élaboration du PEP participe activement à la mise en œuvre du SAGE 2 Morin initialement prévu à la disposition 62 du Plan d'Aménagement de Gestion Durable.

Le bureau d'études SEPIA Conseils a été retenu pour mener à bien cette mission qui a débuté avec la réunion de lancement du 27/11/2019.

Le PEP des Deux Morin a été validé par les services de l'Etat le 13/07/2022. Par la suite, le comité de pilotage a été réuni le 10/10/2022 pour définir les actions à lancer en priorité sur le territoire. Le PEP des Deux Morin est composé de 19 actions (voir tableau ci-dessous) dont les objectifs sont :

- Améliorer la connaissance des risques,
- Sensibiliser sur le risque inondations,
- Réduire l'aléa pour limiter les conséquences des inondations,
- Développer la résilience du territoire,
- Améliorer la prévision des inondations et la gestion de crise.

| | Axe | Action | Intitulé de l'action | Maître d'ouvrage |
|--|-----|--------|--|------------------------|
| Axe 0 : Animation | 0 | 0.1 | Animation et suivi du programme d'études préalables | SMAGE des 2 Morin |
| | 0 | 0.2 | Assistance à maîtrise d'ouvrage pour le suivi du programme d'études préalables | SMAGE des 2 Morin |
| Axe 1: Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque | 1 | 1.1 | Etude hydrologique et hydraulique des bassins versants des Deux Morin | SMAGE des 2 Morin |
| | 1 | 1.2 | Etude globale de la vulnérabilité du territoire | SMAGE des 2 Morin |
| | 1 | 1.3 | Elaboration d'une stratégie de sensibilisation, d'information et de formation au risque inondation | SMAGE des 2 Morin |
| | 1 | 1.4 | Déploiement du programme opérationnel de sensibilisation, d'information et de formation au risque inondation | SMAGE des 2 Morin |
| | 1 | 1.5 | Extension de la plateforme collaborative « EpiSeine » relative aux risques inondations | EPTB Seine Grands Lacs |
| | 1 | 1.6 | Pose de repère de crue | SMAGE des 2 Morin |
| Axe 2 : Surveillance, prévision des crues et des inondations | 2 | 2.1 | Etude visant à définir les besoins dans la perspective de la structuration d'un réseau de surveillance | SMAGE des 2 Morin |
| | 2 | 2.2 | Accompagner les collectivités territoriales pour l'inscription aux dispositifs Vigicrues Flash et APIC | SMAGE des 2 Morin |
| | 2 | 2.3 | Adaptation du protocole de collecte et d'information en cas d'inondation | SMAGE des 2 Morin |
| Axe 3 : Alerte et gestion de crise | 3 | 3.1 | Accompagner les collectivités dans l'élaboration et la mise à jour de leur plans (inter)communaux de sauvegardes | SMAGE des 2 Morin |
| | 3 | 3.2 | Accompagner la mise en œuvre de plans de continuité d'activité | SMAGE des 2 Morin |
| Axe 4 : Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme | 4 | 4.1 | Favoriser la prise en compte du risque d'inondation dans les documents d'urbanisme | SMAGE des 2 Morin |
| Axe 5 : Réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens | 5 | 5.1 | Réalisation de diagnostic de vulnérabilité sur les bâtiments/équipements sensibles ou stratégiques | SMAGE des 2 Morin |
| | 5 | 5.2 | Réalisation de travaux de réduction de la vulnérabilité sur les bâtiments/équipements sensibles et/ou stratégiques | SMAGE des 2 Morin |
| Axe 6 : Gestion des écoulements | 6 | 6.1 | Actions à venir issues de l'étude ruissellement | SMAGE des 2 Morin |
| | 6 | 6.2 | Définir une stratégie de gestion des ouvrages hydrauliques et une procédure de surveillance | SMAGE des 2 Morin |
| | 6 | 6.3 | Identification des ZEC/ZH (zones d'expansion des crues / zones humides) sur le territoire à préserver, valoriser | SMAGE des 2 Morin |

Tableau 4 : Liste des actions du PEP des Deux Morin

- **Localisation :** Les bassins versants du Petit et du Grand Morin (voir carte ci-dessous).

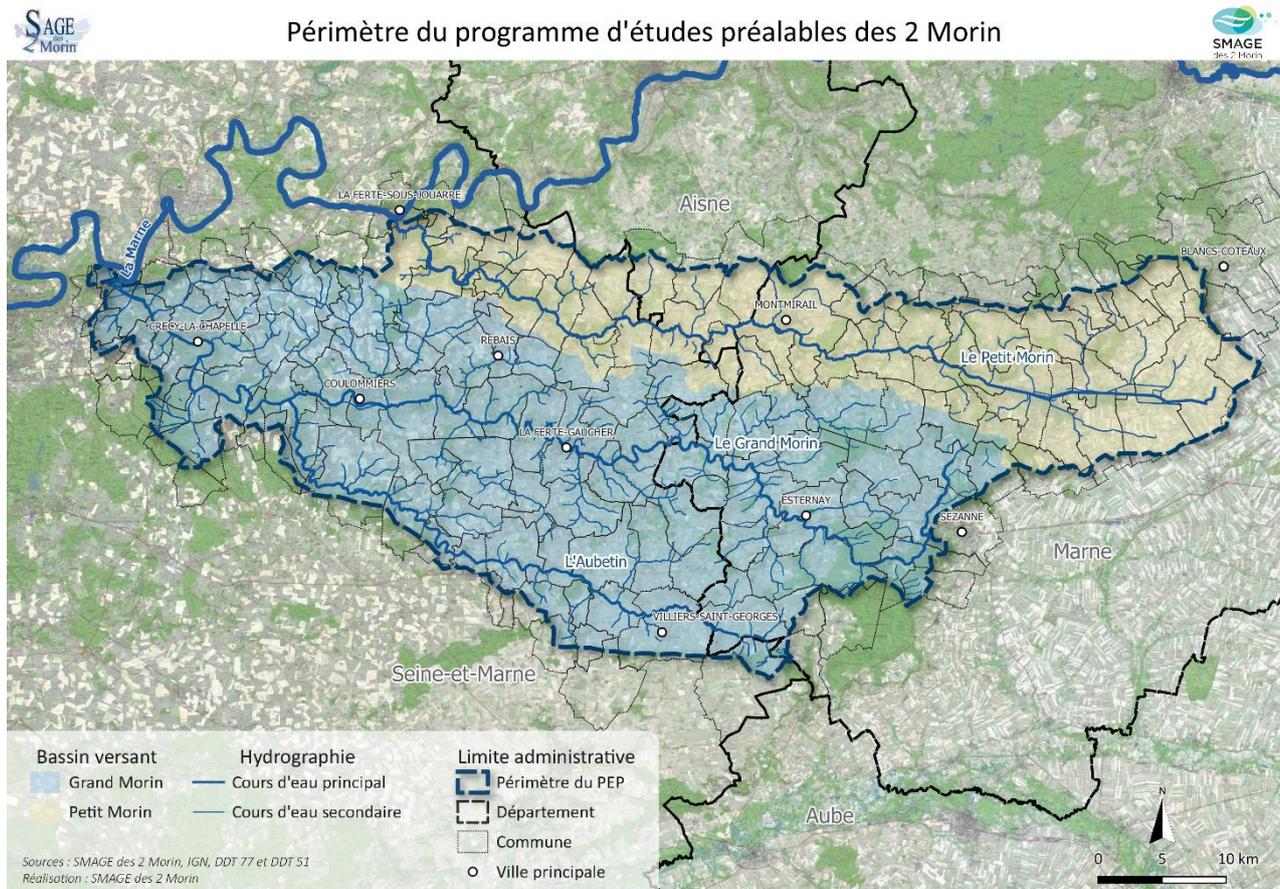


Figure 7 : Périmètre du PEP des Deux Morin

- **Actions réalisées :**

- Finalisation de la rédaction des fiches actions et du plan de financement,
- Envoi officiel du dossier du PEP des Deux Morin à la Direction Départementale des Territoires 77 pour instruction,
- Préparation et organisation des réunions d'échanges avec le bureau d'étude, les partenaires techniques et financier,
- Préparation et organisation du comité de pilotage,
- Rédaction de compte rendu,
- Préparation des dossiers de subventions.

- **Financeurs :**

Toutes les actions du PEP des 2 Morin ont fait l'œuvre d'un échange avec les partenaires financiers et techniques pour estimer la part des subventions mobilisables. Des ajustements devront être faits sur le plan de financement notamment sur les actions de l'axe 1 avec un passage de la subvention du Fond de Prévention des Risques Naturels Majeurs à hauteur de 80% au lieu de 50%.

Le graphique ci-dessous montre la répartition des participations financières globales des partenaires pour la mise en œuvre du PEP :

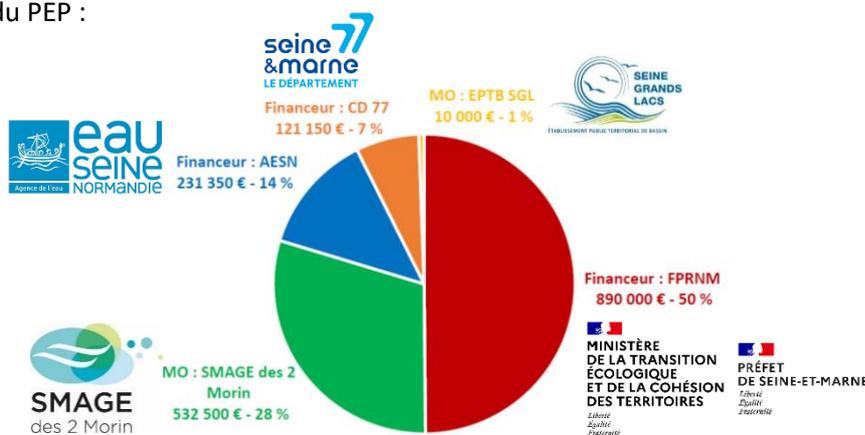


Figure 8 : Graphique de la répartition des financements du PEP des Deux Morin

Remarques :

Considérant que le poste de chargé(e) de mission risques inondations en charge de la mise en œuvre du PEP est vacant depuis septembre 2022, les membres du comité de pilotage ont décidé le 10/10/2022 de mettre en suspens le lancement de nouvelles actions afin de concentrer les moyens humains sur les actions déjà engagées par le syndicat et à poursuivre.

Par conséquent, le planning prévisionnel du lancement des actions du PEP des Deux Morin a été mis à jour et les actions prévues en 2022 devront être lancées en 2023.

3.5 Étude globale ruissellement sur les bassins versant du Petit et du Grand Morin

- **Contexte :**

Suite aux inondations récurrentes sur le Grand Morin et le Petit Morin depuis 2016, la CLE 2 Morin et le SMAGE 2 Morin se sont engagés dans une étude globale de ruissellement à l'échelle des bassins versants des Deux Morin. La réalisation de cette étude participe également à la mise en œuvre du SAGE 2 Morin initialement prévu à la disposition 53 du Plan d'Aménagement de Gestion Durable. Il a été décidé en 2018 de lancer cette étude en parallèle du PEP, afin d'optimiser le temps et pour intégrer la phase opérationnelle de cette étude dans le PEP et ainsi bénéficier des subventions du Fond de Prévention des Risques Naturels Majeurs (FPRNM).

Le bureau d'études SEPIA Conseils a été retenu pour mener à bien cette mission qui a débuté avec la réunion de lancement du 05/01/2020.

Au cours de l'année 2022, les phases 3 et 4 de l'étude ruissellement ont été réalisées et finalisées, le travail sur la modélisation a débuté fin 2022. Pour rappel, les 5 phases de l'étude sont :

- ✓ Phase 1 : Etat des lieux du bassin versant et constituer une base de données des désordres liés au ruissellement.
- ✓ Phase 2 : Localiser les zones de fort ruissellement et les zones sensibles à l'érosion.
- ✓ Phase 3 : Réaliser une typologie des sous-bassins versants.
- ✓ Phase 4 : Identifier des sous-bassins versants pilotes prioritaires.
- Option : Modélisation hydraulique sur les sous-bassins versants pilotes et prioritaires (en cours)
- Phase 5 : Proposer des actions et des plans d'aménagement sur les secteurs pilotes.

• **Localisation :**

Le périmètre de l'étude ruissellement est le même que le PEP des Deux Morin : les bassins versants du Petit et du Grand Morin.

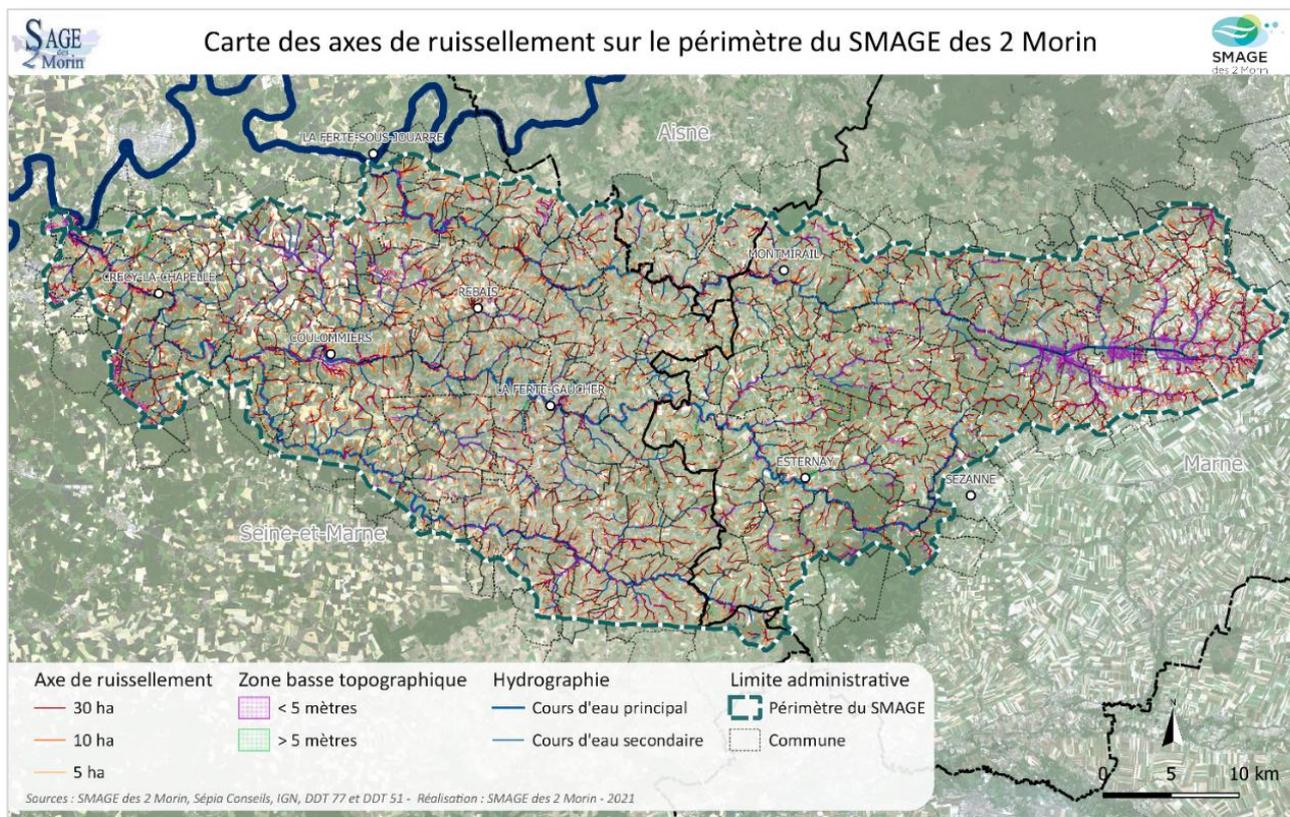


Figure 9 : Carte des axes de ruissellement sur le périmètre du SMAGE 2 Morin

• **Actions réalisées :**

Le comité de pilotage s’est réuni le 06/10/2022, pour valider les sous bassins versants pilotes et prioritaires. Pour y parvenir, une typologie a été élaborée par partir d’une analyse statistique multivariée (voir carte ci-dessous). Pour rappel, la typologie remplace la phase 3 initialement prévue : « hiérarchiser les sous bassins versants selon leur contribution aux crues et à la dégradation des milieux aquatiques » en accord avec l’Agence de l’Eau Seine-Normandie qui est le principal financeur de cette étude. En effet, l’impact des ruissellements et à terme des aménagements sur la qualité des masses d’eaux à l’échelle des sous bassins versant aurait été très difficile à démontrer.

| Classe BV | BV représentatif | Description | Nombre BV |
|-----------|------------------|---|-----------|
| 1 | BV_30 | BV forestier/agricole à pente faible | 123 |
| 2 | BV_888 | BV mixte partiellement urbanisé à pente plutôt forte, de fond de vallée avec un indice de ruissellement plutôt fort | 364 |
| 3 | BV_362 | BV mixte à pente moyenne à forte, proche des masses d'eau | 385 |
| 4 | BV_675 | BV agricole à pente faible de forme plutôt ronde avec un indice de ruissellement plutôt faible | 257 |
| 5 | BV_284 | BV mixte partiellement urbanisé à pente faible de forme plutôt allongée | 199 |

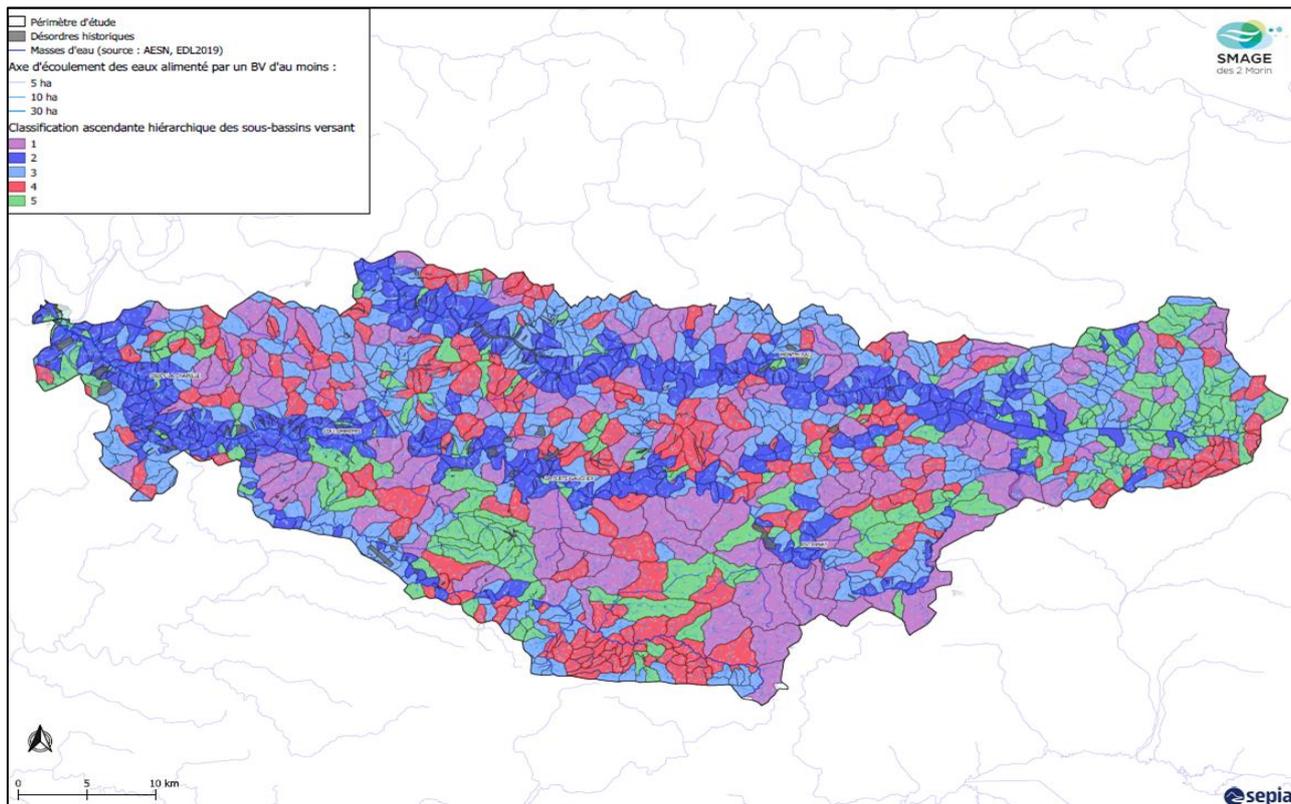


Figure 10 : Carte de la typologie des sous bassins versants sur le périmètre du SMAGE 2 Morin

L’objectif de cette typologie est de caractériser chaque sous bassins versants par des variantes quantitatives (comme l’occupation du sol, les surfaces des sous bassins versants, les pentes, les indices de ruissellement, les indice d’érodabilité des sols, etc.). Cette classification des sous bassins versant permet d’établir des corrélations existantes entre ces variables et ainsi sélectionner les sous bassins versant appartenant à des classes différentes afin d’obtenir une représentativité du territoire (voir carte ci-dessus).

Lors de la sélection, des arbitrages ont été fait entre les sites prioritaires présentant des enjeux importants pour le territoire avec une attentes politique et les sites pilotes permettant d’obtenir une représentativité du bassin versant du Petit et du Grand Morin.

Les sous bassins versant sélectionnés et validés comme :

- Sites prioritaires sont situés sur les communes de Bellot, Saint-Germain-sur-Morin et La Ferté-Gaucher/Saint-Martin-des-Champs pour le ru des Cordelins.
- Sites pilotes sont situés sur les communes de Hondevilliers, Dammartin-sur-Tigeaux, et Crécy-la-Chapelle/Guéraud pour le ru de Biche.

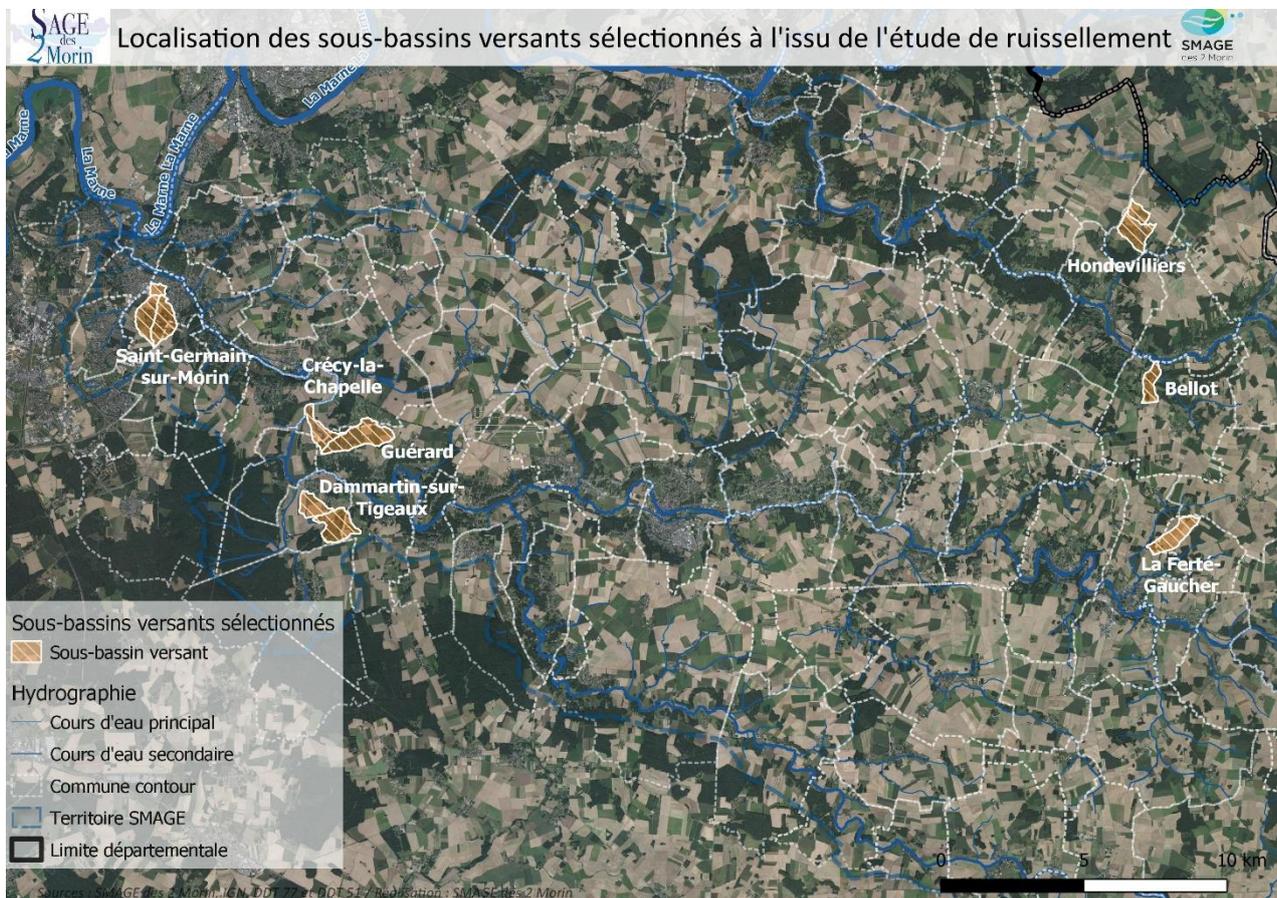


Figure 11 : Carte de la localisation des sous-bassins versant sélectionnés à l'issue de l'étude de ruissellement

• **Financier :**

L'Agence de l'Eau Seine Normandie finance à hauteur de 80 % la réalisation de l'étude ruissellement et érosion sur les Deux Morin. Le montant initial de l'étude est de 81 180 € avec un avenant de 10 800 €, soit un total de 91 980 € dont 64 944 € financé par l'Agence de l'Eau (hors avenant). Le reste à charge du SMAGE 2 Morin est de 27 036€.

3.6 Stratégie foncière de la Commission Locale de l'Eau du SAGE des Deux Morin

• **Contexte :**

Suite aux rehaussements des seuils minimaux des subventions de l'Agence de l'eau pour l'acquisition de zones humides, il apparait difficile pour certaines communes de regrouper suffisamment de parcelles pour atteindre ce nouveau seuil d'aide qui est fixé à 10 000€.

Ainsi, le comité syndical du SMAGE des deux Morin a validé la proposition de développer une stratégie foncière afin d'accompagner les communes volontaires pour protéger et gérer les zones humides.

Cette stratégie permet également de répondre aux dispositions du SAGE des Deux Morin :

- Disposition 48 : Acquérir les zones humides,
- Disposition 50 : Mettre en place des programmes de restauration, d'entretien et de gestion des zones humides.

Pour atteindre l'objectif souhaité par le comité syndical, il est nécessaire de travailler en deux temps :

Dans un premier temps, la stratégie foncière de la Commission Locale de l'Eau du SAGE des deux Morin définit les secteurs à enjeux selon différentes thématiques telles que les zones humides, zones d'expansion de crue, axes de ruissellement, etc.,

Dans un second temps, la mise en œuvre de cette stratégie foncière via des outils de maîtrise foncière ou contractuelle devra être élaborée pour définir les modalités administratives et financières ; à l'échelle des

différentes structures exerçant la compétence GEMAPI, dont le SMAGE des deux Morin sur le bassin versant du Grand Morin.

Remarques :

La stratégie foncière a été validée par la Commission Locale de l'Eau du SAGE des deux Morin pour les bassins versants du Grand et du Petit Morin.

Les collectivités souhaitant acquérir des parcelles sur le territoire des deux Morin pourront donc s'appuyer de cette stratégie pour effectuer les demandes de financement auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.

Le document de modalité de mise en œuvre sur le bassin versant du Grand Morin est en cours d'élaboration.

● **Localisation :**

La stratégie foncière validée par la CLE est applicable dans les bassins versants du Grand et du Petit Morin. Les modalités d'applications de cette stratégie devront être déclinées au sein de chaque syndicat de rivière exerçant la compétence GEMAPI sur leurs périmètres d'intervention.

● **Financeur :**

Le principal financeur des projets d'acquisition est l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, à hauteur de 80 % de subventions sur la base des barèmes nationaux des prix des terres.

Le second financeur est le Conseil Départemental de Seine et Marne, qui peut financer entre 30 et 40 % de subvention pour l'acquisition foncières des zones naturelles d'expansion des crues (ZNEC) et des parcelles se situant dans le périmètre d'Espace Naturel Sensible.

● **Actions réalisées :**

- Rédaction du document de stratégie de maîtrise foncière ou contractuelle des zones humides du SAGE des 2 Morin,
- Présentation et validation de la stratégie foncière à la Commission Locale de l'Eau,
- Elaboration du document des modalités de mise en œuvre de la stratégie foncière à l'échelle du bassin versant du Grand Morin (*en cours de finalisation*),
- Envoi d'email d'information et de sollicitation à destination de l'ensemble des communes sur le bassin versant du Grand Morin, afin de présenter le contexte et de recenser les communes qui ont des projets sur les zones humides,
- Accompagnement technique et administratif de 3 communes lors des visites de terrains, pour les aider dans la démarche de demande de subvention des aides de l'Agence de l'eau,
- Concertation et deux visites de terrain avec le chargé d'opération de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie,
- Rédaction de 3 compte-rendu de visites.

Remarques :

Le projet de stratégie foncière n'est pas identifié en mission principale des postes financés par l'AESN et ayant eu peu de retour des collectivités suites aux différentes sollicitations, les élus du SMAGE ont souhaité mettre cette mission comme secondaire pour le moment.

3.7 Veille des pollutions chimiques et physiques sur le bassin versant du Grand Morin

● **Contexte :**

En 2022, l'équipe technique du SMAGE des deux Morin a été sollicitée à plusieurs reprises par des d'associations environnementales locales et d'autres acteurs locaux concernant des pollutions sur le bassin versant du Grand Morin. Dans ce cadre, l'équipe technique du SMAGE a réalisé un recensement non

exhaustif des pollutions chimiques et physiques qui impactent négativement la qualité et la quantité des eaux superficielles et souterraines.

Il s'agit notamment des :

- **Pollutions physiques** par remblais / terrassement / dépôts de déchets surs :
 - o 1. milieux aquatiques / 2. zones humides / 3. lit majeur
- **Pollutions chimiques** de type :
 - o assainissement non conforme ou absent (eaux usées),
 - o brûlage de métaux, déversement de produits chimiques, de métaux et autres déchets ainsi que des rejets de chantier soumis au ruissellement,
 - o agricole (épandage de pesticides, engrais, hormones).

Ce travail permet également d'appliquer les dispositions du SAGE des 2 Morin suivantes :

- Disposition 27 : Recenser les activités polluantes et développer la sensibilisation pour réduire les flux polluants,
- Disposition 29 : Localiser, hiérarchiser et assurer une veille vis-à-vis des sites et sols pollués à proximité des cours d'eau et zones d'infiltrations directes.

● **Localisation :**

Ce travail a été réalisé sur l'ensemble du bassin versant du Grand Morin.

● **Financier :**

Il n'y a pas de financement pour ce type de missions.

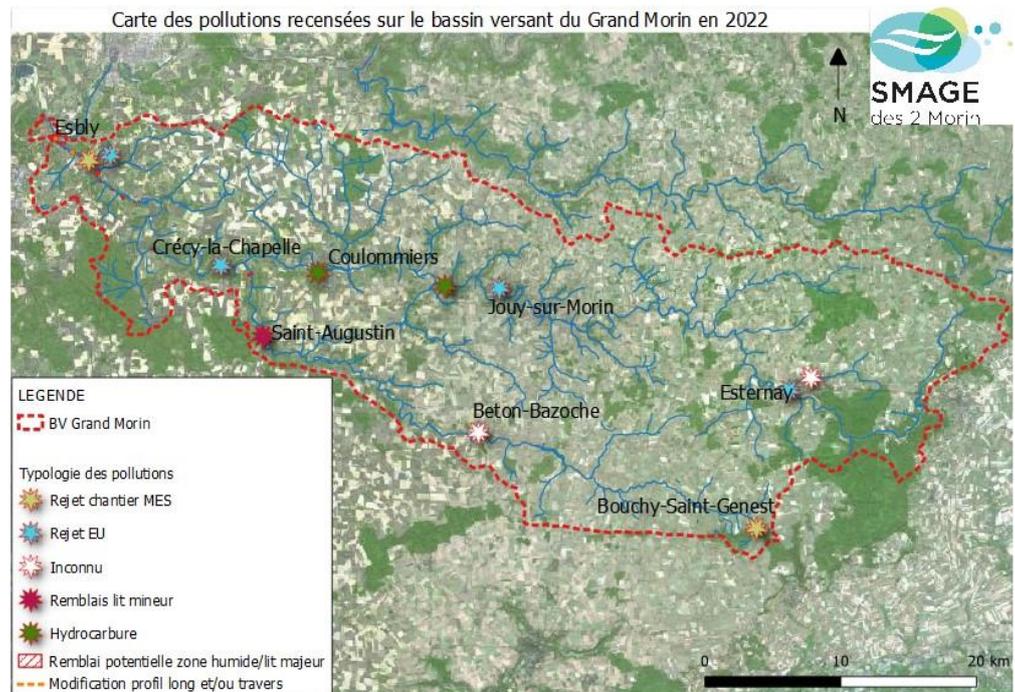


Figure 12 : Carte des pollutions recensées sur le bassin versant du Grand Morin en 2022

● **Actions réalisées :**

| Bassin versant (UH) | Cours d'eau | Commune | Date du constat de pollution | Type de pollution | Actions | Remarque |
|---------------------|--|--|---|--|---|---|
| Grand Morin | Grand Morin | Saint-Siméon | 03/01/2022 | Hydrocarbure | Visite sur site Appel téléphonique des pompiers | Pas de mortalité piscicole |
| | | Esternay | 02/03/2022 | Assainissement (STEP) | Visites sur site (x2) Participation à des réunions (x2) Echange d'e-mails avec la CCSOM et AAPPMA | Pas de mortalité piscicole constaté mais arrêté préfectoral |
| | | Jouy-sur-Morin | 28/07/2022 | Assainissement (STEP) | Visite sur site (x2) Envoie d'e-mail à la CC2M | Pas de mortalité piscicole mais semble y avoir un rejet direct (assainissement eaux usées) |
| | | Saint-Germain-sur-Morin | 21/01/2022 | MES issues d'un chantier construction type laitance de ciment | Echange d'e-mail | Pas de mortalité piscicole (semble être du béton) |
| | | | - | MES issues d'un chantier construction type laitance de ciment | Echange d'e-mail | Système de filtration du chantier non conforme |
| | | Crécy-la-Chapelle | 20/08/2022 | Hydrocarbure | Envoie d'e-mail à l'OFB 77 | Pas de mortalité piscicole, email envoyé à l'OFB le 22/08/2022 mais pas de retour. Semble provenir des entreprises MOREL SAS et MH Recyclage. |
| | | Quincy-Voisins/ Couilly-Pont-aux-Dames | 17/05/2022 | Assainissement (ANC non conforme) | Visite sur site (x1) Rédaction de compte-rendu (x1) Envoie d'e-mail au syndicat d'assainissement local | Pas de retour du syndicat |
| | | Coulommiers | 26/10/2022 | Hydrocarbure | Echange d'email avec la personne sentinelle et copie à l'OFB77 et la DDT77 Transmission formulaire FDAAPPMA77 | Equipe du SMAGE prévenue le 27/10/2022. Réponse faite le même jour en transmettant les contacts de l'OFB, la DDT77 et le formulaire en ligne |
| | Esbly, Condé Sainte Liblaie, Montry, Coutevroult, Villiers sur Morin | - | Remblai en lit mineur et majeur et en potentielle zone humide avec déchets inertes et pollutions diffuses | Echange d'appel téléphonique et e-mail | - | |
| Ru de la Noue | La Noue / Esternay | 18/10/2022 19/11/2022 20/11/2022 28/11/2022 29/11/2022 | Liquide inconnu | Echange d'appel téléphonique et e-mail Visite sur site (x1) Rédaction de compte-rendu (x1) Envoie d'e-mail à l'OFB 51 | Equipe SMAGE prévenue le 18/10/2022, visite sur place le 19/10/2022. Compte-rendu transmis à l'OFB51. Les 19-20-29/11/2022 nouveau constat par l'AAPPMA mais pas de preuve (pas de photos). | |
| Aubetin | Aubetin | Bouchy-Saint-Genest | 25/03/2022 | MES | Plusieurs visites sur site E-mails envoyés aux DRIEAT et DREAL et l'OFB Courrier envoyé aux Préfecture 51 et 77 | Pas de mortalité mais courrier envoyé au préfet car pollution aux MES récurrente |
| | | Beton Bazoche | 26/10/2022 | Suspicion de pollution par MES | Echange d'email avec la personne sentinelle et copie à l'OFB77 et la DDT77 Transmission formulaire FDAAPPMA77 | - |
| | | Pommeuse / Saint Augustin | - | Remblai en lit mineur et majeur et en potentielle zone humide avec déchets inertes et pollutions diffuses | Echange d'appel téléphonique et e-mail | - |

Tableau 5 : Pollutions recensées en 2022

Les actions suivantes ont été réalisées :

- Réunion avec l'Association pour la Défense de l'Environnement de la Vallée de l'Aubetin et de ses environs (ADEVA) afin d'échanger sur les possibilités de partenariats,
- Visites terrain et échanges réguliers avec l'ADEVA et d'autres acteurs locaux (association de pêche, riverains) afin de recenser les différentes pollutions,
- Réalisation de comptes-rendus,
- Cartographie des pollutions recensées,
- Transmission des informations auprès de la police de l'Environnement à l'Office Français de la Biodiversité (OFB).

Remarque :

Bien que le recensement et le suivi des pollutions fassent partie des dispositions du SAGE des deux Morin, aucun financement de poste n'a été défini pour réaliser ses missions.

De plus, l'application de ces dispositions est définie en priorité 3 (sur une échelle de 1 à 3) dans le tableau de synthèse du PAGD du SAGE des deux Morin. Les élus du bureau ont donc demandé à ce que l'équipe technique du SMAGE des deux Morin se recentre sur les missions prioritaires et arrête de travailler sur cette thématique. En cas de sollicitation pour une pollution, le rôle du SMAGE est de transmettre l'information avec un email type aux services de police compétents, les services de l'Etat : DDT, et OFB.

4. Compétence : Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des inondations (GEMAPI)

4.1 Gestion des Milieux Aquatiques

4.1.1. L'EPAGE du Grand Morin

- **Contexte :**

Le SMAGE des Deux Morin est labellisé EPAGE du Grand Morin depuis le 28 avril 2021. Cette labellisation est une reconnaissance d'une structure unique exerçant la compétence GEMAPI et d'un seul maître d'ouvrage à l'échelle d'un bassin versant hydrographique cohérent, ici le bassin versant du Grand Morin. Cette transformation du SMAGE 2 Morin en EPAGE sur le bassin versant du Grand Morin, ne change pas la gouvernance actuelle. Le SMAGE 2 Morin reste la structure décisionnelle.

- **Localisation :** L'EPAGE du Grand Morin concerne le bassin Versant du Grand Morin avec ses affluents (voir carte ci-dessous) :

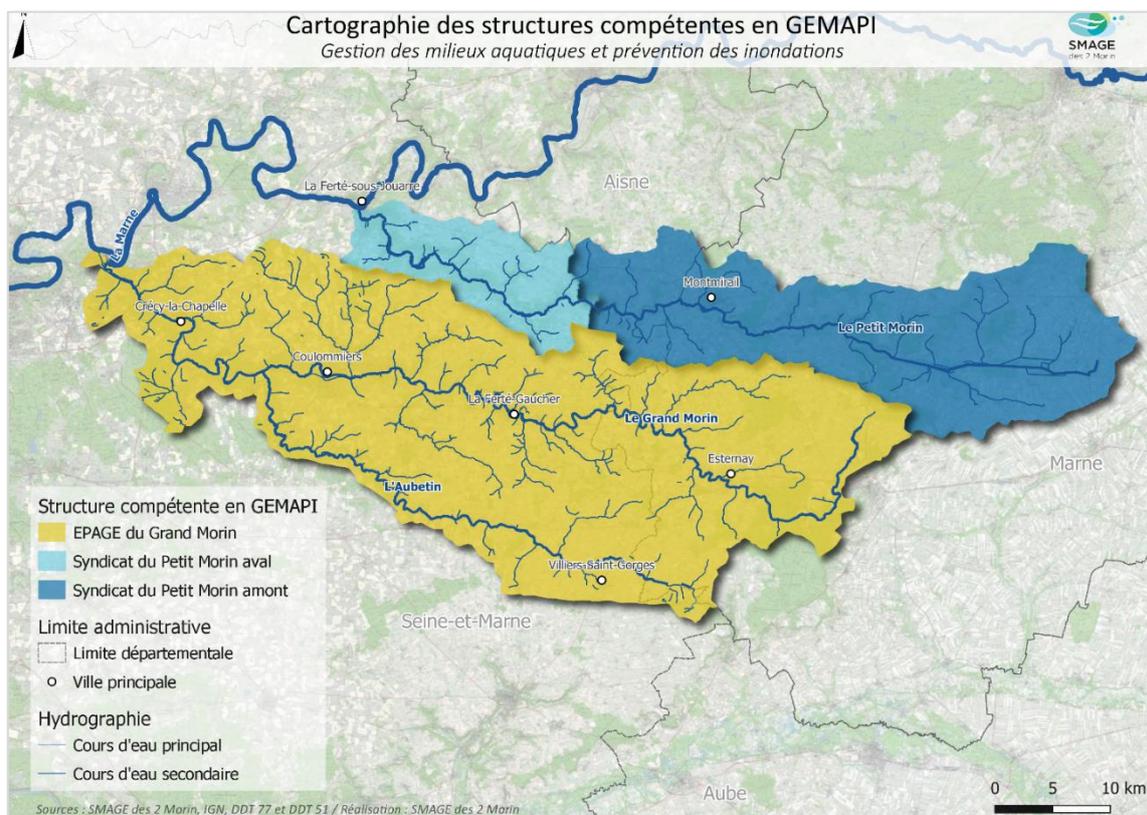


Figure 13 : Carte des structures compétentes en GEMAPI – dont l'EPAGE du Grand Morin

Concernant le Petit Morin, deux syndicats de rivières exercent la compétence GEMAPI :

- Le Syndicat Mixte du Bassin Versant du Petit Morin amont,
- Le Syndicat Mixte du Bassin Versant du Petit Morin aval.

4.1.2. Elaboration et animation du Contrat Territorial Eau & Climat (CTEC)

- **Contexte :**

Afin de répondre aux objectifs de la Directive Cadre Européenne, du SDAGE Seine-Normandie et du SAGE des deux Morin et au vu de la mise en place de l'Établissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau du Grand Morin, le SMAGE des deux Morin a élaboré un Contrat Territorial Eau et Climat du Grand Morin et de ses affluents en partenariat avec l'Agence de l'Eau Seine-Normandie sur les années de 2020 à 2024. Il doit également animer ce contrat.

- **Localisation :**

Bassin versant du Grand Morin (voir carte ci-dessous) :



Figure 14 : Carte du périmètre du CTEC du Grand Morin et ses affluents

- **Actions réalisées :**

Entre 2020 et 2022, 22 actions sont inscrites dans le CTEC. Au total :

- **4 actions ont été réalisées :** participation à l'animation du SAGE et à la mise en place des PCAET du territoire (CC2M et CACPB),
- **2 ont été lancées et/ou sont en cours de réalisation :** deux études de restauration de continuité écologique et de l'hydromorphologie sur le Grand Morin ;
- **4 ont avancées sur l'émergence des projets, mais n'ont pas été lancées :** l'étude de restauration de zones humides, l'étude de délimitation de zone humide et de définition de leur fonctionnalité, un projet de restauration de la continuité écologique et de l'hydromorphologie du Vannetin et la création de page sur l'EPAGE sur le site internet du SMAGE 2 Morin,
- **38 n'ont pas été réalisées :** l'émergence du projet n'a pas avancé.

| PROGRAMME D'ACTIONS CONTRAT TERRITORIAL EAU & CLIMAT Grand Morin et ses affluents 2020-2024 | | | | | | | | | | | |
|--|---|------------------|--|---|--|---|--------------------|---------------------|-----------------------|---------------------|--------------------------------|
| Actions retenues par enjeu | Sous-actions | Maître d'ouvrage | Masse d'eau concernée | Lieu | ressources cohérence avec la stratégie du PSP des eaux de surface | Échéancier et montant annuel (€ en TTC) | | | Total estimé | Total dépensé | Total restant selon estimation |
| | | | | | | 2020 | 2021 | 2022 | | | |
| Enjeu 1. La protection et la restauration des milieux aquatiques ou humides | | | | | | | | | | | |
| Action 1.1. Améliorer les connaissances et élaborer une stratégie | | | | | | | | | | | |
| Etude de restauration / valorisation cours d'eau (lit mineur, berges, ripisylve, lit majeur) - Affluents du Grand Morin | | SMAGE 2 MORIN | Ensemble des masses d'eau des affluents | Affluents sur l'ensemble du bassin versant du Grand Morin | Optimisation du fonctionnement hydraulique des cours d'eau | - | - | - | 150 000,00 € | - € | 150 000,00 € |
| Action 1.1. Améliorer les connaissances et élaborer une stratégie | Etude globale (continuité, ripisylve, inondations, inventaire ZH, restauration hydromorpho...) sur le bassin versant de l'Aubetin | SMAGE 2 MORIN | FRH8153 FRH8151-F653003 FRH8151-F653005 FRH8151-F658000 FRH8151-F657000 | Bassin versant de l'Aubetin | Optimisation du fonctionnement hydraulique des cours d'eau | - | - | - | 85 000,00 € | - € | 85 000,00 € |
| Sous totaux : | | | | | | - € | - € | - € | 235 000,00 € | - € | 235 000,00 € |
| Action 1.2. Restaurer la continuité écologique longitudinale et latérale des cours d'eau | | | | | | | | | | | |
| Etude en cours sur 6 ouvrages à supprimer | | SMAGE 2 MORIN | FRH8149 | Meilleray / Villeneuve-la-Lionne / La Ferté-Gaucher / Jouy-sur-Morin / Saint-Rémy-la-Vanne (Grand Morin, Liste 1 et 2, ROE 2965, 2974, 2970, 2967, 5730, 1865) | Optimisation du fonctionnement hydraulique des cours d'eau | 78 012,00 € | - | - | 86 670,00 € | 78 012,00 € | 8 658,00 € |
| Travaux RCE OH 1 - Ouvrage du Moulin de Court | | SMAGE 2 MORIN | FRH8149 | Meilleray / Villeneuve-la-Lionne (Grand Morin, Liste 1 et 2, ROE 2985) | Optimisation du fonctionnement hydraulique des cours d'eau | - | - | - | 226 000,00 € | - € | 226 000,00 € |
| Travaux RCE OH 2 - Ouvrage du Moulin Janvier | | SMAGE 2 MORIN | FRH8149 | La Ferté-Gaucher (Grand Morin, Liste 1 et 2, ROE 2974, ouvrage de la "continuité apaisée") | Optimisation du fonctionnement hydraulique des cours d'eau | - | - | - | 35 500,00 € | - € | 35 500,00 € |
| Travaux RCE OH 3 - Ouvrage du Moulin Grenouille | | SMAGE 2 MORIN | FRH8149 | La Ferté-Gaucher (Grand Morin, Liste 1 et 2, ROE 2970, ouvrage de la "continuité apaisée") | Optimisation du fonctionnement hydraulique des cours d'eau | - | - | - | 38 500,00 € | - € | 38 500,00 € |
| Travaux RCE OH 4 - Ouvrage du Moulin Crèvecoeur | | SMAGE 2 MORIN | FRH8149 | Jouy-sur-Morin (Grand Morin, Liste 1 et 2, ROE 2967, ouvrage de la "continuité apaisée") | Optimisation du fonctionnement hydraulique des cours d'eau | - | - | - | 68 500,00 € | - € | 68 500,00 € |
| Travaux RCE OH 5 - Ouvrage du Moulin de Nevers | | SMAGE 2 MORIN | FRH8149 | Saint-Rémy-la-Vanne (Grand Morin, Liste 1 et 2, ROE 5730, ouvrage de la "continuité apaisée") | Optimisation du fonctionnement hydraulique des cours d'eau | - | - | - | 18 500,00 € | - € | 18 500,00 € |
| Etude complémentaire de restauration de la continuité écologique (6 OH) | | SMAGE 2 MORIN | FRH8149 FRH8150 | Priorité 1 (Grand Morin, Liste 1 et 2) : Saint-Martin-des-Champs (ROE 2984 et 2982) / Jouy-sur-Morin (ROE 2973, 5770 et 2964, 2970) / Saint-Siméon (ROE 18674) / Coulommiers (suppression de résidus de 8 vannages) / Dammarin-sur-Tigeaux (ROE 29579) | Optimisation du fonctionnement hydraulique des cours d'eau | - | 11 928,00 € | 209 809,08 € | 310 000,00 € | 221 737,08 € | 88 262,92 € |
| Travaux RCE OH 6 - Ouvrage du Moulin Guillard | | SMAGE 2 MORIN | FRH8149 | Saint-Martin-des-Champs (Grand Morin, Liste 1 et 2, ROE 2984 et 2982) | Optimisation du fonctionnement hydraulique des cours d'eau | - | - | - | 140 000,00 € | - € | 140 000,00 € |
| Travaux RCE OH 10 - Ouvrage du Moulin de la Planche | | SMAGE 2 MORIN | FRH8149 | Saint-Rémy-la-Vanne (Grand Morin, Liste 1 et 2, ROE 2967 et 60678) | Optimisation du fonctionnement hydraulique des cours d'eau | - | - | - | 152 000,00 € | - € | 152 000,00 € |
| Travaux RCE OH 11 - Moulin de la Petite Vacherie | | SMAGE 2 MORIN | FRH8149 | Saint-Siméon (Grand Morin, Liste 1 et 2, ROE 18674, ouvrage de la "continuité apaisée") | Optimisation du fonctionnement hydraulique des cours d'eau | - | - | - | 102 000,00 € | - € | 102 000,00 € |
| Travaux RCE OH 12 - Ouvrage du Moulin de Coude | | SMAGE 2 MORIN | FRH8150 | Dammartin-sur-Tigeaux (Grand Morin, Liste 1, ROE 29579) | Optimisation du fonctionnement hydraulique des cours d'eau | - | - | - | 177 000,00 € | - € | 177 000,00 € |
| Travaux RCE OH 13 - Vannes au Pontmoulin | | SMAGE 2 MORIN | FRH8150 | Coulommiers (Grand Morin, Liste 1, 8 résidus de vannages) | Optimisation du fonctionnement hydraulique des cours d'eau | - | - | - | 15 000,00 € | - € | 15 000,00 € |
| Etude complémentaire de restauration de la continuité écologique (6 OH) | | SMAGE 2 MORIN | FRH8149-F653700 | Priorité 2 (Vannetin, Site Natura 2000) : Choisy-en-Brie (ROE 87388, 87387, 87386 et 87385) / Marolles-en-Brie (ROE 87384, 87383 et 87382) | Optimisation du fonctionnement hydraulique des cours d'eau | - | - | - | 70 000,00 € | - € | 70 000,00 € |
| Travaux RCE OH 14 - Ouvrage "Champs ZS14-251" | | SMAGE 2 MORIN | FRH8149-F653700 | Choisy-en-Brie (Vannetin, Site Natura 2000) | Optimisation du fonctionnement hydraulique des cours d'eau | - | - | - | 25 000,00 € | - € | 25 000,00 € |
| Travaux RCE OH 15 - Seuil en amont de la RD55 | | SMAGE 2 MORIN | FRH8149-F653700 | Choisy-en-Brie (Vannetin, Site Natura 2000, ROE 87388) | Optimisation du fonctionnement hydraulique des cours d'eau | - | - | - | 25 000,00 € | - € | 25 000,00 € |
| Travaux RCE OH 16 - Seuil en amont de la RD55 | | SMAGE 2 MORIN | FRH8149-F653700 | Choisy-en-Brie (Vannetin, Site Natura 2000, ROE 87387) | Optimisation du fonctionnement hydraulique des cours d'eau | - | - | - | 50 000,00 € | - € | 50 000,00 € |
| Travaux RCE OH 17 - Seuil en amont de la RD215 | | SMAGE 2 MORIN | FRH8149-F653700 | Choisy-en-Brie (Vannetin, Site Natura 2000, ROE 87386) | Optimisation du fonctionnement hydraulique des cours d'eau | - | - | - | 25 000,00 € | - € | 25 000,00 € |
| Travaux RCE OH 18 - Seuil au Bois Fourmeaux | | SMAGE 2 MORIN | FRH8149-F653700 | Choisy-en-Brie (Vannetin, Site Natura 2000, ROE 87385) | Optimisation du fonctionnement hydraulique des cours d'eau | - | - | - | 50 000,00 € | - € | 50 000,00 € |
| Travaux RCE OH 19 - Seuil 1 en aval du Bois Fourm | | SMAGE 2 MORIN | FRH8149-F653700 | Marolles-en-Brie (Vannetin, Site Natura 2000, ROE 87384) | Optimisation du fonctionnement hydraulique des cours d'eau | - | - | - | 50 000,00 € | - € | 50 000,00 € |
| Travaux RCE OH 20 - Seuil 2 en aval du Bois Fourm | | SMAGE 2 MORIN | FRH8149-F653700 | Marolles-en-Brie (Vannetin, Site Natura 2000, ROE 87383) | Optimisation du fonctionnement hydraulique des cours d'eau | - | - | - | 50 000,00 € | - € | 50 000,00 € |
| Travaux RCE OH 21 - Seuil en amont de la RD934 | | SMAGE 2 MORIN | FRH8149-F653700 | Marolles-en-Brie (Vannetin, Site Natura 2000, ROE 87382) | Optimisation du fonctionnement hydraulique des cours d'eau | - | - | - | 35 000,00 € | - € | 35 000,00 € |
| Etude complémentaire de restauration de la continuité écologique (6 OH) | | SMAGE 2 MORIN | FRH8149 | Priorité 3 (Grand Morin, Liste 1 et 2) : Chauffry (ROE 18653, 60682 et 60684) / Boissy-le-Châtel (ROE 18652) / Mouroux (Coulbertin, ROE 29599) / Pommeuse (ROE 29572) / Guérand (ROE 18687) | Optimisation du fonctionnement hydraulique des cours d'eau | - | - | - | 225 000,00 € | - € | 225 000,00 € |
| Etude complémentaire de restauration de la continuité écologique (6 OH) | | SMAGE 2 MORIN | FRH8149 FRH8150 | Priorité 4 (Liste 1) : Mizure-Verdy (ROE 56044) / Guérand (Ouvrage de Bicheat et ROE 18393) / Montry (ROE 18477) / Ebly (ROE 18499) | Optimisation du fonctionnement hydraulique des cours d'eau | - | - | - | 135 000,00 € | - € | 135 000,00 € |
| Sous totaux : | | | | | | 78 012,00 € | 11 928,00 € | 209 809,08 € | 4 288 070,00 € | 299 749,08 € | 3 988 320,92 € |
| Action 1.3. Restaurer les cours d'eau (restaurer l'hydromorphologie) | | | | | | | | | | | |
| Etude complémentaire et travaux de restauration / valorisation cours d'eau (lit mineur, berges, ripisylve, lit majeur) - Affluents de l'amont du Grand Morin (côté Seine-et-Marne) | | SMAGE 2 MORIN | FRH8149-F653000 FRH8149-F653000 FRH8149-F653000 FRH8149-F653000 FRH8149-F653000 | Ru du Val et ses affluents (FRH8149-F653000) Ru de Vorrain (FRH8149-F6526000) Ru de Drouilly et ses affluents (FRH8149-F6527000) Ru de Franchin et ses affluents (FRH8149-F6531000) Ru de Chambrun et ses affluents (FRH8149-F6534000) Ru de Cours (FRH8149-F653000) | Optimisation du fonctionnement hydraulique des cours d'eau | - | - | - | 280 000,00 € | - € | 280 000,00 € |
| Travaux de restauration / valorisation cours d'eau (lit mineur, berges, ripisylve, lit majeur) - Affluents du Grand Morin | | SMAGE 2 MORIN | Ensemble des masses d'eau des affluents | Affluents sur l'ensemble du bassin versant du Grand Morin selon les résultats de l'étude | Optimisation du fonctionnement hydraulique des cours d'eau | - | - | - | 690 000,00 € | - € | 690 000,00 € |
| Travaux de restauration / valorisation cours d'eau (lit mineur, berges, ripisylve, lit majeur) | | SMAGE 2 MORIN | FRH8151 | Bassin versant de l'Aubetin | Optimisation du fonctionnement hydraulique des cours d'eau | - | - | - | 360 000,00 € | - € | 360 000,00 € |
| Etude de restauration et valorisation cours d'eau | | SMAGE 2 MORIN | FRH8149 | Le Grand Morin à La Ferté-Gaucher et Coulommiers | Optimisation du fonctionnement hydraulique des cours d'eau | - | - | - | 100 000,00 € | - € | 100 000,00 € |
| Travaux de restauration et valorisation cours d'eau en centre urbain (cours d'eau et ruisseau) | | SMAGE 2 MORIN | FRH8149 | Le Grand Morin à La Ferté-Gaucher et Coulommiers | Optimisation du fonctionnement hydraulique des cours d'eau | - | - | - | 200 000,00 € | - € | 200 000,00 € |
| Action 1.3. Restaurer les cours d'eau (restaurer l'hydromorphologie) | | | | | | | | | | | |
| Etude de restauration de la tête de bassin versant du Vannetin | | SMAGE 2 MORIN | FRH8149-F653700 | Le Vannetin à Leudon-en-Brie et Chartonges | Optimisation du fonctionnement hydraulique des cours d'eau | - | - | - | 75 000,00 € | - € | 75 000,00 € |
| Travaux de restauration de la tête de bassin versant du Vannetin | | SMAGE 2 MORIN | FRH8149-F653700 | Le Vannetin à Leudon-en-Brie et Chartonges | Optimisation du fonctionnement hydraulique des cours d'eau | - | - | - | 250 000,00 € | - € | 250 000,00 € |
| Sous totaux : | | | | | | - € | - € | - € | 1 955 000,00 € | - € | 1 955 000,00 € |
| Animation restauration de la continuité écologique | | SMAGE 2 MORIN | FRH8149 FRH8150 FRH8151 FRH8149-F653000 FRH8149-F653000 FRH8149-F653000 FRH8149-F653000 FRH8149-F653000 | Bassin versant du Grand Morin et affluents | | 38 396,34 € | 43 718,44 € | - € | 225 500,00 € | 82 114,78 € | 143 385,22 € |
| Sous-totaux : | | | | | | 38 396,34 € | 43 718,44 € | - € | 225 500,00 € | 82 114,78 € | 143 385,22 € |
| SOUR-TOTAL ENJEU 1 | | | | | | 116 408,34 € | 55 646,44 € | 209 809,08 € | 6 982 170,00 € | 465 110,61 € | 6 517 059,39 € |

4.2 Restauration de la continuité écologique

4.2.1. Etude des 6 ouvrages sur le Grand Morin Amont

• Contexte :

En 2017, le syndicat Grand Morin Amont a lancé une étude sur six ouvrages classés en liste 2. Ces ouvrages ont été choisis par opportunité. En effet, l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et la Direction Départementale des Territoires de Seine-et-Marne ont recensé les propriétaires d'ouvrages favorables au scénario le plus ambitieux pour le milieu aquatique. C'est le bureau d'étude SEGI qui a été retenu pour réaliser cette étude.

• Localisation :

Les ouvrages concernés sont :

- L'ouvrage de Court à Meilleray (ROE 29858).
- Les ouvrages Janvier et Grenouille à La Ferté-Gaucher (ROE 29794 et ROE 29790).
- L'ouvrage Crèvecœur à Jouy-sur-Morin (ROE 29667).
- Les ouvrages Nevers et Fontaine à Saint-Rémy-la-Vanne (ROE 57360 et ROE 80769).

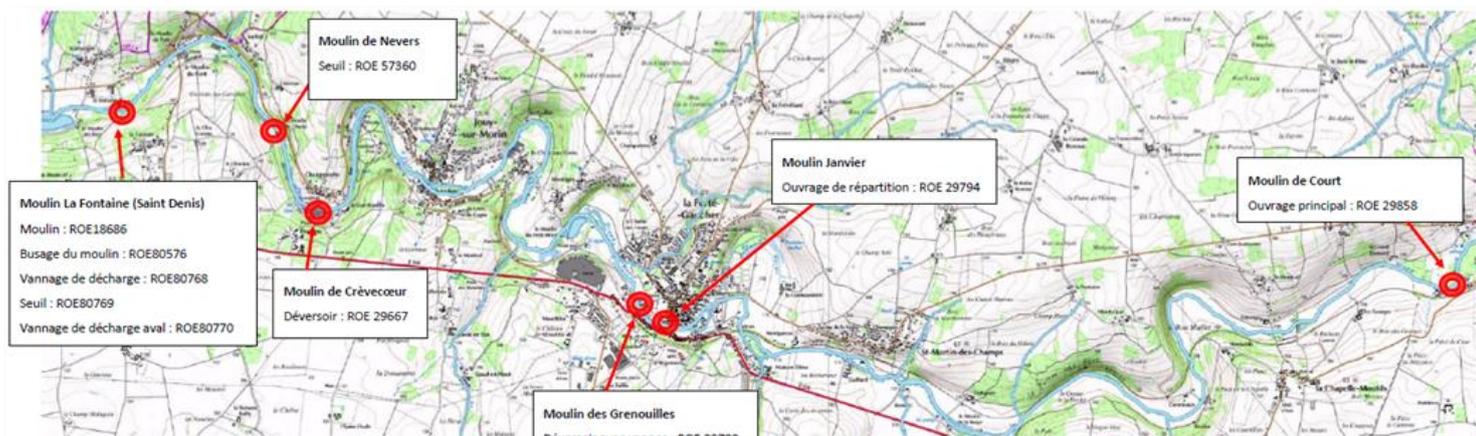


Figure 15 : Carte des ouvrages concernés par l'étude de restauration de la continuité écologique et de l'hydromorphologie sur le Grand Morin en cours – Source : SIVHM

• Financier :

L'Agence de l'Eau Seine-Normandie finance cette étude à hauteur de 100%. Le coût total de l'étude est de 197 964 € TTC. Actuellement, 164 970,00 € ont été payés. Aucune facture n'a été transmise en 2022.

• Actions réalisées :

Suivi des différentes missions réalisées par le bureau d'étude.

- Une réunion de concertation a été réalisée en mai 2022 avec les propriétaires riverains étant potentiellement concernés par le projet à Meilleray et Villeneuve-la-Lionne. Les objectifs de ces réunions étaient de présenter deux projets proposés au droit des ouvrages aux riverains, prendre connaissance de leurs avis sur le scénario qu'ils souhaitaient retenir et de répondre au mieux à leurs questions et attentes. Malgré la connaissance de la nouvelle loi climat, l'ensemble des propriétaires riverains rencontrés sont favorables pour supprimer l'ouvrage qui est vétuste et dangereux.
- Deux demandes d'abrogations du droit d'eau ont été signées par les propriétaires des ouvrages de Court et de Nevers afin d'abroger leur droit d'eau sur les ouvrages. Ces demandes ont été validées par Arrêté Préfectoral le 24 août 2022 pour l'ouvrage de Nevers et le 23 décembre 2022 pour l'ouvrage de Court. Ces abrogations nécessitent une remise en état naturelle du cours d'eau.
- Deux nouveaux dossiers loi sur l'eau ont donc été déposés auprès de la Direction Départementale des Territoires de Seine-et-Marne, afin de pouvoir réaliser les travaux de remise en état du Grand Morin sur les secteurs des ouvrages de Court et de Nevers.

- Un Dossier de Consultation des Entreprises a été réalisé et mis en ligne sur la plateforme de marché public Maximilien. Deux entreprises ont candidaté, une analyse d'offre a été réalisée par le MOE. Cependant, les délais entre le temps d'instruction du dossier, les demandes de subventions pour le financement du projet et les délais réglementaires du marché ont contraint le syndicat à ne pas donner suite à l'appel d'offre. Il sera donc nécessaire de relancer une consultation en 2023.

Remarques :

Les propriétaires des ouvrages de Crèvecœur et Fontaine, n'étaient toujours pas joignables en 2022, le bureau d'études n'a donc toujours pas finalisé la phase PROJET sur ces sites.

Les projets à La Ferté-Gaucher seront inclus dans un projet plus global de renaturation du Grand Morin en centre urbain de La Ferté-Gaucher.

Une réunion a eu lieu avec la caserne des pompiers de La Ferté-Gaucher car plusieurs points incendies sont indisponibles sur leurs territoires d'intervention depuis la baisse du niveau d'eau.

L'équipe du SMAGE 2 Morin a également assisté à une assemblée générale de l'association de pêche locale afin de répondre aux interrogations de ses adhérents.

4.2.2. Nouvelle étude de restauration de la continuité écologique

• Contexte :

Comme prévu dans le Contrat Territorial Eau et Climat, une nouvelle étude au droit de 6 ouvrages a été lancée fin 2021 afin de restaurer la continuité écologique, mais aussi de restaurer l'hydromorphologie du cours d'eau et d'améliorer la fonctionnalité des zones humides et zones d'expansion de crue si possible pour limiter le risque d'inondation.

• Localisation :

Les ouvrages concernés sont :

- L'ouvrage de La Chair-aux-Gens à Jouy-sur-Morin (ROE 29739).
- L'ouvrage de La Tannerie à Jouy-sur-Morin (ROE 29701).
- Le complexe d'ouvrages des Marais à Jouy-sur-Morin (ROE 29675 – 57771 – 57772).
- L'ouvrage des Moulin de la Sault et de Drevault entre Villiers-sur-Morin et Couilly-Pont-aux-Dames (ROE 18451).
- L'ouvrage de la Porte-à-Bateaux à Esbly (ROE 18499).

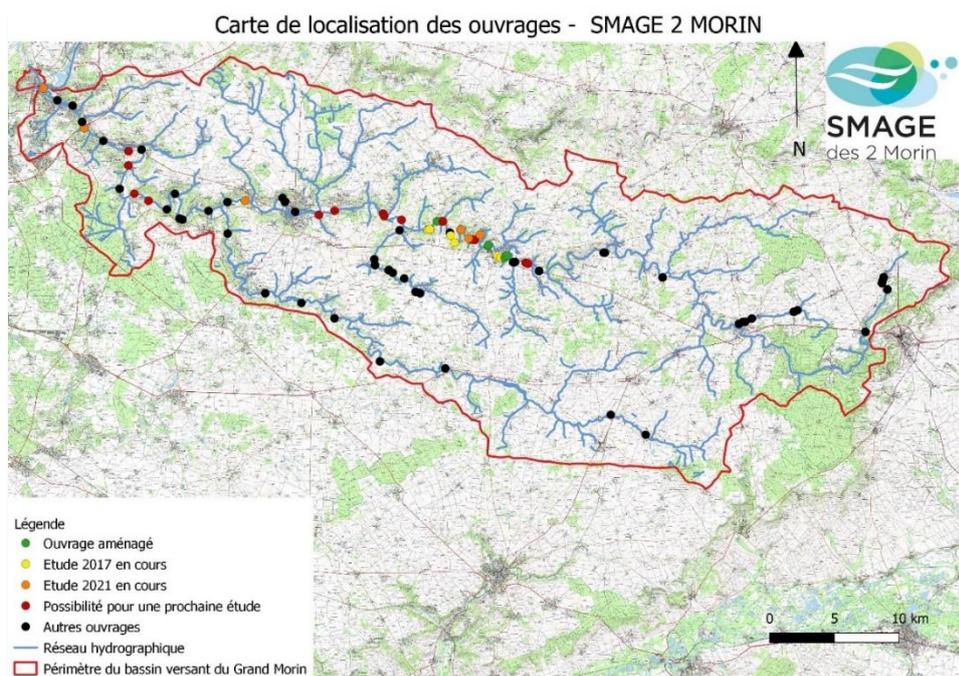


Figure 16 : Carte concernant les études de restauration de la continuité écologique – Source : SMAGE 2 MORIN

• Financeur :

Cette étude est financée à hauteur de 90% par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie. Le coût total de l'étude est de 576 931,20 € TTC.

• Actions réalisées :

L'année 2022 a été consacrée à la phase diagnostic et aux missions complémentaires permettant de compléter cette phase, avec le test d'abaissement des ouvrages le permettant, les relevés de zones humides, les inventaires de macro-invertébrés et piscicoles, les Indices d'Abondance Morphologique (IAM) et mesures de débits, les relevés topographiques, subaquatiques et de génie civil, la rencontre avec les propriétaires riverains des ouvrages et certains usagers.

L'équipe du SMAGE a donc suivi ces différentes phases tout au long de l'année et participé à leur mise en œuvre, effectué le suivi des factures et fait les demandes de versements auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.

| Bassin versant | Cours d'eau | Intercommunalité | Commune | Nom d'ouvrage | ROE | Actions réalisées |
|-------------------------|-----------------------|------------------|-------------------------|-----------------|-------------------------------------|---|
| Grand Morin (UH Morins) | Grand Morin (FRHR149) | CC2M | Jouy-sur-Morin (77) | Chairs-aux-Gens | ROE 29739 | <p>Suivi de la phase diagnostic et des missions complémentaire 7, 8, 9 et 11</p> <p>18 affiches de communication réalisées et mises en place sur site (abaissement ponctuel niveau d'eau)</p> <p>4 prospections de site en canoë lors de la mise à l'eau basse</p> <p>1 Dossier de Consultation des Entreprises mis en ligne pour la campagne topographique</p> <p>215 courriers envoyés (campagne topographique)</p> <p>1075 courriers envoyés (campagne ZH)</p> <p>6 réunions avec les propriétaires</p> <p>1 réunion pour les usagers</p> <p>Plusieurs e-mails et appels</p> |
| | | | | Tannerie | ROE 29701 | |
| | | | | Les Marais | ROE 29675 ROE 57771 ROE 57772 | |
| | Grand Morin (FRHR150) | CACPB | Mouroux (77) | Clapet | ROE 29599 | |
| | | | Villiers-sur-Morin (77) | Sault/Drevault | ROE 18499 | |
| | | CAVAE | Esbly (77) | Porte à bateaux | ROE 18499 | |

Tableau 7 : Récapitulatif des actions réalisées pour l'étude de restauration de la continuité écologique débutée en 2021

Remarque :

Au cours de l'année 2022, deux visites de terrain ont été effectuées sur le secteur de deux autres ouvrages :

- Une au niveau de l'ouvrage de Prémol (ROE 29576) avec la Direction Départementale des Territoires de Seine-et-Marne ;
- Une en amont de l'ouvrage de Serbonne (ROE 18417).

Ces visites ont permis de faire émerger de potentiels projets de restauration de continuité écologique et d'hydromorphologie pour une prochaine étude. Cependant, cette nouvelle étude sera lancée une fois qu'une des deux études en cours sera terminée.

Le maire de la commune de Couilly-Pont-aux-Dames a également sollicité l'équipe technique du SMAGE pour que la continuité écologique puisse être rétablie sur le ru du Mesnil. En effet, il semblerait que des seuils illégaux aient été réalisés il y a plusieurs dizaines d'années. L'équipe a sollicité la Direction Départementale des Territoires de Seine-et-Marne pour savoir s'il est nécessaire de réaliser des dossiers loi sur l'eau dans ce cadre mais n'a jamais eu de retour.

4.2.3. Projet de restauration de la continuité écologique sur le Vannetin

• Contexte :

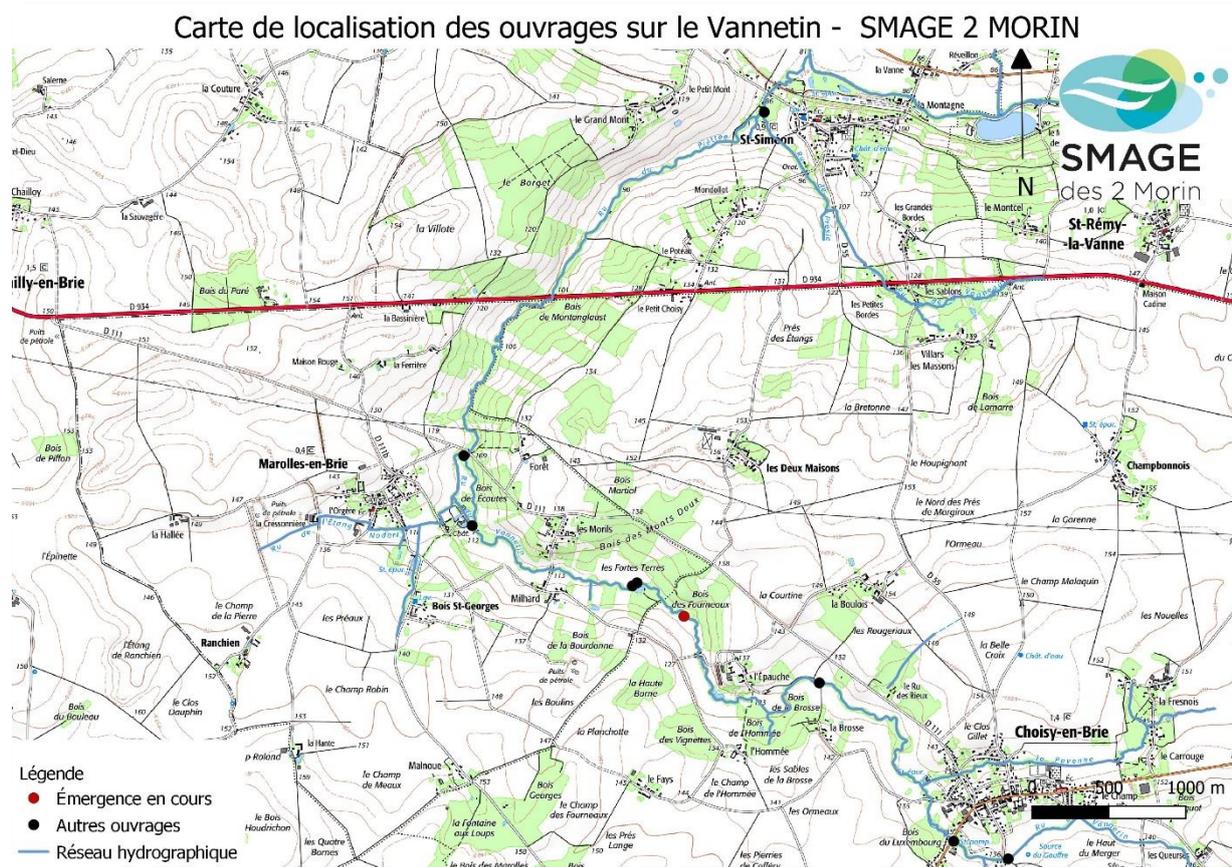
Dans le cadre de la mise en œuvre des actions prévues dans le Contrat Territoriale Eau et Climat du Grand Morin et ses affluents, plusieurs projets de restauration de la continuité écologique sont prévus sur le site Natura 2000 du Vannetin.

Le Vannetin est classé site Natura 2000, notamment dû à la présence de la Mulette épaisse, reconnue espèce d'intérêt communautaire. Sa population sur le Vannetin est fragile et fractionnée par la présence d'ouvrages infranchissables, dont le premier en partant de l'amont se situe au niveau du Bois Fourneaux, entre les communes de Choisy-en-Brie et Marolles-en-Brie (ROE87385).

Ainsi, l'équipe du SMAGE des deux Morin a lancé une émergence de projet sur ce premier seuil afin de pouvoir restaurer la continuité écologique et l'hydromorphologie du Vannetin.

● Localisation :

L'ouvrage se situe sur la carte ci-dessous :



● Financier :

Ce projet est en émergence, les financeurs n'ont pas été identifiés pour le moment. Cependant, les financements suivants semblent envisageables :

- par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie à hauteur de 90 % en gardant le SMAGE en tant que maître d'ouvrage ;
- par l'Europe à hauteur de 100 % en faisant signer un contrat NATURA2000 au(x) propriétaire(s) du seuil.

● Actions réalisées

Les actions suivantes ont été réalisées afin de pouvoir faire émerger le projet :

- Contact avec les différents partenaires techniques (FDAAPPMA77, DDT77) ;
- Contact avec un des propriétaires où se situe l'ouvrage ;
- Réalisation de relevés topographiques (profil en long et en travers).

4.3 Restauration de zones humides

4.3.1. Émergence de projet de restauration de zones humides

● Contexte :

En 2021, lors de différentes prospections de terrain, notamment pour l'entretien de ripisylve et de désembâclement, l'équipe technique du pôle rivière a repéré plusieurs zones qui pourraient potentiellement être restaurées en zone humide / zone d'expansion de crue.

En effet, d'après les observations de terrain, le Grand Morin semble très dégradé sur différents secteurs à cause des facteurs suivants :

- Sur-élargissement du lit mineur,
- Substrat quasi-absent,
- Incision du lit mineur,

- Artificialisation des berges (présence de merlons),
- Homogénéisation des habitats pour les espèces.

Cette dégradation semble notamment due à d'anciens travaux hydrauliques. L'incision du lit mineur et la présence de merlons en bordure de berge limitent la continuité latérale ainsi que les zones d'expansions de crue du cours d'eau et favorisent donc l'assèchement de zones humides et aggravent le risque d'inondation.

Ainsi, au vu des opportunités, le syndicat souhaite lancer une étude de restauration du lit mineur et majeur, dans une optique de reconquête de zones humides / zones d'expansion de crue pour limiter les inondations à l'aval du bassin versant.

● Localisation :

Sept secteurs ont été sélectionnés comme site pilote car ils présentent des opportunités de travail avec les riverains et présentent des enjeux multiples. Ceux-ci figurent sur le tableau et la carte ci-dessous :

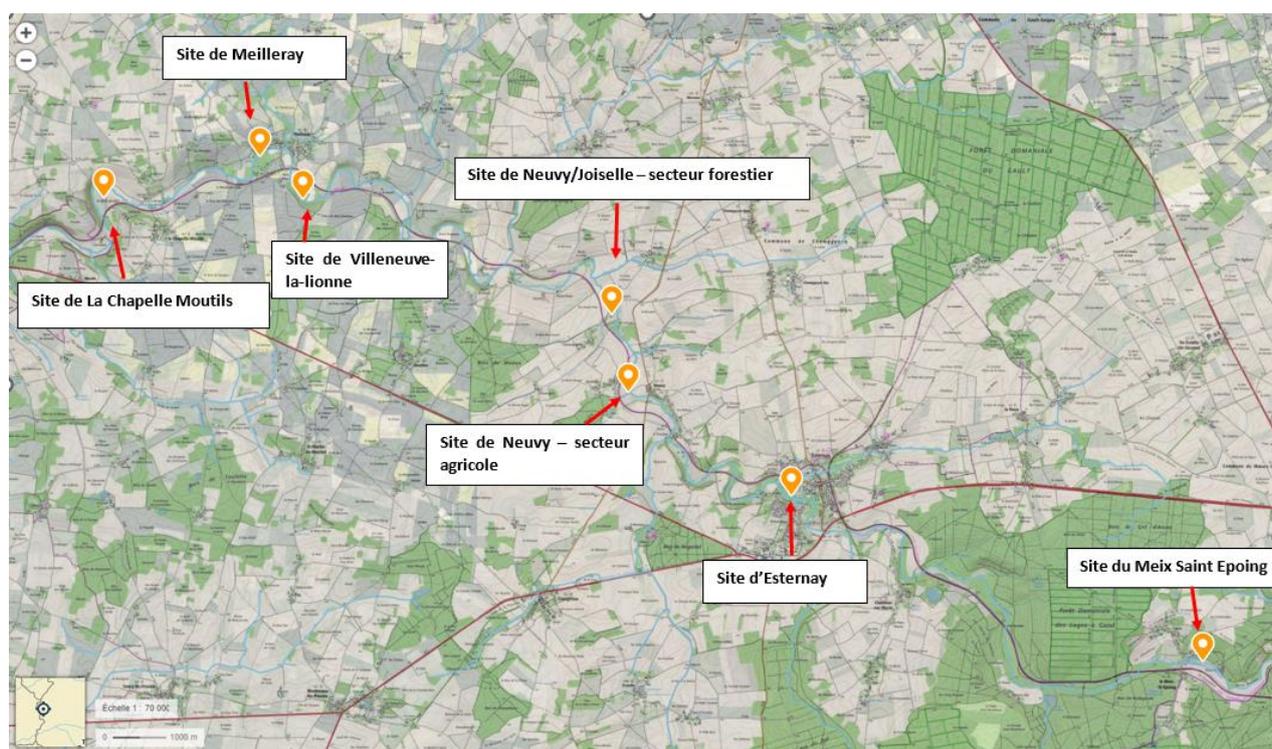


Figure 18: Localisation des 7 sites - Vue générale

● Financier :

L'unique financeur pressenti pour cette étude est l'Agence de l'eau Seine Normandie à hauteur de 80% de subventions.

● Actions réalisées :

Afin de mener à bien cette étude de restauration, l'équipe technique du SMAGE s'est concertée avec la population locale afin de leur présenter le projet et de recueillir leurs problématiques et leurs attentes. Ce travail de concertation a donné lieu à la réalisation de 14 de visites de terrains chez des propriétaires et 11 compte-rendu. Le détail des actions est présenté par le tableau suivant :

| Bassin versant | Cours d'eau | Intercommunalité | Commune | Actions réalisées | Année |
|-------------------------|-----------------------|----------------------------|----------------------|--|-------|
| Grand Morin (UH MORINS) | Grand Morin (FRHR149) | CC2M | La Chapelle-Moutils | 2 visite de terrain 2 compte-rendu | 2022 |
| | | | Le Meix-Saint-Epoing | 1 visite de terrain 1 compte-rendu | |
| | | CCSOM | Joiselle | 2 visite de terrain 2 compte-rendu | |
| | | | Neuvy | 2 visite de terrain 2 compte-rendu | |
| | | | Esternay | 6 visites de terrain 3 compte rendu | |
| | | | Villeneuve-la-Lionne | 1 visite de terrain | |
| TOTAL | 1 cours d'eau | 2 intercommunalités | 6 communes | 14 visites de terrain 11 comptes-rendus | |

Tableau 8 : Tableau des actions de concertation réalisées en 2022

Les actions suivantes ont été réalisées afin de pouvoir avancer sur le projet :

- Recensement des parcelles faisant partie du périmètre de chaque site,
- Proposition d'une délimitation de chaque site,
- Envoi de 125 courriers de présentation du projet aux propriétaires concernés avec une proposition de rendez-vous,
- Organisation de 14 visites sur les sites pressentis avec les propriétaires riverains ayant les plus grandes parcelles ou souhaitant rencontrer le SMAGE pour présenter le projet et connaître leurs attentes,
- Rédaction de compte-rendu de visite,
- Rédaction et publication du DCE pour la maîtrise d'œuvre,
- Envoi des 125 conventions du projet pour la phase d'étude à chaque propriétaire concerné,
- Echanges téléphoniques avec les propriétaires concernés,
- Réalisation des visites de sites avec les candidats et l'analyse de l'offre.

Remarques :

Le marché public a été rendu infructueux en août 2022 pour cause d'absence de concurrence (1 seul candidat).

Un site a été ajouté entre-temps et un autre a été étendu après différents échanges avec des propriétaires de parcelles.

Certaines parties du CCTP sont en cours de modifications pour limiter les coûts du projet. Le nouvel appel d'offre devrait être lancé début 2023.

4.3.2. Emergence de l'étude globale de délimitation des zones humides et de caractérisation de leur état fonctionnel

● Contexte :

Dans le cadre de la mise en œuvre des actions prévues dans le Contrat Territoriale Eau et Climat du Grand Morin et ses affluents et au vu du nombre d'émergence de projet de restauration de zones humides sur le bassin versant du Grand Morin, il apparaît nécessaire de réaliser une étude sur les zones humides du territoire afin de pouvoir définir une hiérarchisation des zones humides à restaurer.

Ainsi, les grandes étapes de cette étude seront de :

- vérifier le caractère humide des secteurs à enjeux humides issues de l'étude du SAGE des Deux Morin,
- délimiter et cartographier les zones humides par les investigations pédologiques et floristiques réalisées in-situ selon le protocole définis dans l'arrêté de 2008 modifié,
- caractériser les zones humides par leur état biologique et par l'analyse de leur état fonctionnel,
- élaborer une hiérarchisation des zones humides à restaurer vis-à-vis des enjeux du territoire,
- établir un programme d'actions préalables des zones humides prioritaires.

Remarque :

Seuls les secteurs à enjeux humides prioritaires étaient ciblés dans le programme du CTEC du Grand Morin et ses affluents. Cependant, ces secteurs sont peu présents dans le Département de la Marne. Il a donc été décidé de prendre en compte également les secteurs à enjeux humides pour le Département de la Marne.

● **Localisation :**

Le périmètre d'étude globale est le bassin versant du Grand Morin et le périmètre d'intervention est une surface de 3 550 ha comprenant l'ensemble des secteurs à enjeux humides prioritaires sur l'ensemble du bassin versant avec les secteurs à enjeux humides dans le département de la Marne.

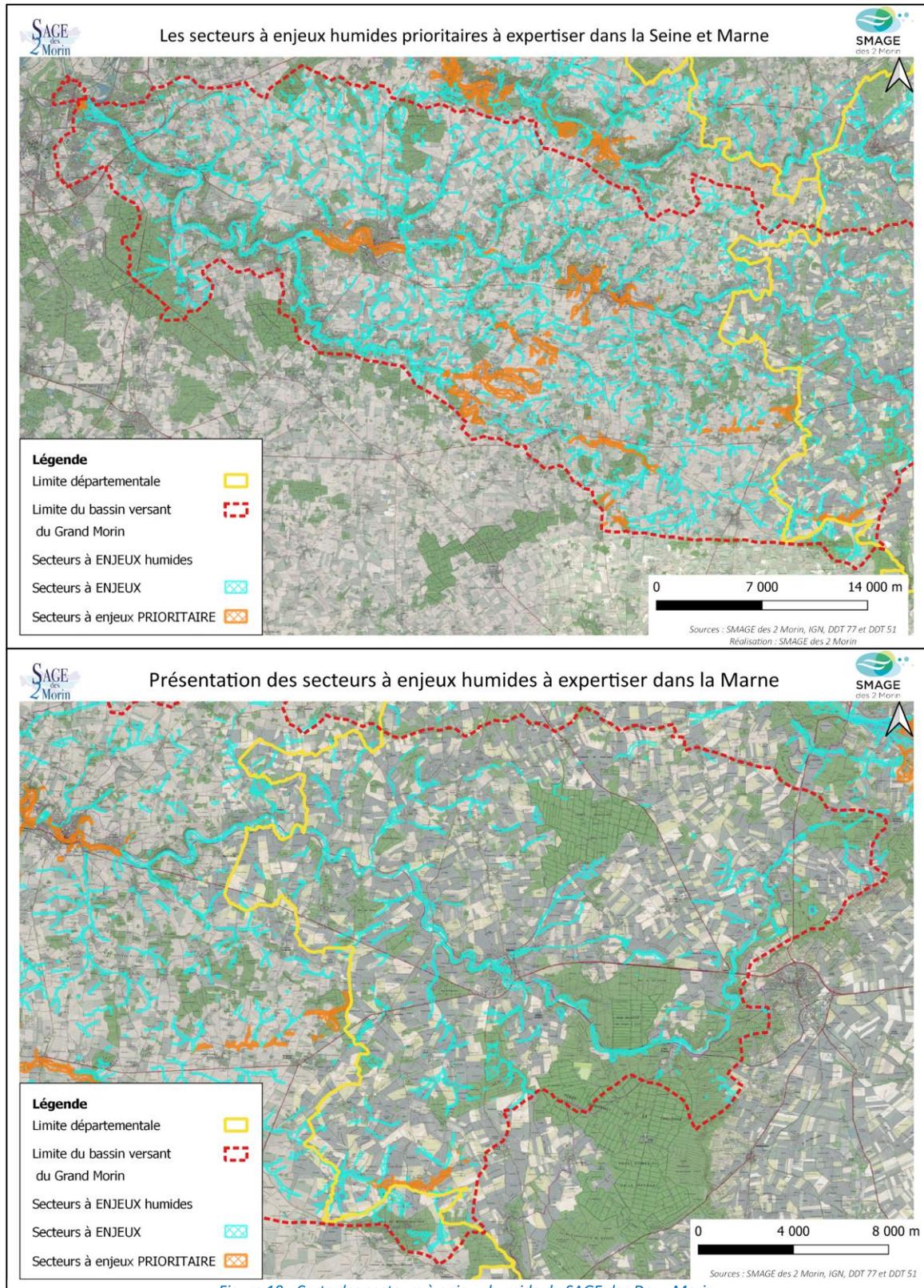


Figure 19 : Carte des secteurs à enjeu humide du SAGE des Deux Morin

- **Financier :**

L'unique financeur pressenti pour cette étude est l'Agence de l'eau Seine Normandie à hauteur de 80% de subventions.

- **Actions réalisées :**

- Présentation du projet, et notamment les secteurs d'étude, pour validation à la Commission Locale de l'Eau du SAGE des deux Morin,
- Rédaction du Dossier de Consultation des Entreprises,
- Première réunion animée par le SMAGE pour réunir le comité technique de l'étude afin de présenter et statuer sur le déroulement de l'étude et les prestations associées,
- Echanges avec les services de l'état, l'Agence de l'eau et les partenaires techniques,
- Rédaction du compte-rendu du comité technique.

4.4 Restauration de l'hydromorphologie des cours d'eau

4.4.1. Problématiques d'érosion de berge

- **Contexte :**

L'équipe technique du SMAGE 2 Morin a été sollicitée à plusieurs reprises par des riverains ou/et des élus pour des problématiques d'érosion de berges sur l'ensemble du territoire.

Pour rappel, l'érosion de berges est un phénomène naturel nécessaire pour le bon fonctionnement d'un cours d'eau. D'ailleurs, ce dernier a donc normalement besoin d'un espace de mobilité. D'après le SAGE 2 Morin, l'espace de mobilité théorique est de 500 m de largeur sur chaque berge. Il s'agit d'un estimatif car il est également préconisé de réaliser une étude pour définir exactement la largeur de cet espace. Cette étude pourra être prise en compte dans l'étude globale des cours d'eau du bassin versant du Grand Morin.

Cependant, l'érosion peut être amplifiée à cause de phénomènes anthropiques : anciens travaux hydrauliques (curage, rectification du tracé, etc.), présence d'ouvrages transversaux limitant le transport des sédiments, manipulations inadaptées de ces ouvrages engendrant une baisse brutale du niveau d'eau, etc.

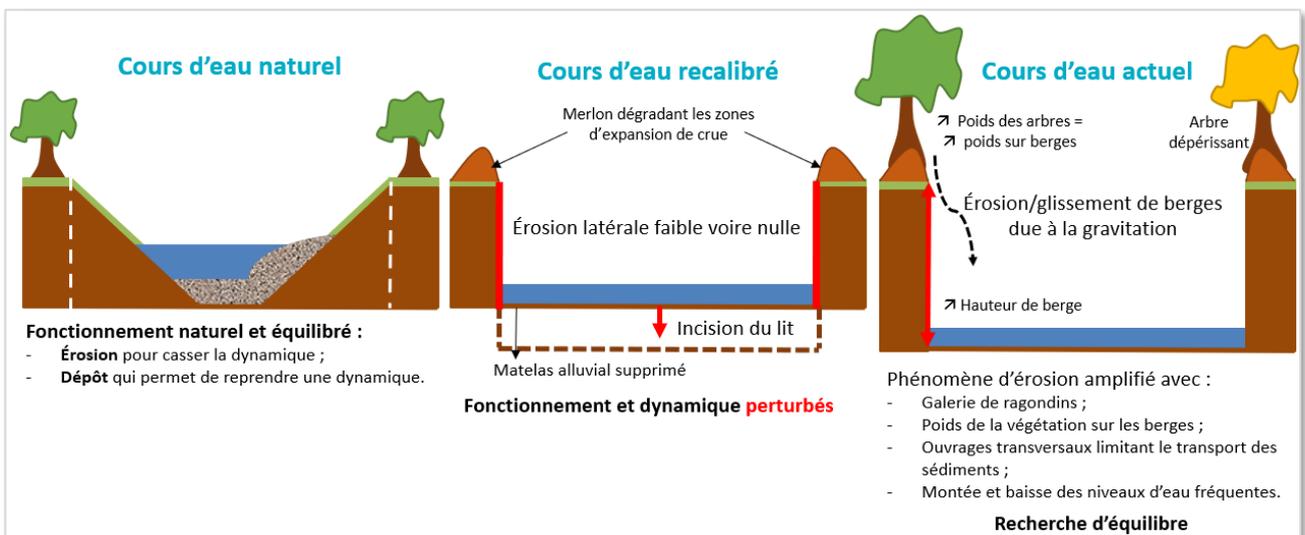


Figure 20 : Schéma explicatif du phénomène d'érosion

Pour limiter l'érosion excessive, il existe plusieurs solutions d'aménagement :

- Recharge de substrat afin que le cours d'eau ait de nouveau (ou plus) de matériaux à transporter, pour limiter l'incision du lit mineur et diminuer la hauteur de berge et qu'il retrouve une dynamique équilibrée,
- Le talutage de berge en pente douce pour limiter la présence de ragondin et limiter l'affaissement des berges,

- La réalisation d'aménagement en technique végétale : piège à sédiment, peignes, tressages de branches vivantes, etc.

Remarques :

ATTENTION ! Le maintien de berges par enrochement est à éviter autant que possible car souvent, il ne fait que déplacer le problème. En effet, si ce type d'aménagement semble fonctionner sur le secteur concerné, il ne résout pas la source du problème. La dynamique du cours d'eau n'est donc toujours pas rééquilibrée et le problème est alors déplacé sur un autre secteur, voire amplifié.

C'est d'ailleurs pour cela que l'enrochement et l'artificialisation des berges sont interdits dans le règlement du Schéma d'Aménagement de Gestion des Eaux des deux Morin à l'article 4 : Protéger les berges, hormis si une étude démontre que c'est la seule solution possible.

En effet, lorsque l'emprise pour la réalisation de travaux est trop faible (exemple bordure de voiries ou d'habitations), c'est parfois la seule solution possible. À chaque contexte sa solution !

Sur les cours d'eau de domaine privé, chaque propriétaire a des droits et des devoirs vis-à-vis du cours d'eau qui longe sa parcelle. Un de ses principaux devoirs est d'entretenir les berges.

L'équipe technique du service rivière a donc rappelé à chaque visite de terrain :

- Cette obligation d'entretien aux propriétaires riverains,
- Que ses missions sont de travailler sur des projets à échelle de bassin versant et non ponctuels,
- Des exemples de techniques d'aménagement ont été transmis.

• Localisation :

Des érosions ont été signalées sur les communes présentées sur la carte ci-dessous :

Carte de localisation des érosions de berges présentées en 2022 - SMAGE 2 MORIN

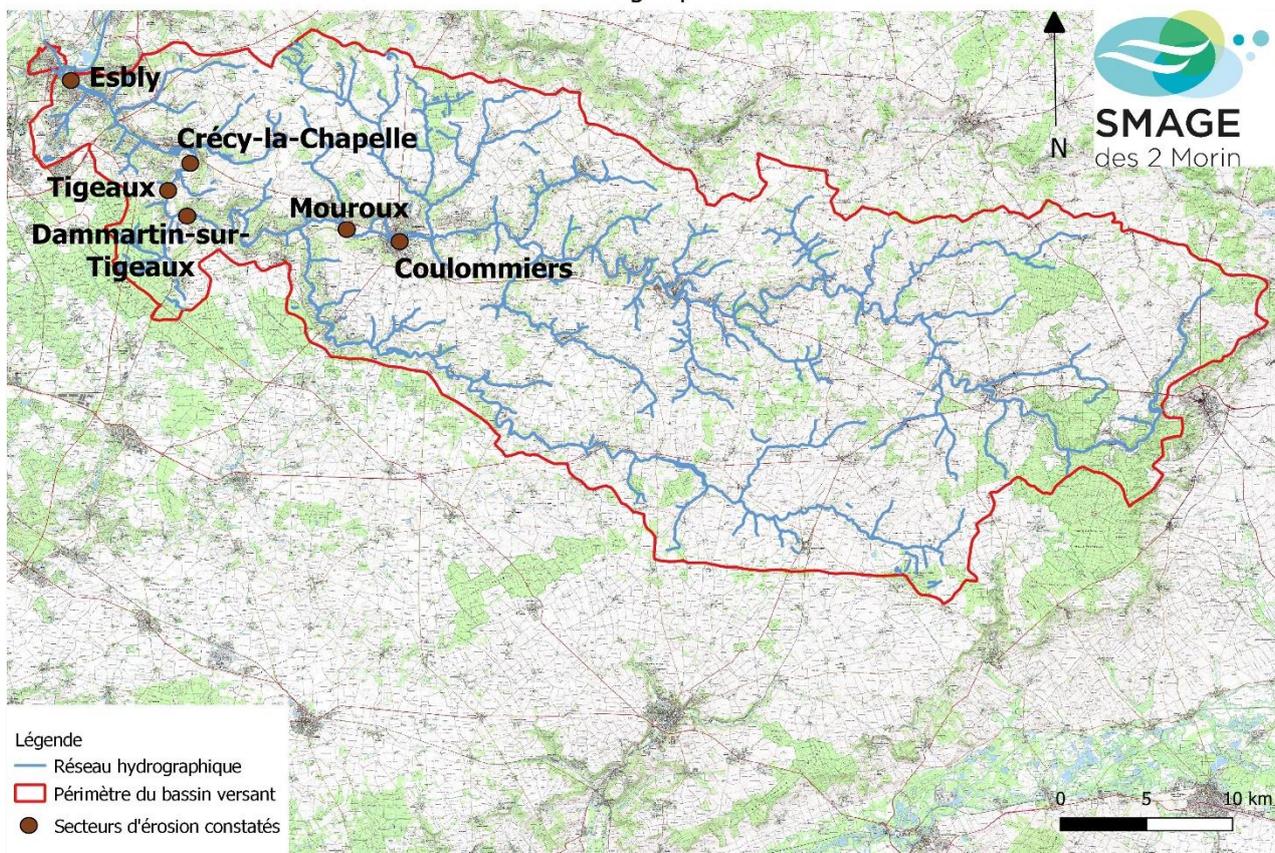


Figure 21 : Carte des secteurs d'érosion constatés en 2022

- **Financier :**

Le syndicat n'a pas prévu de projet sur cette thématique pour le moment étant donné qu'il s'agit de points ponctuels. À ce jour, c'est aux propriétaires riverains de financer de potentiels études ou travaux sur cette thématique s'ils sont concernés.

De plus, les habituels financeurs (notamment l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, Département de Seine-et-Marne) ne souhaitent pas participer financièrement à cette thématique ayant d'autres priorités dans leur programme d'action et de subvention.

- **Actions réalisées :**

L'équipe technique de la cellule a réalisé les actions suivantes (voir tableau ci-dessous) :

| Bassin versant | Cours d'eau | Intercommunalité | Commune | Actions réalisées |
|-------------------------|----------------------|----------------------------|-----------------------|--|
| Grand Morin (UH MORINS) | Grand Morin | CACPB | Crécy-la-Chapelle | 1 visite de terrain 1 compte-rendu |
| | | | Dammartin-sur-Tigeaux | 2 visites de terrain 2 comptes-rendus |
| | | | Mouroux | 2 visites de terrains 1 début de chantier plusieurs échanges d'e-mail plusieurs appels téléphoniques |
| | | | Tigeaux | 2 visites de terrains plusieurs appels téléphoniques |
| | | Coulommiers | 1 visite de terrain | |
| | | CAVAE | Esbly | 2 visites de terrain 1 intervention entreprise (coupe d'arbre) 1 devis réaliser pour la commune |
| 1 BV | 1 cours d'eau | 2 intercommunalités | 6 communes | 10 visites de terrain 3 comptes-rendus 1 intervention (coupe d'arbre) 1 devis demandé pour une commune (Esbly) Plusieurs échanges d'e-mails et appels téléphoniques |

Tableau 9 : Actions sur les problématiques d'érosion des berges en 2022

Au vu du temps passé sur certains secteurs sur ces phénomènes ponctuels pour l'équipe du syndicat, les membres du bureau du SMAGE des deux Morin ont décidé courant 2022 de réaffirmer les directives politiques suivantes :

- Le syndicat prend en compte l'érosion uniquement dans une étude globale multithématique sur le secteur (exemple : Mouroux) ;
- Le syndicat rappelle les devoirs des propriétaires (entretien des berges) et du fonctionnement des cours d'eau.

En attendant les études multithématiques, l'équipe technique peut proposer des « solutions pansements » suivantes :

- En domaine public : Le propriétaire envoie un courrier à la préfecture,
- En domaine privé : Le syndicat transmet les contacts de bureaux d'études et d'entreprises pour faire des travaux ponctuels (à la charge du propriétaire).

Selon le contexte, notamment pour les cas concernant d'autres collectivités territoriales, l'équipe du SMAGE peut accompagner techniquement et participer aux travaux après la validation des élus et sans acheter les matériaux. Pour toutes interventions, une convention de cadrage sera faite.

4.4.2. Emergence de projet de restauration de l'hydromorphologie du Vannetin à Choisy-en-Brie

• Contexte :

Des habitants de Choisy-en-Brie ont rencontré des problématiques de ruissellement en mai 2020. Le ruissellement a engendré une érosion de berge massive du Vannetin. Par ailleurs, ce dernier a été modifié sur ce secteur : berges abruptes et hautes, sur-élargissement du lit mineur, manque de substrat.

Etant situés sur un site Natura 2000, les propriétaires peuvent pallier à ces différents problèmes en signant un contrat Natura 2000 pour restaurer la morphologie du Vannetin tout en étant financés par des fonds européens.

Pour les propriétaires intéressés par la démarche, l'animatrice Natura 2000 de la Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique et l'équipe technique de la cellule Rivière ont accompagné les propriétaires pour signer un contrat Natura 2000 en 2021.

• Localisation :

Le projet se situe sur la commune de Choisy-en-Brie (voir carte ci-dessous).

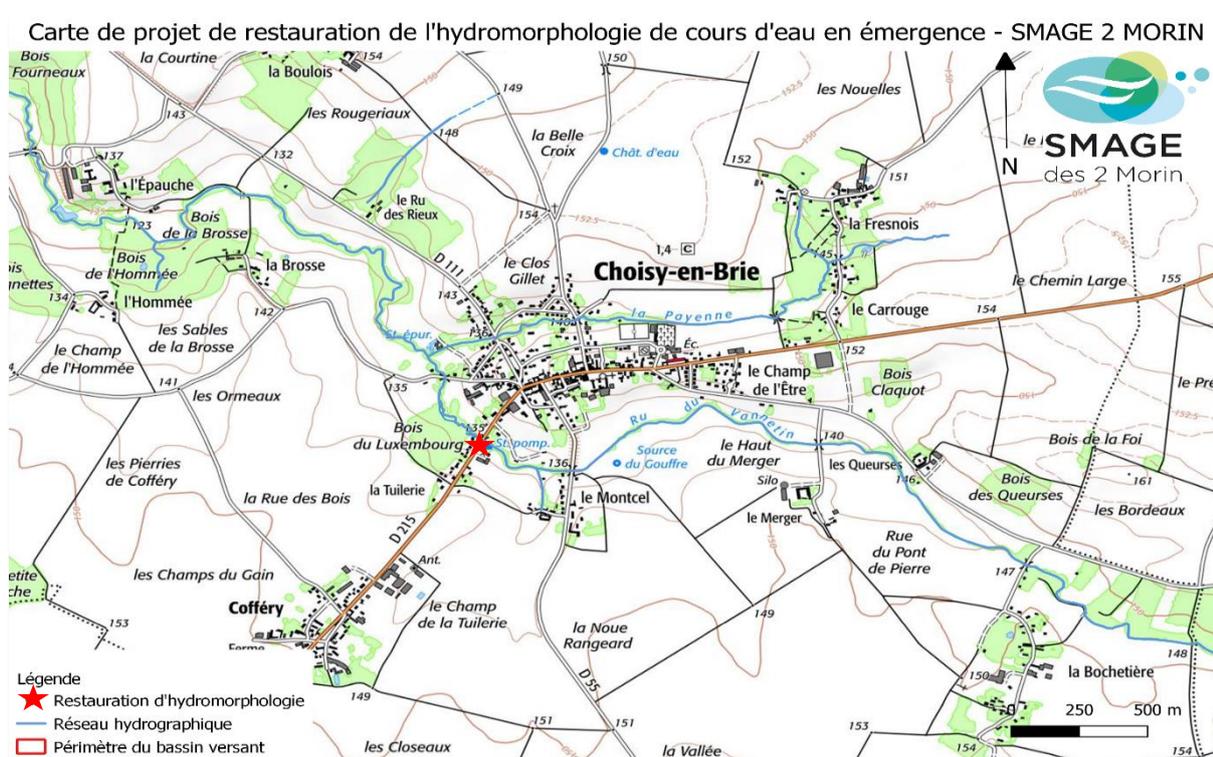


Figure 22 : Carte de la localisation du projet de restauration de la morphologie du Vannetin

• Financier :

Etant donné que le projet se situe sur le site Natura 2000 du Vannetin et que les propriétaires sont maîtres d'ouvrage, il est prévu que les travaux soient financés à 50% par l'Etat et 50% par l'Europe.

• Actions réalisées :

Afin de pouvoir avancer sur le projet, l'équipe technique de la cellule Rivière a réalisé les actions suivantes en partenariat avec la Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique :

- Echange d'e-mail avec la Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique et les propriétaires concernés par le projet ;
- Réalisation du Dossier Loi sur l'Eau et relecture pour validation du dossier en interne ;
- Envoi du Dossier Loi sur l'Eau avec le résumé non technique à la Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique pour avis avant envoi à la Direction Départementale des Territoires de Seine-et-Marne.

4.5 Mise en œuvre et suivi des travaux d'entretien externalisés

4.5.1. Travaux de désembâclement

| Désembâclement 2022 | | | |
|---------------------|----------------------|----------------------------|-------------------|
| Bassin versant | Cours d'eau | Intercommunalité | Nombre d'embâcles |
| Grand Morin | Grand Morin | CACPB | 22 |
| | | CC2M | 20 |
| | | CCSSOM | 2 |
| | | CAVAE | 1 |
| Aubetin | Aubetin | CACPB | 47 |
| | | CCSSOM | 4 |
| | | CCP | 4 |
| 2 BV | 2 cours d'eau | 5 intercommunalités | 100 |

Tableau 10 : Travaux de désembâclement en 2022

• Contexte :

Il arrive que des arbres tombent dans les rivières et obstruent l'écoulement, ce qui peut parfois aggraver le risque d'inondation.

Cependant, selon leur emplacement, certains servent au contraire à limiter l'érosion de berge en favorisant la création de banquettes de sédiment et servent aussi d'habitats pour la biodiversité. Dans ces cas, le syndicat privilégie leur maintien.

En 2022, une centaine d'embâcles ont été retirés dont la moitié n'étaient pas compris dans un programme d'entretien.

• Localisation :

Les embâcles se situaient sur l'ensemble du bassin versant du Grand Morin, principalement au niveau des ouvrages transversaux. Une partie des embâcles relevés sur l'Aubetin lors du programme d'entretien 2021 ont été retirés afin de prévenir le risque inondation en attendant les travaux d'entretien de la ripisylve.

• Actions réalisées :

Afin de pouvoir réaliser les travaux, les actions suivantes ont été réalisées :

- Relevé au niveau de l'ensemble des ouvrages transversaux,
- Prise en compte des témoignages d'acteurs locaux (élus de communes, habitants, association et loueur de canoë/kayak, association de pêche, etc.) grâce notamment au formulaire embâcles,
- Retranscription des données sur des cartes Maps afin de faciliter le travail des entreprises,
- Prévention des périodes d'intervention auprès des acteurs locaux,
- Suivi de chantier.

Remarques :

La sollicitation des acteurs locaux a permis d'effectuer en parallèle un travail de sensibilisation sur le rôle des embâcles pour le fonctionnement des cours d'eau (réserve alimentaire et participation à la diversification des habitats pour la faune piscicole, frein hydraulique naturel en amont des habitations pour limiter les inondations, etc.).

4.5.2. Entretien de ripisylve du Grand Morin Aval 2021

- **Contexte :**

Au vu de la problématique du risque d'inondation sur le Grand Morin aval, le SMAGE 2 Morin continue de réaliser le programme d'entretien de ripisylve de l'ancien syndicat du Grand Morin aval. L'équipe technique de la cellule Rivière a donc continué d'assurer le bon déroulement du programme d'entretien du Grand Morin Aval.

- **Localisation :**

L'entretien prévu pour 2021 correspond à la tranche 3 du Programme Pluriannuel de Restauration et d'Entretien (PPRE) du Grand Morin aval. Il s'étend du pont de Dammartin-sur-Tigeaux au pont de La Celle-sur-Morin (voir tableau et carte ci-dessous).

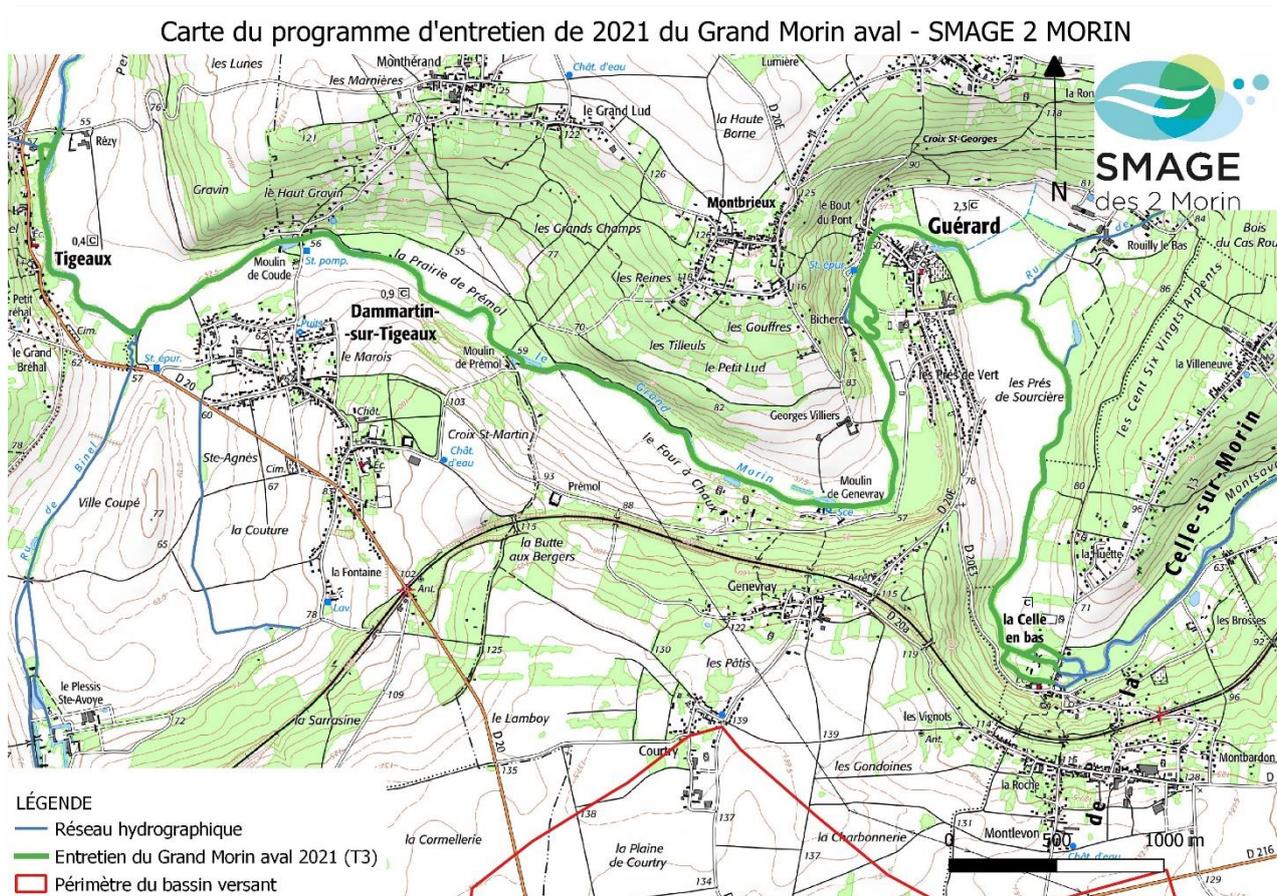


Figure 23 : Carte du secteur d'entretien du Grand Morin aval 2021 – Source : SMAGE 2 MORIN

| ENTRETIEN DE LA RIPISYLVE | | | | |
|--|----------------------|---------------------------|-----------------------|------------------------------------|
| Bassin versant | Cours d'eau | Intercommunalité | Commune | Linéaire (mètre linéaire de berge) |
| ENTRETIEN DE LA RIPISYLVE - PROGRAMME 2021 PPRE GRAND MORIN AVAL (T3) | | | | |
| Grand Morin | Grand Morin | CACPB | Dammartin-sur-Tigeaux | 1 300 |
| | | | Guérard | 12 360 |
| | | | La Celle-sur-Morin | 1 850 |
| 1 BV | 1 cours d'eau | 1 intercommunalité | 3 communes | 15 510 |

Tableau 11 : Entretien de ripisylve – Programme d'entretien du Grand Morin aval (T3)

- **Financier :**

Le Conseil Départemental de Seine-et-Marne finance à hauteur de 28.76%. L'Agence de l'Eau Seine-Normandie finance 14 208 €.

- **Actions réalisées :**

Au vu des conditions météorologiques, l'entreprise a dû arrêter les travaux en fin d'année 2021. Les travaux ont pu être finalisés lorsque les conditions étaient favorables et les rémanents laissés sur berge ont été évacués à l'été 2022.

4.5.3. Entretien de ripisylve de l'Aubetin 2021 (PPRE temporaire)

- **Contexte :**

Lorsque le SMAGE des deux Morin a repris la compétence GEMAPI, plusieurs Programmes Pluriannuels de Restauration et d'Entretien existaient sur le bassin versant du Grand Morin, correspondant au territoire des anciens syndicats. Afin d'harmoniser la gestion de la ripisylve à l'échelle du bassin versant, un PPRE temporaire a été réalisé. Celui-ci est présenté dans le dossier de déclaration d'intérêt général temporaire présenté dans le paragraphe 4.5.8. Il reprend les limites des secteurs des anciens PPRE et les regroupe pour diviser le Grand Morin et l'Aubetin en 5 grands secteurs.

- **Localisation :**

L'entretien prévu pour 2021 correspond à la tranche 1 du programme temporaire. Il s'étend du pont de Mussien à Beauthel-Saints à la confluence avec le Grand Morin à Pommeuse (voir tableau et carte ci-dessous).

En effet, étant donné les enjeux de l'Aubetin sur la partie aval : partie jamais entretenue (il s'agissait de zone blanche), zone à risque pour les inondations, secteur très boisé avec une ripisylve vieillissante voir malade (chalarose), il a été convenu que l'entretien sur l'Aubetin démarrerait sur sa partie aval.

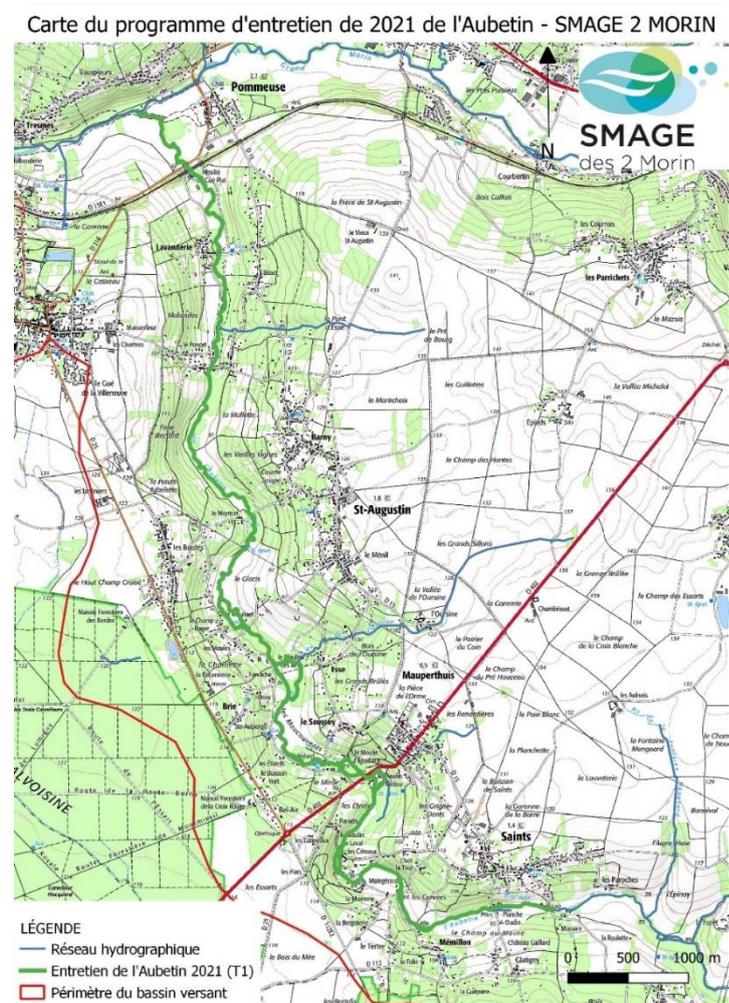


Figure 24 : Carte du secteur d'entretien de l'Aubetin (T1) - Source SMAGE2Morin

| ENTRETIEN DE LA RIPISYLVE | | | | |
|--|----------------------|---------------------------|-------------------|------------------------------------|
| Bassin versant | Cours d'eau | Intercommunalité | Commune | Linéaire (mètre linéaire de berge) |
| ENTRETIEN DE LA RIPISYLVE - PROGRAMME 2021 NOUVEAU PPRE AUBETIN (T1) | | | | |
| Aubetin | Aubetin | CACPB | Beautheil-Saints | 5 000 |
| | | | Mauperthuis | 2 500 |
| | | | Saint-Augustin | 11 900 |
| | | | Pommeuse | 6 000 |
| 1 BV | 1 cours d'eau | 1 intercommunalité | 4 communes | 25 400 |

Tableau 12 : Entretien de ripisylve – Nouveau programme d'entretien secteur Aubetin (T1)

- **Financier :**

Le Conseil Départemental de la Seine-et-Marne finance à hauteur de 39.21%.

- **Actions réalisées :**

Afin de mener à bien le programme, l'équipe technique du SMAGE 2 Morin a réalisé les actions suivantes :

- Prise de contact auprès des acteurs locaux afin de valoriser le bois localement (mise à disposition du bois pour les habitants de la commune, utilisation du broyat pour les parterres fleuris),
- Lancement et suivis des travaux,
- Réalisation de réunion de chantier tous les 15 jours.

Remarques :

Des arrêtés de sécheresse étaient en vigueur jusqu'à l'automne et l'arrivée tardive de l'arrêté relatif à la DIG temporaire n'ont pas permis de commencer les travaux à la période souhaitée.

La dérogation permettant d'intervenir sur la ripisylve à partir du 30 novembre (arrêt des travaux à cette période normalement pour limiter l'impact sur reproduction de la Truite fario) a permis de finir les travaux d'abattage sans intervenir dans le lit mineur. L'évacuation des rémanents sera à prévoir lorsque les conditions seront favorables en 2023.

4.5.4. Entretien de ripisylve du Grand Morin aval 2022

- **Contexte :**

Au vu de la problématique du risque d'inondation sur le Grand Morin aval, le SMAGE 2 Morin continue de réaliser le programme d'entretien de ripisylve de l'ancien syndicat du Grand Morin aval. L'équipe technique de la cellule Rivière a donc continué d'assurer le bon déroulement du programme d'entretien du Grand Morin Aval.

- **Localisation :**

L'entretien prévu pour 2022 correspond à la tranche 4 du Programme Pluriannuel de Restauration et d'Entretien (PPRE) du Grand Morin aval. Il s'étend du pont de Mouroux au pont de La Celle-sur-Morin (voir tableau et carte ci-dessous).



Figure 25 : Carte du secteur d'entretien du Grand Morin aval 2022 – Source : SMAGE 2 MORIN

| ENTRETIEN DE LA RIPISYLVE | | | | |
|--|----------------------|---------------------------|--------------------|---------------|
| Bassin versant | Cours d'eau | Intercommunalité | Commune | Linéaire (ml) |
| ENTRETIEN DE LA RIPISYLVE - PROGRAMME 2022 PPRE GRAND MORIN AVAL | | | | |
| Grand Morin | Grand Morin | CACPB | Mouroux | 1200 |
| | | | Pommeuse | 8700 |
| | | | La Celle-sur-Morin | 3000 |
| 1 BV | 1 cours d'eau | 1 intercommunalité | 3 communes | 12900 |

Tableau 13 : Entretien de ripisylve – Programme d'entretien du Grand Morin aval 2022

• **Financier :**

Le Conseil Départemental de Seine-et-Marne finance à hauteur de 30%. L'Agence de l'Eau Seine-Normandie finance 14 208 €.

• **Actions réalisées :**

Afin de mener à bien le programme, l'équipe technique du SMAGE 2 Morin a réalisé les actions suivantes :

- Envoi de courrier aux propriétaires riverains afin de les sensibiliser sur leurs obligations, l'entretien de cours d'eau et récolter des informations pour faciliter la réalisation des travaux,
- Réception et prise en compte des réponses,
- Relevé de terrain pour définir les arbres à entretenir,
- Report sur cartographie,
- Réalisation de demandes de subventions,
- Prise de contact auprès des acteurs locaux afin de valoriser le bois localement (mise à disposition du bois pour les habitants de la commune, utilisation du broyat pour les parterres fleuris),
- Lancement et suivi des travaux.

Concernant les courriers envoyés aux riverains, le SMAGE 2 Morin a eu très peu de retours de la part des propriétaires riverains (voir tableau ci-dessous).

| | |
|---|-----|
| Bilan de la communication réalisée par le SMAGE dans le cadre de l'entretien (désembâclement et entretien ripisylve). | |
| Objectif de la lettre : | |
| •Rappel des obligations d'entretien | |
| •Signalement d'une intervention nécessaire | |
| •Obtention de l'accord relatif à l'accès sur la propriété | |
| •Demande de la destination souhaitée des rémanents | |
| 124 courriers envoyés donnant les résultats suivants : | |
| Le propriétaire assure seul le retrait de l'embâcle ou l'entretien de la ripisylve? | |
| oui | 0% |
| non | 19% |
| pas de retour | 81% |
| Le propriétaire a une demande spécifique concernant l'intervention prévue sur sa parcelle ? | |
| oui | 6% |
| non | 13% |
| pas de retour | 81% |
| Le propriétaire souhaite-t-il conserver les rémanents ? | |
| oui | 3% |
| non | 16% |
| pas de retour | 81% |
| Peu de retours des propriétaires suite à cette démarche mais quelques informations recueillies en vue de faciliter les interventions. | |

Tableau 14 : Taux de réponse aux courriers envoyés par le SMAGE 2 Morin

Remarques :

Des arrêtés de sécheresse étaient en vigueur jusqu'à l'automne n'ont pas permis de commencer les travaux à la période souhaitée, ce qui a décalé le planning de chantier.

Les travaux d'abattage seront finalisés en début d'année 2023, si les conditions météorologiques le permettent. L'évacuation des rémanents aura lieu au printemps 2023.

4.5.5. Entretien de ripisylve du Grand Morin amont 2022 (PPRE temporaire)

• Contexte :

Lorsque le SMAGE des deux Morin a repris la compétence GEMAPI, plusieurs Programmes Pluriannuels de Restauration et d'Entretien existaient sur le bassin versant du Grand Morin, correspondant au territoire des anciens syndicats. Afin d'harmoniser la gestion de la ripisylve à l'échelle du bassin versant, un PPRE temporaire a été réalisé. Celui-ci est présenté dans le dossier de déclaration d'intérêt général temporaire présenté dans le paragraphe 4.5.8. Il reprend les limites des secteurs des anciens PPRE et les regroupe pour diviser le Grand Morin et l'Aubetin en 5 grands secteurs.

• Localisation :

L'entretien prévu pour 2022 correspond à la tranche 2 du programme temporaire. Il s'étend du pont du lieudit Belleau à Villeneuve-la-Lionne (51) jusqu'au pont de la Tannerie à Jouy-sur-Morin (77) pour la partie Grand Morin (voir tableau et carte ci-dessous).



Figure 26 : Carte du secteur d'entretien du Grand Morin 2022 (PPRE temporaire) – Source : SMAGE 2 MORIN

| ENTRETIEN DE LA RIPISYLVE | | | | |
|---|----------------------|----------------------------|-------------------------|---------------|
| Bassin versant | Cours d'eau | Intercommunalité | Commune | Linéaire (ml) |
| ENTRETIEN DE LA RIPISYLVE - PROGRAMME 2022 NOUVEAU PPRE GRAND MORIN AMONT (T2) | | | | |
| Grand Morin | Grand Morin | CCSSOM | Villeneuve-la-Lionne | 3300 |
| | | CC2M | Meilleray | 5300 |
| | | | La Chapelle-Moutils | 11900 |
| | | | Lescherolles | 3700 |
| | | | Saint-Martin-des-Champs | 4100 |
| | | | La Ferté-Gaucher | 6400 |
| | | Jouy-sur-Morin | 7000 | |
| 1 BV | 1 cours d'eau | 2 intercommunalités | 7 communes | 41700 |

Tableau 15 : Entretien de ripisylve – Nouveau programme d'entretien du Grand Morin amont (T2)

• **Financier :**

Le Conseil Départemental de la Seine-et-Marne finance à hauteur de 30%. L'Agence de l'Eau Seine-Normandie finance 14 208 €.

• **Actions réalisées :**

Afin de mener à bien le programme, l'équipe technique du SMAGE 2 Morin a réalisé les actions suivantes :

- Envoi de courrier aux propriétaires riverains afin de les sensibiliser sur leurs obligations, l'entretien de cours d'eau et récolter des informations pour faciliter la réalisation des travaux,
- Réception et prise en compte des réponses,
- Relevé de terrain pour définir les arbres à entretenir,
- Report sur cartographie,
- Réalisation de demandes de subventions,
- Prise de contact auprès des acteurs locaux afin de valoriser le bois localement (mise à disposition du bois pour les habitants de la commune, utilisation du broyat pour les parterres fleuris).
- Lancement et suivi des travaux,
- Réalisation de réunion de chantier.

Concernant les courriers envoyés aux riverains, le SMAGE 2 Morin a eu quelques retours de la part des propriétaires riverains (voir tableau ci-dessous).

| | |
|--|-----|
| Bilan de la communication réalisée par le SMAGE dans le cadre de l'entretien (désembâclement et entretien ripisylve). | |
| Objectif de la lettre : | |
| <ul style="list-style-type: none"> •Rappel des obligations d'entretien •Signalement d'une intervention nécessaire •Obtention de l'accord relatif à l'accès sur la propriété •Demande de la destination souhaitée des rémanents | |
| 385 courriers envoyés donnant les résultats suivants : | |
| Le propriétaire assure seul le retrait de l'embâcle ou l'entretien de la ripisylve? | |
| oui | 1% |
| non | 21% |
| pas de retour | 78% |
| Le propriétaire a une demande spécifique concernant l'intervention prévue sur sa parcelle ? | |
| oui | 9% |
| non | 13% |
| pas de retour | 78% |
| Le propriétaire souhaite-t-il conserver les rémanents ? | |
| oui | 6% |
| non | 16% |
| pas de retour | 78% |
| Quelques retours favorables des propriétaires suite à cette démarche et d'informations recueillies en vue de faciliter les interventions. | |

Tableau 16 : Taux de réponse aux courriers envoyés par le SMAGE 2 Morin

Remarque :

Des arrêts de sécheresse étaient en vigueur jusqu'à l'automne n'ont pas permis de commencer les travaux à la période souhaitée.

Les travaux d'entretien n'ont donc pas pu être finalisés et sont donc reportés à l'automne 2023.

4.5.6. Entretien de ripisylve de l'Aubetin 2022 (PPRE temporaire)

• Contexte :

Lorsque le SMAGE des deux Morin a repris la compétence GEMAPI, plusieurs Programmes Pluriannuels de Restauration et d'Entretien existaient sur le bassin versant du Grand Morin, correspondant au territoire des anciens syndicats. Afin d'harmoniser la gestion de la ripisylve à l'échelle du bassin versant, un PPRE temporaire a été réalisé. Celui-ci est présenté dans le dossier de déclaration d'intérêt général temporaire présenté dans le paragraphe 4.5.8. Il reprend les limites des secteurs des anciens PPRE et les regroupe pour diviser le Grand Morin et l'Aubetin en 5 grands secteurs.

• Localisation :

L'entretien prévu pour 2022 correspond à la tranche 2 du programme temporaire. Il s'étend de la source de l'Aubetin à Louan-Villegruis-Fontaine au pont du lieudit Champcouelle à Villiers-Saint-Georges (voir tableau et carte ci-dessous).

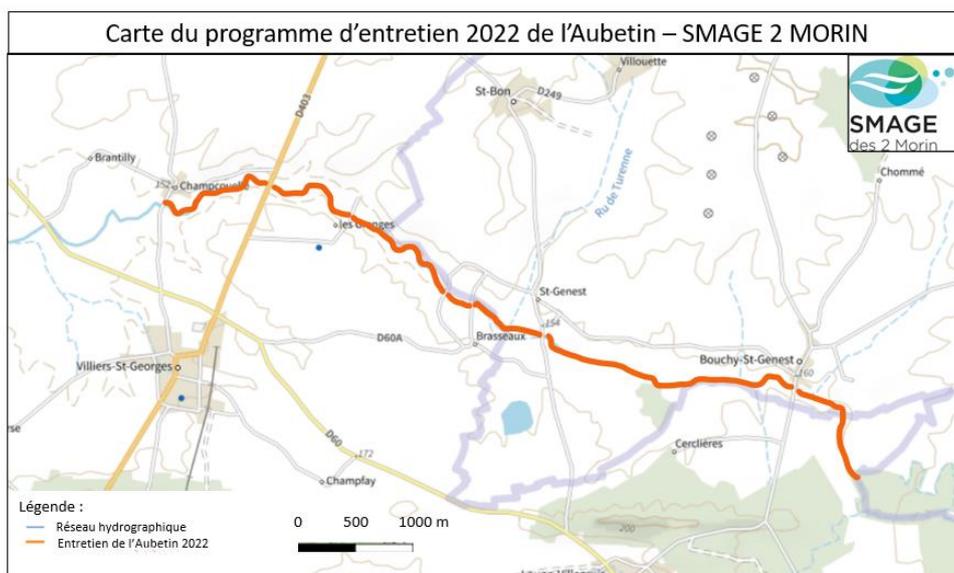


Figure 27 : Carte du secteur d'entretien de l'Aubetin 2022 (T2) - Source : SMAGE 2 MORIN

| ENTRETIEN DE LA RIPISYLVE | | | | |
|--|---------------|---------------------|---------------------------|---------------|
| Bassin versant | Cours d'eau | Intercommunalité | Commune | Linéaire (ml) |
| ENTRETIEN DE LA RIPISYLVE - PROGRAMME 2022 NOUVEAU PPRE AUBETIN (T2) | | | | |
| Aubetin | Aubetin | CCP | Louan-Villegruis-Fontaine | 1500 |
| | | | Villiers-Saint-Georges | 10700 |
| | | CCSSOM | Bouchy-Saint-Genest | 8400 |
| 1 BV | 1 cours d'eau | 2 intercommunalités | 3 communes | 20600 |

Tableau 17 : Entretien de ripisylve – Nouveau programme d'entretien secteur Aubetin 2022 (T2)

- **Financier :**

Le Conseil Départemental de la Seine-et-Marne finance à hauteur de 12%.

- **Actions réalisées :**

Afin de mener à bien le programme, l'équipe technique du SMAGE 2 Morin a réalisé les actions suivantes :

- Envoi de courrier aux propriétaires riverains afin de les sensibiliser sur leurs obligations, l'entretien de cours d'eau et récolter des informations pour faciliter la réalisation des travaux,
- Réception et prise en compte des réponses,
- Relevé de terrain pour définir les arbres à entretenir,
- Report sur cartographie,
- Réalisation de demandes de subventions,
- Prise de contact auprès des acteurs locaux afin de valoriser le bois localement (mise à disposition du bois pour les habitants de la commune, utilisation du broyat pour les parterre fleuris),
- Lancement et suivi des travaux,
- Réalisation de réunions de chantier.

Concernant les courriers envoyés aux riverains, le SMAGE 2 Morin a eu très peu de retours de la part des propriétaires riverains (voir tableau ci-dessous).

| | |
|---|-----|
| Bilan de la communication réalisée par le SMAGE dans le cadre de l'entretien (désembâclement et entretien ripisylve). | |
| Objectif de la lettre : | |
| •Rappel des obligations d'entretien | |
| •Signalement d'une intervention nécessaire | |
| •Obtention de l'accord relatif à l'accès sur la propriété | |
| •Demande de la destination souhaitée des rémanents | |
| 54 courriers envoyés donnant les résultats suivants : | |
| Le propriétaire assure seul le retrait de l'embâcle ou l'entretien de la ripisylve? | |
| oui | 0% |
| non | 12% |
| pas de retour | 88% |
| Le propriétaire a une demande spécifique concernant l'intervention prévue sur sa parcelle ? | |
| oui | 4% |
| non | 3% |
| pas de retour | 88% |
| Le propriétaire souhaite-t-il conserver les rémanents ? | |
| oui | 4% |
| non | 3% |
| pas de retour | 88% |
| Peu de retours des propriétaires suite à cette démarche mais quelques informations recueillies en vue de faciliter les interventions. | |

Tableau 18 : Taux de réponse aux courriers envoyés par le SMAGE 2 Morin

Remarques :

Des arrêtés de sécheresse étaient en vigueur jusqu'à l'automne et l'arrivée tardive de l'arrêté relatif à la DIG temporaire n'ont pas permis de commencer les travaux à la période souhaitée.

La dérogation permettant d'intervenir sur la ripisylve à partir du 30 novembre (arrêt des travaux à cette période normalement pour limiter l'impact sur la reproduction de la Truite fario) a permis de finir les travaux d'abattage sans intervenir dans le lit mineur. L'évacuation a pu être réalisée. Une remise en état des bandes enherbées est cependant nécessaire et sera réalisée au printemps 2023 lorsque les conditions le permettront.

4.5.7. Entretien de ripisylve du ru du Mesnil aval

- **Contexte :**

Suite aux inondations de 2018 par débordement du ru du Mesnil, le syndicat du Grand Morin aval avait mandaté le bureau d'étude BEC comme maître d'œuvre afin de réaliser l'entretien de la ripisylve sur l'intégralité du ru, qui n'a jamais été fait.

Cependant, il semblerait qu'il ne soit pas nécessaire d'intervenir sur l'intégralité du ru. Seule la partie aval peut être entretenue afin d'atténuer le risque d'inondation.

- **Localisation :**

L'entretien semble nécessaire de l'ancienne pêcherie jusqu'à la confluence avec le Grand Morin à Couilly-Pont-aux-Dames, soit sur un linéaire de 3 400 mètres linéaires de berges (voir carte ci-dessous).

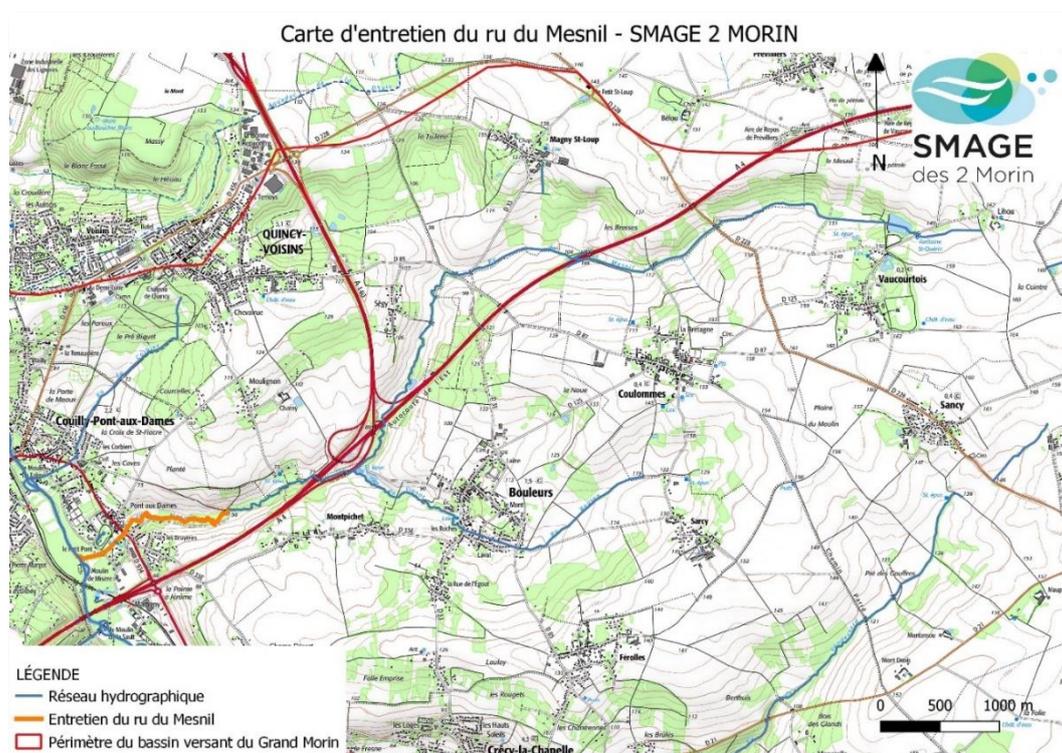


Figure 28 : Carte d'entretien du ru du Mesnil

- **Financier :**

Le Conseil Départemental de la Seine-et-Marne finance à hauteur de 16%.

- **Actions réalisées :**

Afin de mener à bien le programme, l'équipe technique du SMAGE 2 Morin a réalisé l'envoi de 50 courriers aux propriétaires riverains afin de les sensibiliser sur leurs obligations, l'entretien de cours d'eau et récolter des informations pour faciliter la réalisation des travaux.

Le SMAGE 2 Morin n'a eu aucun retour de la part des propriétaires riverains.

Remarques :

L'arrivée tardive de l'arrêté relatif à la DIG temporaire et les conditions météorologiques ont retardé les travaux prévus à l'automne. L'entretien de la ripisylve du Ru du Mesnil est repoussé à l'année 2023.

4.5.8. Suivi du dossier de la Déclaration d'Intérêt Général pour le nouveau Programme Pluriannuel de Restauration et d'Entretien du Grand Morin et de ses affluents

- **Contexte :**

En 2020, le SMAGE 2 Morin en exerçant la compétence GEMAPI sur le bassin versant du Grand Morin, récupère les Programmes Pluriannuels de Restauration et d'Entretien (PPRE) des anciens syndicats de rivières.

Afin d'améliorer la gestion des cours d'eau à échelle du bassin versant, la Direction Départementale des Territoires (DDT) de Seine-et-Marne demande de réaliser une nouvelle Déclaration d'Intérêt Général (DIG) avec un nouveau Programme Pluriannuel de Restauration et d'Entretien (PPRE) sur l'ensemble du bassin versant du Grand Morin et de ses affluents. L'objectif étant d'avoir une seule Déclaration d'Intérêt Générale et un seul Programme Pluriannuel de Restauration et d'Entretien (PPRE).

Face à la difficulté de réaliser un PPRE à l'échelle du bassin versant du Grand Morin et notamment la phase diagnostic en si peu de temps, la DDT a accordé au syndicat en 2020, le droit de réaliser une DIG temporaire.

- **Localisation :**

La DIG temporaire concerne l'ensemble du bassin versant du Grand Morin.

- **Financier :**

Il n'y a pas de financement extérieur puisque la DIG a été réalisée en régie par l'équipe technique du SMAGE des deux Morin.

- **Actions réalisées :**

Pour mener à bien le suivi, les actions suivantes ont été réalisées :

- Prise en compte des dernières remarques de la DDT77,
- Renvoi du dossier modifié à la DDT 77,
- Réalisation d'avis sur le projet d'arrêté
- Suivi de l'évolution du dossier par téléphone et e-mail avec les services des DDT77 et 51.

Remarque : Le SMAGE des deux Morin a réceptionné l'arrêté interdépartementale par e-mail fin 2022. La version papier a été réceptionné début 2023.

4.5.9. Suivis biologiques

- **Inventaires**

Dans le cadre de suivis biologiques réalisés par la Fédération de pêche de Seine-et-Marne ou des bureaux d'études mandatés par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie ou l'Office Française pour la Biodiversité, l'équipe technique de la cellule Rivière a assisté ponctuellement à ces inventaires sur le terrain (voir tableau ci-dessous). Des pêches d'inventaires et I2M2 (inventaire macro-faune) ont également été réalisées dans le cadre du projet sur 6 ouvrages du Grand Morin.

Ces actions permettent d'améliorer la connaissance du territoire et des peuplements piscicoles et de la macro-faune sur les cours d'eau gérés par le SMAGE 2 Morin. Les résultats seront transmis en 2023 et permettront également d'aider à la décision sur la nécessité de restaurer la morphologie des cours d'eau sur ces secteurs.

| Bassin versant | Cours d'eau | Intercommunalités | Commune | Type d'inventaire | Structure encadrante |
|-------------------------|---------------------------------|-----------------------------|--|---|-----------------------------|
| Grand Morin (UH MORINS) | Grand Morin (FRHR149) | CCSSOM | Neuville (51) | Inventaire piscicole : Suivi DCE | Dubost (pour l'OFB) |
| | | CCSSOM / CC2M | Villeneuve-la-Lionne (51) / Meilleray (77) | Inventaire piscicole : état initial avant travaux (RZH) | Aquascop (pour l'AESN) |
| | | | La Ferté-Gaucher (77) | Inventaire piscicole : 5 ans après travaux (RCE) | Aquascop (pour l'AESN) |
| | | Saint-Rémy-la-Vanne (77) | Aquascop (pour l'AESN) | | |
| | | CC2M | Jouy-sur-Morin (77) | x3 Inventaire piscicole : état initial avant travaux (RCE/RZH) | FDAAPPMA 77 (pour le SMAGE) |
| | | | | x3 I2M2 (inventaire macro-faune) : état initial avant travaux (RCE/RZH) | CE3E (pour le SMAGE) |
| | | CACPB | Mouroux (77) | Inventaire piscicole : état initial avant travaux (RCE/RZH) | FDAAPPMA 77 (pour le SMAGE) |
| | | | | I2M2 (inventaire macro-faune) : état initial avant travaux (RCE/RZH) | CE3E (pour le SMAGE) |
| | Ru du Mesnil (FRHR150-F6585000) | Couilly-pont-aux-Dames (77) | Inventaire piscicole : état initial avant travaux (RCE) | Aquascop (pour l'AESN) | |
| | | | Pommeuse (77) | Inventaire piscicole : Suivi DCE | Aquascop (pour l'OFB) |
| Grand Morin (FRHR150) | CAVAE | Esblay (77) | Inventaire piscicole : état initial avant travaux (RCE/RZH) | FDAAPPMA 77 (pour le SMAGE) | |
| | | | IBGA (inventaire macro-faune sur grand cours d'eau) : état initial avant travaux (RCE/RZH) | CE3E (pour le SMAGE) | |

Tableau 19 : Nombre d'inventaires piscicoles et d'inventaire de la macro-faune que l'équipe technique a suivi en 2022

4.6 Prévention des Inondations

4.6.1. Projet de maîtrise du ruissellement sur le versant du Véloraïl à Meilleray et Villeneuve-la-Lionne

• Contexte :

Afin de limiter l'apport de matière en suspension dans le Grand Morin et de limiter les inondations au niveau d'habitations, d'un silo agricole et de l'ENS « Le Val du Haut Morin » secteur du Véloraïl, des réunions ont eu lieu entre le syndicat, les partenaires techniques et financiers, les communes et intercommunalités concernées fin 2018, début 2019. Il en est ressorti qu'une étude devait être menée par le syndicat du Grand Morin Amont afin de réaliser des travaux pour limiter ces inondations. Cette étude a démarré en septembre-octobre 2019 et s'est terminée le 3e trimestre de l'année 2020. Dans la continuité des différents projets des anciens syndicats présents sur le bassin versant du Grand Morin, le SMAGE 2 Morin a repris ce projet.

• Localisation :

Le site d'étude se situe entre la commune de Meilleray (77) et Villeneuve-la-Lionne (51) (voir figure ci-dessous) :

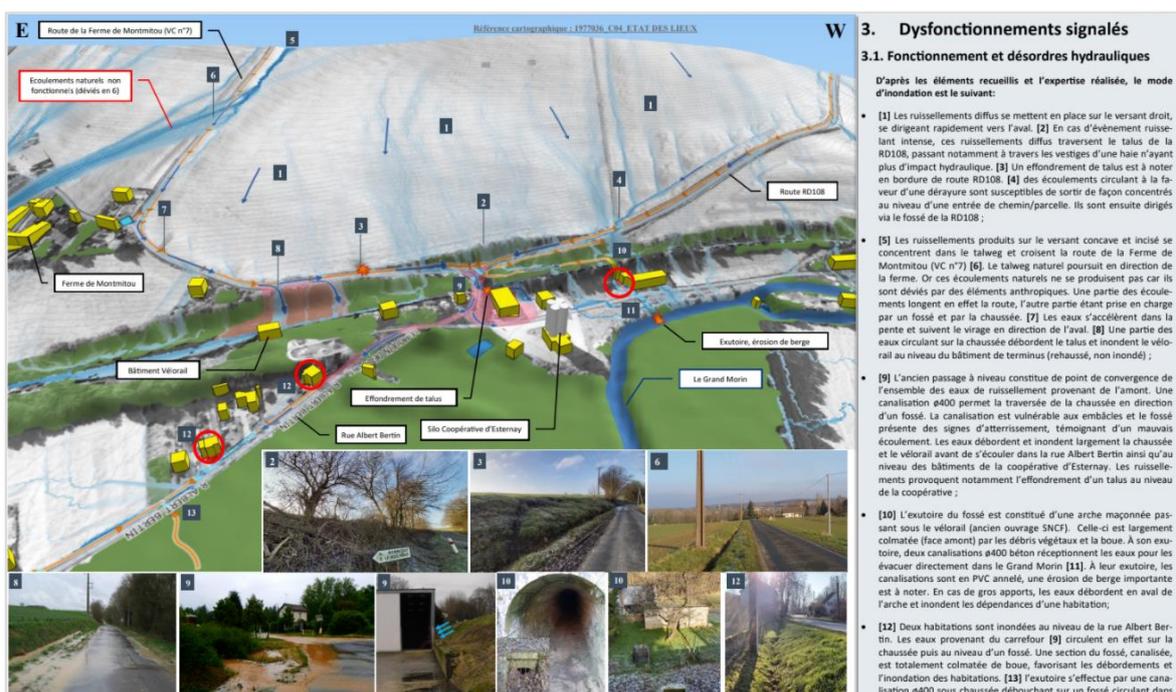


Figure 29 : Localisation du ruissellement sur le bassin versant du Véloraïl

- **Financier :**

Le secteur étant trop petit pour avoir un impact sur l'amélioration de la qualité de l'eau de la masse d'eau, et une étude globale de ruissellement à l'échelle des 2 Morin étant en cours, l'Agence de l'Eau Seine-Normandie n'a pas souhaité participer au financement de cette étude. Ainsi, seul le Département de Seine-et-Marne finance cette étude à hauteur de 30 % HT.

- **Actions réalisées :**

L'étude s'est terminée fin d'année 2020, cependant, le Département de Seine-et-Marne a jugé nécessaire d'avoir des éléments complémentaires pour décider des aménagements à réaliser ce sur secteur. Un complément d'étude a donc été lancé pour préciser chaque alternative d'aménagements proposée en apportant des éléments de décision qui n'étaient pas prévus dans le marché initial ou qui n'ont pas été suffisants.

Le complément étude a commencé en juin 2022, incluant :

- ✓ La modélisation des alternatives.
- ✓ Le dimensionnement de chaque ouvrage.
- L'organisation des réunions complémentaires.
- L'adaptation des alternatives au projet de jardin botanique du Département.
- La mise à jour des documents visuels.
- L'identification des propriétaires, des maîtres d'ouvrage, des subventionnements et des procédures réglementaires à mettre en place pour les aménagements.

Remarques :

Le Département de Seine-et-Marne s'interroge sur la nécessité de réaliser une étude géotechnique pour assurer la stabilité de la voies ferrées.

Le poste de chargé(e) de mission risques inondations étant vacant de depuis septembre 2022, cette étude a été mise en suspens depuis septembre 2022.

4.6.2. Étude : diagnostic et propositions de solutions de lutte contre les dysfonctionnements hydrauliques sur les rus du chemin des roches, le ru Mesnil et le ru Vaudessard

- **Contexte :**

Suite à des problématiques d'inondation, l'ancienne Communauté de Communes du Pays Créçois a lancé une étude de diagnostic des dysfonctionnements hydrauliques sur son territoire. À partir du 1er janvier 2020, cette étude a été transférée au SMAGE 2 Morin au titre de la compétence prévention des inondations. Les risques sur ces secteurs sont liés aux phénomènes de débordement de cours d'eau et de ruissellement. L'objectif de ces études est donc de proposer des aménagements limitant les risques et réduisant la vulnérabilité de ces territoires. Cette étude a été confiée au cabinet Confluences en tant qu'assistant à maîtrise d'ouvrage.

Ce projet est porté en co-maîtrise d'ouvrage avec la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie. De nombreux échanges ont eu lieu entre les équipes du SMAGE 2 Morin, de la CACPB, des partenaires financiers et techniques dans le cadre de cette co-maîtrise d'ouvrage dont le SMAGE est le coordonnateur.

- **Localisation :**

La zone des études comprend les secteurs :

- Du ru de Vaudessard sur les communes de Crécy-la-Chapelle, Sancy et Maisoncelles-en-Brie.
- Du ru Mesnil sur les communes de Couilly-Pont-aux-Dames, Coulommies, Bouleurs, Vaucourtois et Quincy-voisins.
- Du ru de Dainville sur les communes de Coutevroult et Villiers-sur-Morin

- **Actions réalisées :**

L'année 2022 a été consacrée à la réalisation d'un diagnostic complémentaire sur le ru de la Fosse aux coqs qui a été présenté lors du comité de pilotage du 09/12/2022. Initialement, ce bassin versant n'avait pas été

intégré, car il ne faisait pas partie du territoire de la Communauté de Communes du Pays Créçois. L'ensemble des partenaires techniques (DRIEAT, DDT 77, AESN, CD 77, chambre d'agriculture et acteurs locaux) ont été contactés et toutes les pièces des études leur ont été transmises.

Les études de maîtrise d'œuvre vont permettre de vérifier la faisabilité des propositions faites avec un dimensionnement des aménagements et une analyse de leurs efficacités face aux dysfonctionnements constatés. Une consultation des entreprises a été lancée en juin 2022 pour les études de maîtrise d'œuvre qui a été infructueuse, car aucune offre n'a été remise. Par la suite, une mise à jour complète des pièces administratives et techniques du dossier de consultation aux entreprises a été nécessaire afin de relancer la consultation début 2023.

- **Financier :**

L'agence de l'eau Seine-Normandie peut financer la partie conception des études de maîtrise d'œuvre à hauteur de 80%.

4.6.3. Suivi des travaux sur la grille du ru de Lochy

- **Contexte :**

Le SMAGE 2 Morin a repris la compétence GEMAPI sur le bassin versant du Grand Morin au 1er janvier 2020 et s'est engagé à reprendre les actions des anciens syndicats de rivière présents sur le bassin versant. L'ancien syndicat du ru de Lochy avait démarré des travaux d'entretien du siphon et de la plaque du ru de Lochy passant sous le canal de la branche alimentaire du canal de Chalifert. Cet entretien est important pour augmenter la capacité d'absorption de l'ouvrage afin de limiter les inondations des lotissements situés en amont. L'équipe technique a récupéré la gestion de ce projet et le cabinet Confluences a assuré la maîtrise d'œuvre.

Afin de limiter l'encombrement de la grille qui nécessite ensuite des interventions dangereuses, il a été convenu de mettre un piège à embâcle devant la grille.

- **Localisation :**

Les travaux ont eu lieu entre les communes de Montry et de Saint-Germain-sur-Morin au niveau du passage entre le ru de Lochy et le canal du Grand Morin (voir carte ci-dessous) :



Figure 30 : Carte de localisation de la grille du ru de Lochy - Source : SMAGE 2 MORIN

- **Financier :**

Ces travaux sont pris en charge à 100% par le syndicat.

- **Actions réalisées :**

Pour la mise en place du piège à embâcle, les actions suivantes ont été réalisées :

- Réunion avec les communes et la Communauté d'Agglomération Val d'Europe pour la réalisation d'un courrier aux riverains afin de les sensibiliser sur l'entretien des berges et le risque inondation,
- Analyse et extraction des sédiments pour les extraire du dessableur,
- Mise en place d'un piège à embâcle en amont de la grille.



Figure 31 : Photographie du piège à embâcle en amont de la grille du Ru de Lochy
©SMAGE 2 Morin

Remarques :

Le passage du Ru de Lochy sous le canal du Grand Morin est en partie pris en compte dans une étude de requalification du canal, mené par l'Etat. Des aménagements pourraient donc être proposés dans le cadre de cette étude.

Le piège à embâcle réalisé ne semble pas solide. Il fera l'objet d'un suivi afin de mesurer la pérennité de l'ouvrage et son efficacité durant les périodes de montée des eaux en 2023.

Pour la finalisation des travaux sur la grille, les actions suivantes ont été réalisées :

- Deux réunions de réception des travaux,
- Des échanges téléphoniques et e-mail avec le Maître d'œuvre,
- Demande de devis pour la finalisation de l'action.

Remarques : L'entreprise doit modifier certaines visées depuis 2020 mais a reporté son intervention tout au long de l'année 2022. Elle a donc convenu avec le SMAGE des deux Morin et le maître d'œuvre que le syndicat fasse intervenir une autre entreprise et lui refaiture cette prestation. Les travaux seront réalisés en 2023 lorsque les conditions seront favorables.

4.6.4. *Extraction de sédiments dans le bras secondaire entre l'ancien lit du Grand Morin et le canal de Chalifert*

- **Contexte :**

Le SMAGE 2 Morin a repris les actions engagées des anciens syndicats de rivière présents sur ce bassin versant. L'ancien syndicat du Grand Morin Aval avait prévu de participer financièrement aux travaux d'entretien des trois buses qui passent sous le canal de Chalifert. Cet entretien semble important pour augmenter la capacité d'absorption de l'ouvrage afin de limiter les inondations des habitations situées en amont. L'équipe technique a récupéré le suivi de ce projet dont le maître d'ouvrage est les Voies Navigables de France (VNF).

Cependant, la méthodologie de travail proposé par VNF en 2020 a interpellé l'équipe technique du SMAGE. Il a donc été décidé d'organiser une réunion avec la police de l'eau, VNF, la commune et le SMAGE 2 Morin. Lors de cette réunion, il a été convenu que VNF doit revoir sa méthode d'intervention en 2021.

En parallèle, courant 2021, le SMAGE 2 Morin avait convenu d'extraire les sédiments qui se sont accumulés dans le bras secondaire, car ceux-ci semblent :

- favoriser le risque d'inondation,
- dégrader la qualité du milieu aquatique (colmatage du fond du lit et homogénéisation du milieu).

De plus, une étude est en cours sur le secteur (ouvrage de La Porte-à-Bateaux). Celle-ci qui pourra potentiellement apporter des solutions pérennes pour limiter l'envasement du bras secondaire selon les résultats du diagnostic.

- **Localisation :**

Les travaux doivent avoir lieu sur la commune d'Esbly, au niveau du passage entre l'ancien lit du Grand Morin et le canal de Chalifert (voir carte ci-dessous).

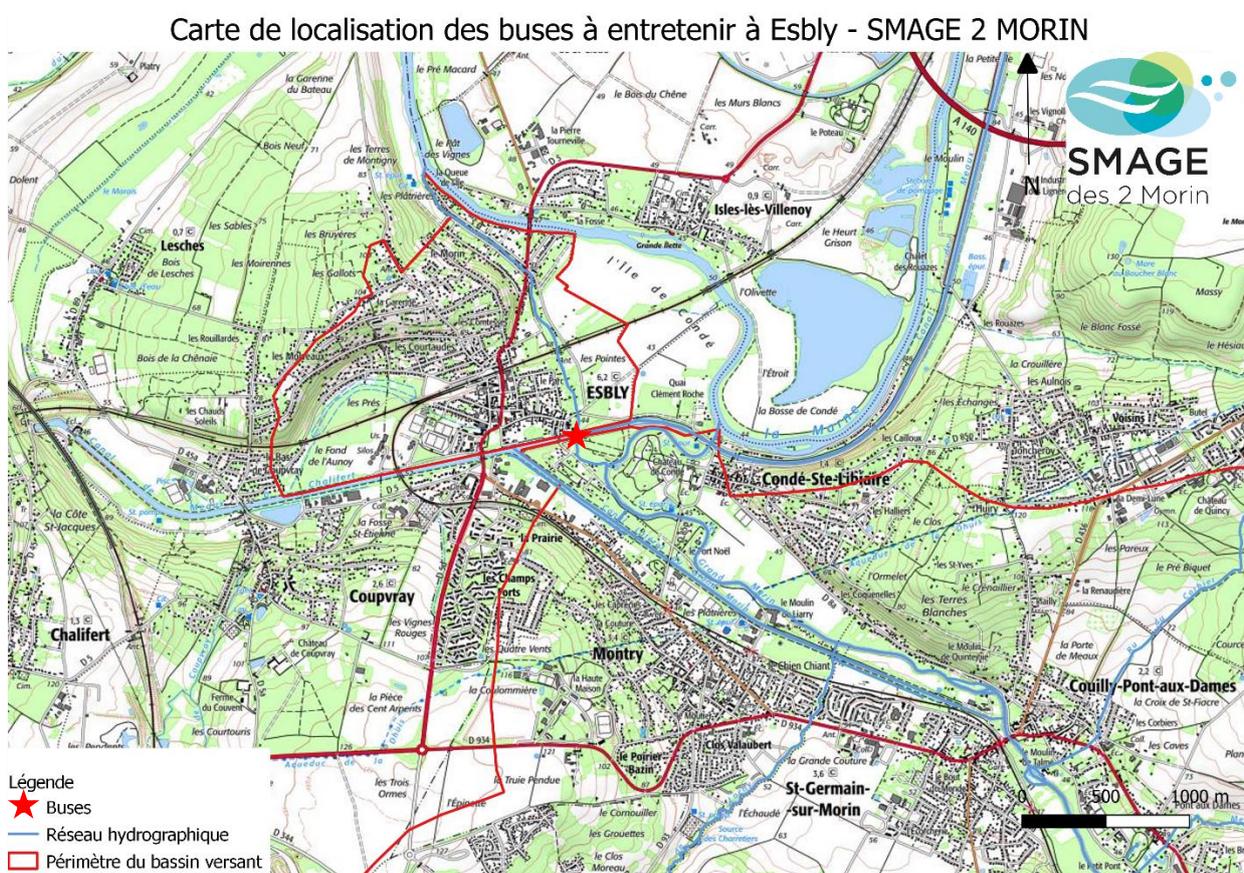


Figure 32 : Carte de localisation des buses à nettoyer à Esbly – Source : SMAGE 2 Morin

- **Financier :**

Les travaux de débouchage des buses ont été pris en charge par VNF et l'extraction de sédiments sur le reste du bras est prise en charge à 100% par le SMAGE des deux Morin.

- **Actions réalisées :**

Afin de mener à bien les projets, les actions suivantes ont été réalisées en 2022:

- Relecture et modification du Dossier Loi sur l'Eau ;
- Envoi du Dossier Loi sur l'Eau et de la Déclaration d'Intérêt Générale en 3 exemplaires début août 2022 à la Direction Départementale des Territoires de Seine-et-Marne ;
- Plusieurs échanges par e-mail avec la Sous-Préfecture de Torcy et la commune d'Esbly.

Remarques :

Le SMAGE des deux Morin avait prévu initialement de réaliser les travaux à l'été 2022 et avait envoyé un planning à la Sous-Préfecture de Torcy dans ce sens. Cependant, le DLE/DIG est toujours en cours d'instruction à la DDT77. Si le SMAGE était propriétaire des parcelles longeant le bras secondaire, il aurait pu réaliser les travaux puisqu'il s'agit d'un DLE au régime déclaratif. En effet, pour ce type de dossier, au-delà de deux mois après avoir envoyé le dossier, sans retour de la part des services de l'Etat, le dossier est considéré comme validé. Cependant, le SMAGE n'étant pas propriétaire sur ces parcelles, il est obligé d'attendre la validation des travaux par Arrêté Préfectoral pour justifier l'intérêt public.

4.6.5. Balises de surveillance des hauteurs d'eau

• Contexte :

Le SMAGE 2 Morin possède 6 balises sur son territoire. Celles-ci sont censées participer à la prévention des inondations selon l'étude du bureau d'étude BURGEAP réalisée en 2009 sur le Grand Morin amont et l'étude du bureau d'étude SEGI réalisée en 2014 sur le Grand Morin aval.

Actuellement, le suivi des balises de l'aval sont disponibles sur le site internet, bien que celle de Mouroux semble dysfonctionner. Ce constat a été fait courant 2022.

Les balises du secteur amont ne sont plus fonctionnelles depuis plusieurs années. Les données disponibles depuis Meilleray sur Vigicrue sont liées à une deuxième balise qui a été installée sur le même secteur par les services de l'Etat.

Remarque : En 2023, il sera nécessaire de faire un point sur l'état des balises et savoir si les deux à l'amont doivent être enregistrées également sur le site internet du SMAGE des deux Morin.

• Localisation :

Les balises se situent sur les communes suivantes :

- Châtillon-sur-Morin ;
- Meilleray ;
- Boissy-le-Châtel ;
- Coulommiers ;
- Mouroux ;
- Crécy-la-Chapelle (Serbonnes).

• Financeur :

Les actions concernant les balises sont prises en charge à 100% par le syndicat pour le moment. Pourtant, il semblerait que le Département de Seine-et-Marne subventionne à hauteur de 20% les travaux liés aux équipements pour limiter le risque d'inondation. L'équipe du syndicat devra faire un point avec les services du Département de Seine-et-Marne afin de pouvoir définir les modalités des financements en 2023.

• Actions réalisées :

Plusieurs échanges ont été réalisés avec la commune de Mouroux concernant le dysfonctionnement de la balise sur ce secteur.

5. Actions de communications et de sensibilisations

Le volet communication et sensibilisation est essentiel sur le territoire du SMAGE 2 Morin. Effectivement, le manque de connaissance sur le fonctionnement des cours d'eau est une problématique. Certains élus, riverains, usagers de l'eau, et le grand public en général ont quelques fois des idées reçues et arrêtées pouvant parfois nuire aux actions du SMAGE 2 Morin et au bon déroulement de projet, notamment de restauration.

Lors de la prise de compétence GEMAPI sur le bassin versant du Grand Morin par le SMAGE 2 Morin, à chaque rencontre avec les acteurs du territoire, l'équipe technique explique le rôle du syndicat, son évolution, ses compétences, son territoire, ses actions, etc. Dans ce contexte, l'équipe du SMAGE 2 Morin a réalisé différentes actions de sensibilisation sur les thématiques suivantes :

- Gouvernance et fonctionnement du syndicat,
- Compétence SAGE et GEMAPI,
- L'entretien de ripisylve, embâcle et érosion de berge,
- Les restaurations de cours d'eau, d'hydromorphologie, des milieux aquatiques,
- Le fonctionnement du Grand Morin en période de hautes et de basses eaux,
- Les bonnes pratiques face aux pollutions, etc.

5.1 Communication auprès du grand public

5.1.1. Paroles de Plantes :

Chaque année la Communauté de Communes des deux Morin organise l'événement « Paroles de Plantes » et a sollicité le SMAGE 2 Morin pour y participer en 2022.

L'objectif est de sensibiliser le grand public au fonctionnement des cours d'eau, des zones humides, de la vie de la faune et de la flore typiques des milieux aquatiques lors d'un week-end à l'occasion de la fête de la Nature.

C'est près de 200 personnes qui ont été sensibilisées, petits et grands ont compris l'importance de préserver la ressource en eau, tout en s'amusant en réalisant des expériences et des jeux créés par l'équipe du syndicat.

- **Localisation :**

L'événement « Paroles de Plantes » a eu lieu à La Ferté-Gaucher,



Figure 33 : Photographies de Paroles de Plantes 2022 ©SMAGE2Morin

- **Actions réalisées :**

- Réunion de préparation avec la CC2M et au sein de l'équipe du SMAGE,
- Elaboration des contenus pédagogiques des animations,
- Création des animations, des supports de communication, des expériences, des jeux, etc. et achat des matériaux.

5.1.2. La Conviviale :

La Communauté de Communes de Deux Morin a sollicité le SMAGE pour participer à l'événement « La Conviviale – Journée contre l'isolement » consacrée aux séniors. L'objectif est de sensibiliser ce public, dans un premier temps avec des animations en salle sur le fonctionnement des cours d'eau, de la vie de la faune (autour des poissons) et de la flore typique des milieux aquatiques (autour des arbres). Dans un second temps, une balade nature guidée autour de l'étang de Saint-Rémy-de-la-Vanne a été organisée avec des points d'arrêt et d'échange.



Figure 34 : Photographies de La Conviviale 2022 ©SMAGE2Morin

- **Localisation :**

L'événement « La Conviviale » a eu lieu à Saint-Rémy-de-la-Vanne,

- **Actions réalisées :**

- Réunion de préparation avec la CC2M et au sein de l'équipe du SMAGE,
- Elaboration des contenus pédagogiques des animations et préparation de la balade guidée,
- Préparation des animations, des supports de communication, des expériences, etc.

5.1.3. Nettoyage du Grand Morin :

Suite au test d'abaissement réalisé dans le cadre du projet de restauration de la continuité écologique et de l'hydromorphologie au droit de 6 ouvrages du Grand Morin, de multiples déchets qui étaient sous l'eau ont été immergés et sont devenus visibles, donnant un aspect de décharge au Grand Morin, notamment sur la commune de Mouroux.

Afin d'y remédier, la commune de Mouroux et le SMAGE des deux Morin ont organisé une demi-journée de nettoyage du Grand Morin ouvert au grand public.

C'était l'occasion pour le syndicat de sensibiliser en parallèle les participants au fonctionnement de cours d'eau, de présenter les poissons présents dans le Grand Morin, le SMAGE, etc. Pour cela, trois ateliers ont été animés par l'équipe du SMAGE des deux Morin.



Figure 35 : Photographies de la journée de nettoyage à Mouroux 2022 ©SMAGE2Morin

- **Localisation :**

La demi-journée de nettoyage s'est déroulée à Mouroux.

- **Financier :**

La demi-journée de nettoyage du Grand Morin a été financée par les différentes structures participatives dont le SMAGE des deux Morin pour le pot de remerciement et la création des animations. La benne a été mise à disposition gracieusement par l'entreprise Big Bennes.

- **Actions réalisées :**

- Réunion de préparation avec la CC2M et au sein de l'équipe du SMAGE,
- Elaboration des contenus pédagogiques des animations,
- Création des animations, des supports de communication, des expériences, des jeux, etc. et achat des matériaux

En conclusion, c'est au total près de 230 personnes qui ont été sensibilisées à la gestion des rivières sur les trois événements auxquels à participer l'équipe du SMAGE.

5.1.4. Intervention auprès d'étudiants d'AgroParisTech :

Suite à la sollicitation des professeurs de l'université AgroParisTech, l'équipe du SMAGE des deux Morin a présenté deux projets sur deux thématiques que gère le syndicat :

- Le projet de restauration de la continuité écologique à l'ancien ouvrage du moulin du Pont à Saint-Rémy-la-Vanne qui a été supprimé,
- Le projet de maîtrise du ruissellement et de l'érosion du sol au droit du Vélorail entre Meilleray et Villeneuve-la-Lionne.

Ces deux projets ont été présentés sur site par l'équipe technique du SMAGE des deux Morin, puis un temps d'échange a été organisé pour que les étudiants puissent poser des questions.

• Financier :

Le financement des interventions de l'équipe du SMAGE a été pris en charge à 100% par le syndicat.

5.1.5. Site internet : SMAGE 2 Morin

Le site internet du SMAGE 2 Morin a été créé en 2019. Initialement prévu pour reprendre l'intégralité de l'ancien site du SAGE des Deux Morin au titre de la compétence mise en œuvre du SAGE.

En 2020, avec la prise de compétence GEMAPI, un travail important d'évolution du site a été engagé et s'est poursuivi sur l'année 2022. Effectivement, une mise à jour régulière est faite par l'équipe du SMAGE pour y publier les actualités, les projets du syndicat, les travaux engagés, etc.

Nous vous invitons à visiter notre site internet : www.smage2morin.fr



Figure 36 : Extrait page d'accueil du site internet du SMAGE des Deux Morin

5.1.6. Page Facebook : SMAGE 2 Morin

Le SMAGE 2 Morin a créé une page Facebook en 2019 pour communiquer auprès du grand public. L'accès à cette page a été perdu en juin 2022 suite à une suspicion de piratage.

Par conséquent, une nouvelle page Facebook a été créée au nom : **SMAGE des 2 Morin**, nous vous invitons à la visiter et la suivre : [SMAGE des 2 Morin](https://www.facebook.com/SMAGEdes2Morin).

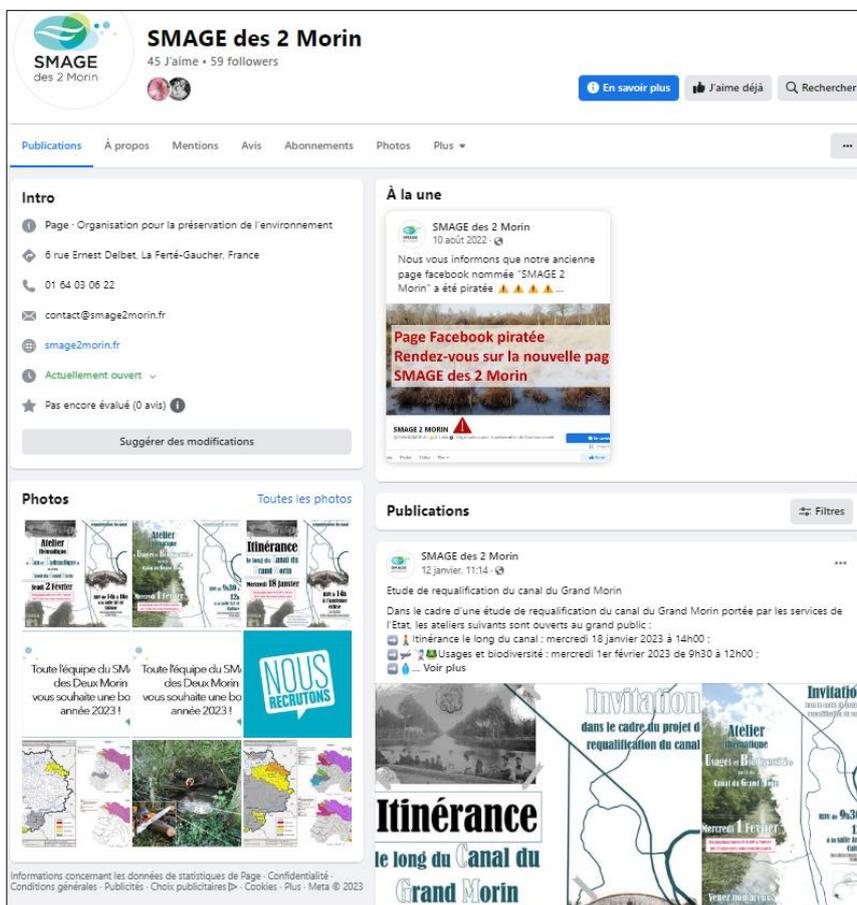


Figure 37: Page Facebook du SMAGE des 2 Morin

En 2022, 36 articles ont été publiés (voir tableau ci-dessous). Toutes les informations diffusées sur cette page ont été doublées sur le site internet du SMAGE 2 Morin.

| Articles publiés sur la page Facebook du SMAGE 2 Morin 2022 | |
|---|---|
| Date | Sujet |
| Janvier 2022 | Carte de vœux |
| Janvier 2022 | Vigilance crues - Préfecture 77 |
| Janvier 2022 | Information VIGICRUES - Situation au 04/01/2022 |
| Janvier 2022 | Formulaire en ligne - Inondation sur le site du SMAGE 2 Morin |
| Janvier 2022 | Information VIGICRUES - Situation au 10/01/2022 |
| Janvier 2022 | Information VIGICRUES - Situation au 14/01/2022 |
| Février 2022 | Bulletin d'information sur la nappe de Champigny |
| Février 2022 | Journée mondiale des zones humides |
| Février 2022 | Valorisation du bois issu de l'entretien de la ripisylve sur le Grand Morin |
| Février 2022 | Journée de nettoyage du Grand Morin à Mouroux |
| Mars 2022 | Journée de nettoyage du Grand Morin à Mouroux |
| Mars 2022 | Le SDAGE Seine-Normandie 2022-2027 adopté |
| Avril 2022 | Présentation du rapport d'activités de 2021 |
| Avril 2022 | Qu'est-ce que le SMAGE des deux Morin ? |
| Avril 2022 | Programme d'entretien en cours de préparation |
| Avril 2022 | Arrêté Préfectoral de la Marne : Pollution sur le Grand Morin amont |
| Avril 2022 | Bulletin d'information sur la nappe de Champigny |
| Mai 2022 | Le SMAGE 2 Morin recrute - offre d'emploi |
| Mai 2022 | Paroles de Plantes |
| Mai 2022 | Application mobile Vigicrue |
| Mai 2022 | Paroles de Plantes |
| Mai 2022 | Paroles de Plantes - retour |

| | |
|---------------|---|
| Mai 2022 | Entretien de la ripisylve et des embâcles |
| Juin 2022 | Information Météo - vigilance orage |
| Juin 2022 | Arrêté sécheresse - point d'information |
| Aout 2022 | Changement de page Facebook : SMAGE des 2 Morin |
| Aout 2022 | Sécheresse - Comité ressource en eau du 10/08/2022 |
| Aout 2022 | Point d'information - Arrêté sécheresse sur les Deux Morin - 12/08/2022 |
| Aout 2022 | PROGRAMMES D'ENTRETIEN sur le bassin versant du Grand Morin |
| Aout 2022 | Point d'information - Arrêté sécheresse sur les Deux Morin - 26/08/2022 |
| Octobre 2022 | Point d'information - Arrêté sécheresse sur les Deux Morin - le 14/10/2022 |
| Octobre 2022 | Démarrage du programme d'entretien de la ripisylve du Grand Morin et de l'Aubetin |
| Novembre 2022 | Point d'information - Arrêté sécheresse sur les Deux Morin - le 16/11/2022 |
| Décembre 2022 | Le SMAGE des Deux Morin recrute |

Tableau 20 : Liste des articles publiés sur la page Facebook

5.1.7. Lettre d'information : Morinf'eau n°12 : Le PEP des Deux Morin

• Contexte :

En 2022, le 12ème numéro du Morinf'eau a été rédigé sur le Programme d'Etude Préalable (PEP) des Deux Morin suite à sa validation par les services de l'Etat.

Les actions du PEP des 2 Morin

Les PEP des 2 Morin est composé de 6 grands axes, eux mêmes divisés en 19 actions définies en concertation avec les acteurs locaux et les différents partenaires techniques et financiers du territoire. Ces actions auront pour but d'atteindre de grands objectifs qui sont les suivants :

Axe 1

Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque

L'amélioration de la connaissance passera par la réalisation d'une étude hydrologique et hydraulique des bassins versants des Deux Morin. Cela nous permettra de mieux comprendre le fonctionnement des rivières et d'aboutir à un modèle hydraulique pour mieux simuler les inondations sur notre territoire. Il s'agit d'une étape importante car le modèle servira entre autres à réaliser les futurs aménagements. En complément, une autre action portera sur les secteurs les plus exposés aux inondations pour identifier tous les enjeux à protéger et les moyens qu'il faut mettre en place pour y remédier.

La conscience du risque sera quant à elle entretenue grâce à des actions de sensibilisation et d'information à destination du grand public, des scolaires et des élus. Pour cela, le SMAGE se dotera de supports pédagogiques qui serviront de base pour réaliser des animations. En complément, une plateforme en ligne du nom de «EpiSeine» sera adaptée aux Deux Morin afin de permettre à tous le monde d'accéder à des documents d'information simple et ludique pour se sensibiliser aux inondations. Enfin, pour entretenir la mémoire du risque, des repères de crue historique seront placés dans différentes communes du territoire et répertoires sur le site de repersedecrues.developpement-durable.gouv.fr/.

Axe 2

Surveillance, prévision des crues et des inondations

La première étape consistera à faire un inventaire de tous les systèmes de mesures et de prévision présents sur le territoire (ex : station de mesure de hauteur d'eau, de débit, de pluviométrie, etc) et d'identifier s'il est nécessaire d'équiper de nouveaux matériels.

La deuxième étape visera quant à elle à accompagner les collectivités territoriales dans les démarches d'inscription aux dispositifs d'alerte ou SPC (service de prévision des crues) et de Météo France : Vigicrues Flash et APIC*.

La troisième étape aura pour but de mettre en place un protocole de collecte d'informations en cas d'inondation afin de faciliter la récolte de données relatives aux inondations (ex : laisse de crue, hauteur d'inondation, etc).

* Avertissement pluies intenses à Nichelle des communes

Axe 3

Alerte et gestion de crise

L'objectif est d'améliorer l'alerte et la gestion de crise en accompagnant les collectivités territoriales (commune, intercommunalité, etc) dans l'élaboration et la mise à jour de leur plans communaux ou intercommunaux de sauvegardes (PCS et PICS) et la réalisation d'exercices. Il s'agit de plans qui sont activés lors de la survenance d'une catastrophe naturelle, d'un accident technologique ou encore d'une urgence sanitaire. Ces plans permettent d'identifier toutes les marches à suivre du début à la fin de la catastrophe en allant jusqu'au retour à la normale.

Des dispositifs similaires existent aussi pour les entreprises (plan de continuité d'activité) qui seront accompagnées dans la création de ces plans.

Axe 4

Prise en compte du risque d'inondation dans l'urbanisme

Prendre en compte le risque d'inondation dans les documents d'urbanisme permet d'éviter la création de nouvelles zones vulnérables dans les territoires inondables. Les actions auront pour but d'aboutir à :

- Formaliser des préconisations d'urbanisme et d'aménagement adaptées au territoire.
- Assurer une veille de la prise en compte du risque d'inondation dans l'élaboration ou la mise à jour de PLU/PLUJ et autres documents d'urbanisme.
- Inciter l'intégration des préconisations en matière d'urbanisme et d'aménagement dans le but de prévenir le risque d'inondation.
- Identifier les territoires disposant de documents intégrant le risque d'inondation (au-delà des prescriptions PPRI...) pour les valoriser.
- Favoriser le partage des connaissances (ex : Porter à connaissance) disponibles sur le risque d'inondation entre tous les acteurs du territoire (cartographies, photographies, archives, études, etc).
- Conseiller les collectivités et renforcer les avis rendus dans le cadre du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE).

Axe 5

Réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens

Cet axe est composé de 2 actions qui se suivent et se complètent.

La première action consiste à réaliser des diagnostics de vulnérabilité des bâtiments et des équipements sensibles et/ou stratégiques (habitation, bâtiment communal, commerce, etc). Pour ce faire des spécialistes constateront les adaptations à faire et identifieront les points de faiblesses et entrée d'eau de ces biens en cas d'inondation. Ils reprendront ensuite l'ensemble des préconisations adéquates à réaliser dans un rapport.

La seconde action aura pour but de reprendre les conclusions du diagnostic de vulnérabilité et de faire les aménagements (à la charge du propriétaire) qui y sont préconisés.

Axe 6

Ralentissement des écoulements

Le ralentissement des écoulements se fera à travers trois actions différentes mais complémentaires.

La première aura pour objectif de réduire les phénomènes de ruissellement sur 6 bassins versants pilotes sélectionnés en concertation avec les acteurs du territoire en y réalisant des études et des aménagements visant à infiltrer, diriger et ralentir les ruissellements.

La deuxième action se concentrera sur les zones d'expansion des crues (ZEC). Il s'agit de zones dans lesquelles les rivières débordent plus facilement lorsqu'elles sont en crue. Il existe des ZEC naturelles et ZEC artificielles. Les naturelles sont cependant à valoriser car ce sont celles qui permettent de préserver au mieux le milieu naturel, surtout dans ce contexte de changement climatique. Nous identifierons donc les ZEC afin de mettre en place un plan d'actions visant à préserver, restaurer ou aménager les ZEC localisées sur le territoire. C'est en favorisant les débordements dans ces zones, qu'on réduit le risque des zones habitées. Il est important de préciser que les ZEC sont souvent associées à des zones humides dont la préservation est un enjeu crucial pour le milieu naturel, la qualité de l'eau, les sécheresses et la réduction des inondations.

La troisième action consistera à définir une stratégie d'aménagement des ouvrages pouvant aggraver le risque d'inondation (ex : ouvrage cassé) ainsi qu'une gestion et une surveillance de l'ensemble des ouvrages. Une procédure d'ouverture des vannes et l'étude des effets induits sur les niveaux d'eau seront réalisées pour optimiser et coordonner l'action des différents acteurs qui manipulent les ouvrages.

Figure 38 : Extrait du Morinf'eau n°12 - Le PEP des Deux Morin

• Actions réalisées :

Ce Morinf'eau est une présentation du PEP des Deux Morin qui permet aux acteurs et habitants du territoire d'appréhender le risque d'inondation, les actions engagées et à engager pour le limiter sur le territoire.

L'ensemble du document et des illustrations a été réalisé en interne par le SMAGE des 2 Morin.

5.1.8. Sensibilisation auprès des usagers de l'Aubetin Amont

- **Contexte :**

En 2020, le maire de Bouchy-Saint-Genest, qui était à cette époque président de l'association foncière de la commune, avait sollicité le SMAGE 2 Morin pour participer à une réunion de concertation entre les exploitants agricoles de l'Aubetin amont et de l'exploitation d'argile.

En effet, une exploitation d'argile est en activité sur l'amont de l'Aubetin qui rejette des eaux dans l'Aubetin qui est donc continuellement en eau sur l'année. D'après les exploitants agricoles, les rejets sont chargés en Matières En Suspensions (MES), ce qui favorise le colmatage du lit de l'Aubetin et augmente le risque d'inondation de leurs parcelles. Le fait que le cours d'eau soit en eau tout au long de l'année favorise aussi la présence de ragondin qui augmente l'érosion des berges à cause des galeries créées. L'association foncière a donc souhaité rencontrer les responsables de l'exploitation agricole afin de trouver des solutions en 2020.

Suite à cette première réunion, une visite de terrain a eu lieu entre les exploitants agricoles, les responsables de la carrière, ainsi que l'Office Française de la Biodiversité (OFB) secteur Marne, la Direction Départementale des Territoires (DDT) de Seine-et-Marne et SMAGE 2 Morin. Lors de cette visite, il a été constaté que les problématiques rencontrées sont surtout dues à un manque de ripisylve favorisant le développement excessif de la végétation aquatique dans le cours d'eau, à un sur-élargissement du cours d'eau et des berges trop abruptes dues aux travaux hydrauliques.

Ces problématiques pourront être prises en compte dans la future étude globale de l'Aubetin que doit lancer le SMAGE 2 Morin. Les responsables de l'exploitation d'argile proposent d'ailleurs de participer financièrement (de manière raisonnable) aux travaux qui en découleront.



Figure 40 : Entretien de ripisylve inadapté engendrant des problématiques d'écoulement



Figure 41 : Erosion de berge et surlargeur du lit mineur visible

En 2022, le rejet de la carrière a été très turbide à plusieurs reprises. Le SMAGE des deux Morin a donc sollicité la police de l'eau et les Préfets par courrier afin qu'un contrôle puisse être effectué. Ces dernières n'ont jamais répondu au syndicat. La police de l'eau a réalisé au moins une visite sur site du rejet mais rien n'a abouti.

En parallèle, l'association foncière a changé de président et à commanditer le broyage de ripisylve auprès de la chambre d'agriculture de la Marne, ce qui va à l'encontre des points qui avaient été convenus en 2020 et 2021. Pourtant le nouveau président de l'association foncière était présent lors de la première réunion en 2020 avec la police de l'eau et de l'environnement.

De plus, l'équipe du SMAGE des deux Morin avait demandé à prendre connaissance des travaux que prévoyait de réaliser l'association foncière mais n'a jamais eu de retour et a été prévenue une fois que les travaux ont été réalisés.

Ces travaux vont également à l'encontre des préconisations du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux des deux Morin. Le SMAGE a donc envoyé un courrier dans ce sens.



Figure 42 : Relevé de broyage de ripisylve sur l'Aubetin



Figure 43 : Rémanents laissés dans le lit de la rivière et absence de ripisylve après intervention de l'association foncière

- **Localisation :** La problématique concerne l'amont de l'Aubetin (voir carte ci-dessous).

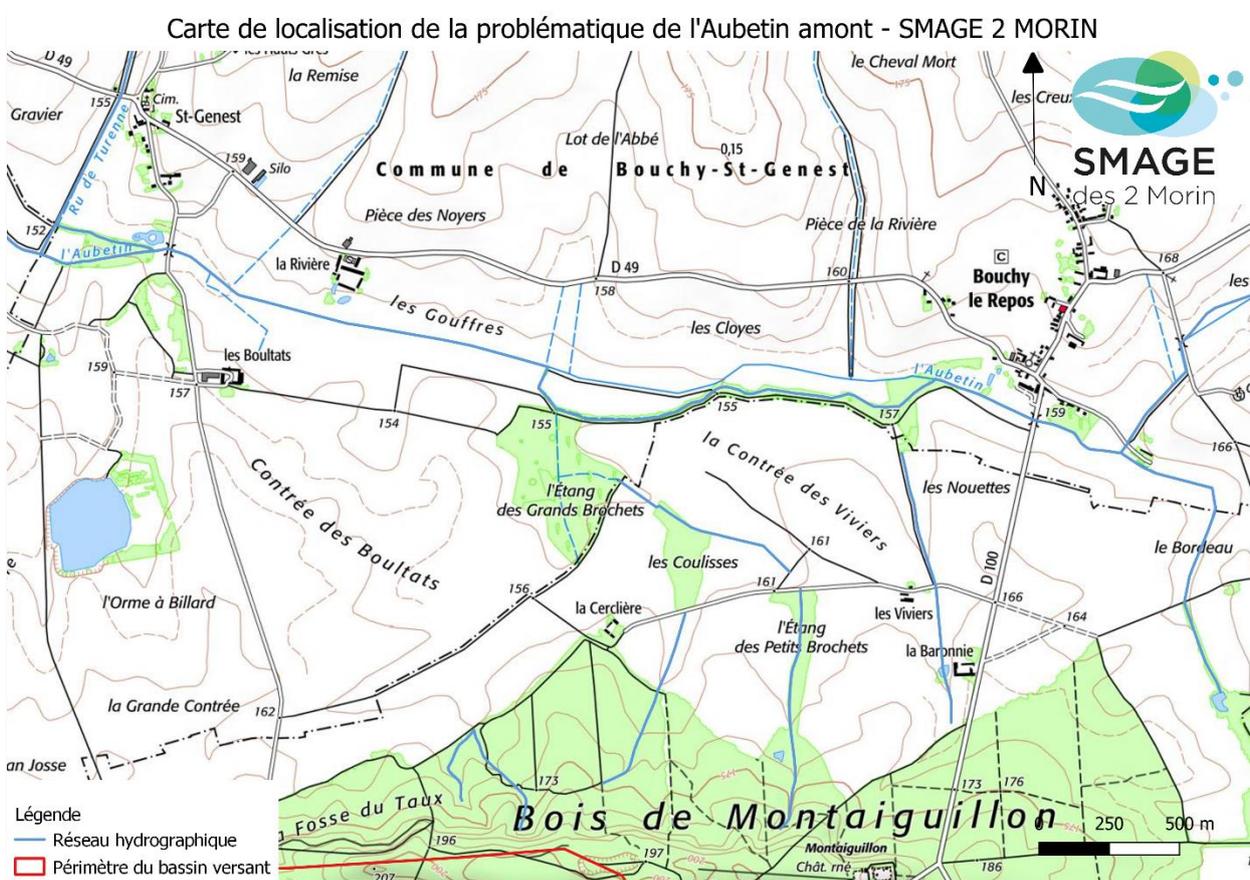


Figure 44 : Carte du secteur concerné par les actions de sensibilisation

- **Financier :**

Comme convenu dans un premier temps, l'exploitation d'argile a pris en charge en 2021 le retrait d'embâcles et le débouchage des drains sur les parcelles agricoles visitées.

Dans un second temps, le projet d'étude globale est en émergence, aucun financeur n'a été identifié pour le moment. Néanmoins, la restauration de la morphologie de cours d'eau, fait partie des opérations que l'Agence de l'Eau Seine-Normandie finance. Le syndicat compte donc sur un accompagnement à hauteur de 80%.

- **Actions réalisées :**

En 2022, les actions suivantes ont été réalisées :

- 4 visites de terrain pour constater le rejet de la carrière,
- 3 préventions auprès de la police de l'eau,
- 1 courrier envoyé aux Préfets de Seine-et-Marne et de la Marne pour demander la réalisation de contrôle de la carrière au vu de la turbidité du rejet,
- Plusieurs échanges d'e-mail,
- 1 visite de terrain pour relever des travaux réalisés par l'association foncière,
- 1 courrier envoyé à l'association foncière.

Remarque : Le SMAGE va finalement réaliser une étude globale sur l'ensemble du bassin versant du Grand Morin. Cette étude doit être lancée en 2023.

5.2 Emergence de projet de conciliation entre les différents usagers des deux Morin et la préservation du milieu aquatique

5.2.1 Charte de conciliation des usagers sur le Petit et le Grand Morin

- **Contexte :**

Lors du déconfinement en 2020, la population a souhaité reprendre contact avec la nature, notamment en pratiquant des activités de plein air comme les activités nautiques, aidée par une météo favorable. La condition de rester dans un rayon de 100 km de chez soi a fait que de nombreux Franciliens sont venus se ressourcer dans le Département de Seine-et-Marne, poumon vert de l'Île-de-France.

Si cela a pu être valorisant d'un point de vue économique et touristique (notamment pour les commerces de proximité), cet engouement a entraîné des conséquences négatives sur la tranquillité des riverains et autres usagers. Ainsi, la gendarmerie de Crécy-la-Chapelle a été fortement sollicitée en juin 2020, elle a convoqué plusieurs acteurs locaux dont le SMAGE 2 Morin afin de trouver une solution. La conciliation entre les différents usagers de l'eau et la protection du milieu aquatique faisant partie des enjeux du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) 2 Morin, le SMAGE 2 Morin a dû travailler sur cette problématique.

D'autant plus que le développement du tourisme vert est un des principaux objectifs du Département de Seine-et-Marne. Ces problématiques sont donc vouées à s'accroître sur l'ensemble des bassins versants des deux Morin. Il est donc nécessaire que tous les acteurs locaux se réunissent pour trouver une solution de conciliation des différents usages sur le territoire des deux Morin.

Il est rappelé que cette charte n'a aucune portée réglementaire, ni de mesures coercitives ou punitives. Dans un premier temps les services de l'Etat ont demandé à mettre en place cette charte comme un outil de concertation/conciliation, pour éventuellement prendre des mesures plus strictes si les désordres perdurent. Il a été décidé que le SMAGE se charge de rédiger une « Charte de conciliation des activités de loisirs et des usagers du Petit et du Grand Morin. »

Afin de répondre aux demandes de chacun, il est donc prévu de :

- Réaliser une charte de bonnes pratiques pour les différents usagers de l'eau pour le Grand Morin et le Petit Morin,
- Réaliser et aménager des panneaux de signalisation,
- Réaliser des aménagements (exemple : zone d'embarquement et de débarquement, aires de pique-nique, etc.) pour réduire les zones de dégradation et donc limiter leur expansion au bord des Morin.



Figure 45 : Exemple de canoës débarquant sur l'ouvrage de Saint Martin

- **Actions réalisées :**

En 2022, l'ensemble des nouvelles remarques est différents partenaires associés à la rédaction de la charte ont été recueillie. La CLE du SAGE 2 Morin s'est réuni le 09/06/2022, les demandes de modifications de la charte ont été présentée. Les membres de la CLE ont décidé de valider la charte de conciliation d'envoyer le document aux personnes concernées et tester son efficacité pour l'adaptée plus tard si besoin

- **Localisation :**

La « Charte de conciliation des activités de loisirs et des usagers du Petit et du Grand Morin » élaborée par le SMAGE 2 Morin concerne les bassins versant du Petit et du Grand Morin.

- **Financeur :**

Le projet est en émergence, il n'y a donc pas de financeur défini pour le moment, bien que l'Agence de l'Eau pourrait potentiellement financer une partie des panneaux de sensibilisation et que le Département de Seine-et-Marne ainsi que la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie et les usagers de l'eau pourraient aussi potentiellement financer dans le cadre du développement du tourisme vert sur le territoire.

Remarque : Cette mission a été mise en suspens à partir de septembre 2022, afin de concentrer les moyens humains sur le remplacement partiel du poste de chargé(e) de mission risques inondations vacant.

6. Activités de l'équipe du SMAGE 2 Morin

6.1 Organigramme du SMAGE des Deux Morin

En 2022, l'équipe du SMAGE des Deux Morin est constituée comme suit : (voir tableau ci-dessous)

| Tableau des effectifs du SMAGE des Deux Morin en 2022 | | | |
|---|--|------------------|-------------------------------------|
| Nom/Prénom | Poste | Temps de travail | Statuts |
| Mme BLOT Hélène | Responsable des services / Animatrice SAGE 2 Morin | Temps complet | Fonctionnaire |
| M. BOGACZYK Jonas | Technicien milieux aquatiques et zones humides | Temps complet | Contractuel |
| M. BOURLONNE Eric | Agent technique | Temps incomplet | Mis à disposition contre indemnités |
| Mme CHABANE Stéphanie | Gestionnaire comptable | Temps complet | Fonctionnaire |
| M. DELCOURT Nils | Technicien de rivière | Temps incomplet | Contrat de professionnalisation |
| M. FEHIK Djamal (jusqu'au 31/08/2022) | Chargé de mission risque inondation | Temps complet | Contractuel |
| M. LOCHON Maxime | Technicien de rivière | Temps complet | Contractuel |
| Mme WEISS Wendy | Responsable du pôle GEMA – Animatrice du CTEC du Grand Morin | Temps complet | Contractuelle |

Tableau 21 : Tableau des effectifs du SMAGE 2 Morin - Année 2022

L'organigramme du SMAGE des Deux Morin en 2022 est le suivant.

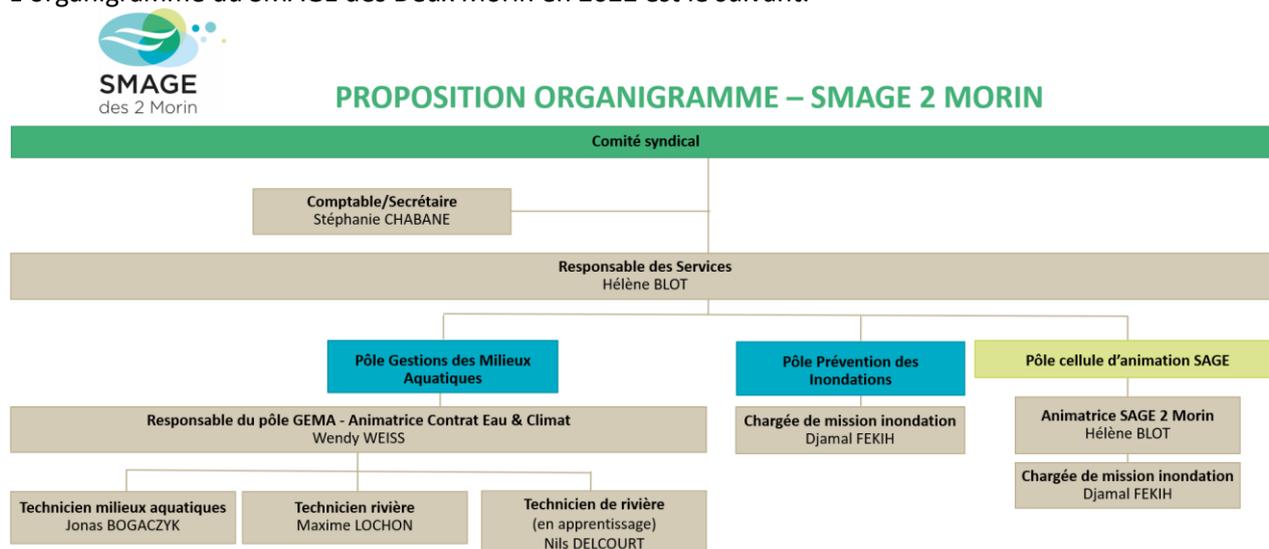


Figure 46 : Organigramme du SMAGE 2 Morin - Année 2022

6.2 Missions quotidiennes de l'équipe du SMAGE 2 Morin :

• Eléments administratifs

- **Organisation des réunions** des bureaux de CLE, du SMAGE, des réunions de CLE et des comités syndicaux, des comités de pilotage, des réunions de services, d'information sur diverses thématiques selon les demandes (invitations, réservation de salle de réunion, animation, compte rendu, etc.),
- **Suivi administratif pour le fonctionnement SMAGE** : rédaction et suivi des courriers, répondre aux demandes des intercommunalités, des communes, des élus locaux, des acteurs locaux, des administrés du territoire, suivi des délibérations, travail avec les services de l'Etat et la préfecture, etc.,
- **Ressources humaines** : pilotage de la structure (encadrement de l'équipe, structuration des services), recrutement (réception et analyse des candidatures, préparation et conduite des entretiens),
- Gestion du courrier départ et arrivée,
- **Assurer l'information** des collectivités et des différents organismes (acteurs locaux, bureau d'études, membres de la CLE, délégués du SMAGE, etc.) en répondant à leur demande,

• Eléments financiers

- **Préparation des dossiers de subvention pour les études, les projets, les travaux menés par le syndicat** et les postes auprès des différents financeurs (Agence de l'Eau, Conseils Régionaux, Conseils Départementaux), suivi et demande solde.
- Préparation des budgets prévisionnels.
- **Suivi comptable** (titre et mandat de paiement, compte administratif et de gestion, relation avec la trésorerie, etc.),

• Eléments techniques :

- **Animations des différentes réunions** (réalisation de PowerPoint, animation de la réunion et répondre aux questions diverses et rédiger des comptes rendus),
- **Constitution des dossiers de consultation des entreprises** (Cahier des Clauses Techniques Particulière, Cahier des Clauses administratives particulières, Règlement de la Consultation, Acte d'Engagement, etc.) pour tous les marchés publics portés par le syndicat,
- **Suivi des études et des travaux en cours,**

- **Assurer l'information** auprès des habitants lors des visites sur le terrain pour répondre à leur demande,
 - **Analyse des dossiers pour lesquels un avis de la CLE est demandé** (autorisation environnementale, documents d'urbanisme, actes d'urbanisme, etc.),
 - **Travail sur le terrain régulier,**
 - **Elaboration de porter à connaissance pour l'élaboration/révision des documents d'urbanisme** à la demande des collectivités et des services de la DDT,
 - **Suivi de dossiers en rapport avec la thématique « eau » et formations** (étude de gouvernance GEMAPI, eau potable et assainissement, milieux aquatiques, zones humides, etc.).
- **Éléments communications :**
 - **Mise à jour** de la page Facebook et du site internet du SMAGE 2 Morin,
 - **Elaboration de document de sensibilisation et d'information** pour les acteurs locaux, les élus, le grand public, etc.
 - **Diffusion de support d'information et de sensibilisation** des partenaires techniques et financiers,
 - **Sensibiliser les élus, les acteurs locaux, les habitants,** pendant les visites sur le terrain, pendant les réunions, dans les comptes rendus, etc.

6.3 Formations

L'équipe du SMAGE 2 Morin a suivi plusieurs formations en 2022 (voir tableau ci-dessous).

| Tableau des formations réalisées par l'équipe du SMAGE 2 Morin en 2022 | | | | | | | |
|--|----------------|-------------|-------------------|--------------|---------------|---------------|-------------|
| Formations | Jonas BOGACZYK | Hélène BLOT | Stéphanie CHABANE | Djamal FEKIH | Nils DELCOURT | Maxime LOCHON | Wendy WEISS |
| SAGE/Milieux Aquatiques/Techniques | | | | | | | |
| L'organisation et la gestion de son temps (2j) | | | | | | X | X |
| L'élaboration, la passation et l'exécution d'un marché de travaux - principes et méthodes (2j) | X | | | | | | |
| L'hydromorphologie des cours d'eau : concepts, stratégies et travaux (3j) | | | | | | X | |
| Séminaire Ministère : La réforme des SAGE (3j) | | X | | | | | |
| Stratégie de mise en œuvre d'un SAGE - AESN (0.5j) | | X | | | | | |
| Webinaire AESN - Présentation SIGES (0.5j) | | X | | | | | |
| Hydro Expo (1j) | | | | | | X | X |
| Rencontre technique ENS – Département 77 (0.5j) | | | | | X | X | |
| Journée technique – Zones humides – Forum des Marais | | | | | X | X | |
| Formation GéoNature (0.5j) | X | | | | X | X | X |
| Webinaire AESN - Eau, Biodiversité changement climatique (0.5j) | | | | | | | X |
| IDEALCO : Restauration des rivières en milieu urbain : pourquoi, comment ? (0.5j) | | | | | | | X |
| Retour d'expérience – Projets Syndicat Ourcq | | | | | | X | X |
| Prévention des inondations | | | | | | | |
| Recomposition spatiale post-inondation et l'intégration du risque dans l'aménagement (CEPRI) (0.5j) | | X | | | | | |
| Formation EPISEINE se jette à l'eau ! (1j) | | | | X | | | |
| Webinaire sur le monde agricole et l'inondation (CEPRI) (0.5j) | | | | X | | | |
| Administratif/Comptabilité/Réglementation | | | | | | | |
| Webinaire AESN - Simplification des demandes de subvention (0.5j) | | X | | X | | | |
| Utilisation de la plateforme Marco Web (1j) | X | X | | | | X | X |
| Webinaire - Plateforme saisie en ligne des contrats d'apprentissage pour les employeurs publics (0.5j) | | | X | | | | |

Tableau 22 : Formations réalisées par l'équipe du SMAGE 2 Morin en 2022

7. Les finances

7.1 Compte administratif 2021

| COMPTE ADMINISTRATIF SMAGE 2 Morin | | | | | |
|---|---------------------|---------------------|--|-------------------|--------------------|
| SITUATION BUDGETAIRE au 31/12/2022 | | | | | |
| SECTION FONCTIONNEMENT | | | SECTION INVESTISSEMENT | | |
| | BU 2022 | Réalisation 2022 | | BU 2022 | Réalisation 2022 |
| DEPENSES | | | DEPENSES | | |
| déficit reporté | | | déficit reporté | | |
| Chap 011 : Fournitures, frais de déplacement, téléphone, internet, site internet, copies, timbres, dont études sage (papi + ruissellement =40455€), etude velorail (10632€) et entretien rivière 414 077,11€ | 1 917 599,67 | 647 043,52 | Chap 20 : Logiciels | 10 000,00 | |
| Chap 012 : Salaires et charges patronales. | 340 774,00 | 291 873,16 | Chap 21 : Immobilisations corporelles (mobilier, mat. Informatique, mat.bureau, etc..) | 187 892,18 | 2 681,40 |
| Chap 023 : virement section investissement | 58 632,00 | | | | |
| Chap 042 : Amortissement | 8 555,26 | 8 555,26 | | | |
| Chap 65 : Autres charges (indemnités élus) dont suite adobe cpte 651 (3000€) | 19 820,00 | 16 670,77 | chap 45 : Opérations pour cpte de tiers | 505 557,13 | 188 828,17 |
| Chap 67 : Charges exceptionnelles | 34 600,00 | 28 334,00 | | | |
| Total dépenses | 2 379 980,93 | 992 476,71 | Total dépenses | 703 449,31 | 191 509,57 |
| RECETTES | | | RECETTES | | |
| Excédent reporté | 1 270 191,92 | | Excédent reporté | 106 888,92 | |
| Chap 013 : Remboursements sur d'autres charges | 6 960,00 | 7 565,96 | Chap 021 : Virement de la section fonctionnement | 58 632,00 | |
| Chap 74 : participation des EPCI 2022 (dont 2 500€ syndicat Petit Morin aval convention) | 952 500,00 | 946 979,00 | Chap 040 : Amortissement | 8 555,26 | 8 555,26 |
| Chap 74 : Subv entretien aesn de l'AESN (slide 2019)+ animation sage Subv de la Région Grand Est | 149 319,01 | 192 823,86 | | | |
| Chap 75 : Autres produits gestion courante (PAS, divers remboursements : Orange) | 10,00 | 1,46 | chap 45 : Opérations pour cpte de tiers (subv aesn étude rce 6 ouvrages) | 529 373,13 | 68 963,00 |
| Chap 77 : Produits exceptionnels | 1 000,00 | 9 030,00 | | | |
| Total recettes | 2 379 980,93 | 1 156 400,28 | Total recettes | 703 449,31 | 77 518,26 |
| Total | 0,00 | 163 923,57 | Total | 0,00 | -113 991,31 |
| report fonctionnement 2022 | | 1 434 115,49 | report investissement 2022 | | -7 102,39 |

Tableau 23 : Compte administratif du SMAGE 2 Morin 2022

7.2 Subventions de fonctionnement général

7.2.1. Subvention de l'Agence de l'Eau

En 2022, l'Agence de l'Eau Seine-Normandie subventionne 2 postes au sein du SMAGE 2 Morin (voir tableau ci-dessous) :

| Postes subventionnées | Montant retenu | Taux de l'aide | Montant de l'aide | Montant perçu |
|--|----------------|----------------|-------------------|---------------|
| Animatrice CTEC – Responsable GEMA | 47 100€ | 80% | 37 680€ | 33 912€ |
| Technicien milieux aquatiques et zones humides | 57 600€ | 80% | 46 080€ | 41 472€ |

Tableau 24 : Subventions de fonctionnement de l'AESN en 2022

7.3 Subventions des actions du SMAGE 2 Morin

7.3.1. Subvention de l'Agence de l'Eau

L'Agence de l'Eau finance les actions suivantes : (voir tableau ci-dessous)

| Actions | Montant total TTC | Montants retenus TTC | Taux de l'aide | Montant perçu TTC |
|--|-------------------|----------------------|----------------|-------------------|
| Etude ruissellement et érosion | 81 180 € | 81 180 € | 80% | 64 944 € |
| PEP des Deux Morin | 63 945 € | 63 945 € | 80% | 47 808 € |
| Etude restauration milieux aquatiques sur 6 ouvrages (Amont Grand Morin) | 197 964 € | 197 964 € | 100% | 197 964€ |
| Etude restauration milieux aquatiques sur 6 ouvrages (SMAGE) | 490 892€ | 490 892€ | 90% | 441 803€ |
| Etude géotechnique RCE (2021) | 5 880 € | 5 292 € | 90% | En attente |
| Mission subaquatique RCE Grand Morin | 25 410 | 22 869€ | 90% | En attente |
| Entretien rivière | 547 622 € | 14 208€ | 2,59% | 14 208€ |

Tableau 25 : Subvention des actions du SMAGE 2 Morin par l'AESN en 2022

7.3.2. Subvention du Département de Seine-et-Marne

Le Département de Seine-et-Marne a financé les actions suivantes en 2022 : (voir tableau ci-dessous)

| Actions | Montant total TTC | Montants retenus TTC | Taux de l'aide | Montant perçu TTC |
|-----------------------|-------------------|----------------------|----------------|-------------------|
| Entretien Grand Morin | 305 555€ TTC | 126 703 € | 12,43% | 38 011€ |

Tableau 26 : Subvention des actions du SMAGE 2 Morin par Département 77 en 2022

7.3.3. Cotisation des intercommunalités

En 2022, la participation financière des intercommunalités adhérentes au SMAGE a été de 950 000 € :

- Soit 200 000€ pour la compétence mise en œuvre du SAGE 2 Morin.
- Soit 750 000€ pour la compétence GEMAPI.

| Montant des cotisations SMAGE 2 Morin 2022 | 200 000,00 | | 750 000,00 | | |
|--|---------------|--|---------------|----------------------------|-------------------|
| | SAGE | Cotisations | GEMAPI | Cotisation | |
| CA Coulommiers Pays de Brie | 38,12 | 76 240,00 | 50,22 | 376 650 € | 452 890 € |
| CA de la Région de Château-Thierry | 0,66 | 1 320,00 | 0,00 | 0 € | 1 320 € |
| CA du Pays de Meaux | 2,06 | 4 120,00 | 3,17 | 23 775 € | 27 895 € |
| CA Epernay, Côteaux et Plaine de Champagne | 2,49 | 4 980,00 | 0,00 | 0 € | 4 980 € |
| CA Val d'Europe Agglomération | 11,11 | 22 220,00 | 18,36 | 137 700 € | 159 920 € |
| CC de la Brie Champenoise | 6,64 | 13 280,00 | 1,07 | 8 025 € | 21 305 € |
| CC de Sézanne-Sud Ouest Marnais | 8,70 | 17 400,00 | 5,96 | 44 700 € | 62 100 € |
| CC des Deux Morin | 19,89 | 39 780,00 | 16,51 | 123 825 € | 163 605 € |
| CC des Paysages de la Champagne | 2,24 | 4 480,00 | 0,00 | 0 € | 4 480 € |
| CC du Canton de Charly-sur-Marne | 1,18 | 2 360,00 | 0,00 | 0 € | 2 360 € |
| CC du Provenois | 5,35 | 5 350,00 | 3,93 | 29 475 € | 34 825 € |
| CC du Sud Marnais | 0,91 | 1 820,00 | 0,00 | 0 € | 1 820 € |
| CC Val Briard | 0,65 | 1 300,00 | 0,78 | 5 850 € | 7 150 € |
| TOTAL | 100,00 | 194 650,00 | 100,00 | 750 000,00 | 944 650,00 |
| | | 30% surface du BV 70% population dans le BV | | 100% population dans le BV | |

Tableau 27 : Cotisation des intercommunalités du SMAGE 2 Morin en 2022

9. Annexes

9.1 Estimation des temps passés de l'équipe du SMAGE 2 Morin en 2022

9.1.1. Estimation du temps – Poste responsable des service et animatrice du SAGE des Deux Morin

| Action mise en œuvre | Remarque / Observation / Etat d'avancement | Objectifs de l'année N : 2022 | Indicateurs et livrables | Temps estimé (nb jours ETP) 2022 |
|--|--|--|--|----------------------------------|
| MISSIONS STRATEGIQUES | | | | |
| Mise en compatibilité des SAGE avec le SDAGE dans les 2 ans suivant son adoption (via une modification ou si besoin une révision) | | | | |
| Action 1. Elaborer un bilan du SAGE Conduire une étude de mise en compatibilité (régie ou sous-traitée) | PAGD - Enjeux 1 : Gouvernance, cohérence et organisation du SAGE Le SAGE a été approuvé en octobre 2016. Une réflexion mérite d'être engagée sur la nécessité de le réviser. | | Bilan du SAGE Rapport de compatibilité ou de mise en compatibilité du SAGE avec le SDAGE | 0 |
| Contribution active à la mise en œuvre du SAGE notamment sur la compatibilité des documents d'urbanisme et sur la stratégie de la commission locale de l'eau (CLE) | | | | |
| Action 2. Suivi effectif de l'évolution du PAGD des SAGE dans les politiques locales d'aménagement et d'urbanisme (rapport de compatibilité). Suivi des règles du SAGE dans les avis rendus par la CLE pour les dossiers loi sur l'eau. Mettre à disposition des acteurs (services de planification urbaine) les éléments techniques liés à l'eau à prendre en compte dans l'élaboration et la révision des documents d'urbanisme. | L'accompagnement des collectivités dans la planification de leurs territoires est une mission prioritaire. La CLE est sollicitée sur des projets qui ne sont pas soumis aux rubriques Loi sur l'Eau : l'avis de la CLE permet d'avoir une visibilité sur des projets qui ne sont pas instruits par les services de la DDT. | Planification territoriale /urbanisme : Accompagnement des collectivités : compatibilité des projets avec le SAGE (élaboration porter à connaissance et participation aux réunions de personnes publiques associées), Analyser les dossiers soumis à l'avis de la CLE (documents d'urbanisme, DLE, actes d'urbanisme, etc.), Vérifier la compatibilité et la conformité au SAGE et rédiger un avis. Dossier loi sur l'eau : Analyser les dossiers soumis à l'avis de la CLE (DLE, DAE, etc.) Vérifier la compatibilité et la conformité au SAGE et rédiger un avis | Bilan de l'état de compatibilité des ScoT, PLU et PLUI du territoire avec le SAGE Contribution et participation aux réunions d'élaboration/ révision des documents d'urbanisme avec les agences d'urbanisme et services d'urbanisme des collectivités, notamment au moment du porté-à-connaissance des services de l'Etat et tout au long de la phase d'études (en particulier de l'état initial de l'environnement) Journées de sensibilisation ou guide technique (si besoin élaborer un outil de traduction des objectifs du SAGE à prendre en compte dans la planification urbaine ou dans l'aménagement lui-même) | 35 |
| Action 3. Définition d'un plan d'actions de mise en compatibilité (liste de tous les documents d'urbanisme, points à réviser, dates de révision et échéanciers) avec les objectifs du SAGE et du SDAGE, notamment du « zéro artificialisation nette » | Depuis 2015, la cellule d'animation travaille sur la mise en compatibilité avec le SAGE qui a été approuvé en 2016. | Urbanisme : Réflexion de faire un état des lieux des documents d'urbanisme compatible au SAGE et notamment avec l'objectif de "zéro artificialisation nette" Communiquer sur le guide SAGE et urbanisme Développer la formation sur la thématique SAGE et urbanisme notamment aux services instructeurs d'urbanisme des intercommunalités sur la mise en comptabilité des projets avec le SAGE. Réfléchir à un partenariat avec les CAUE 77 | Plan d'actions de mise en compatibilité des documents d'urbanisme Projets allant dans le sens du « zéro artificialisation nette » | 30 |
| Action 4. Participation active de l'animateur aux réunions locales les plus stratégiques pour la gestion de l'eau (relatives à la modification des documents d'urbanisme, aux projets d'aménagement,...), dont celles des CODERST | Voir l'action 2 | | Nombre de réunions stratégiques eau locales auxquelles l'animateur a participé Liste des collectivités concernées (priorisation possible en fonction des enjeux du territoire) | 0 |
| Contribution active à la mise en œuvre du SAGE notamment sur la stratégie de la commission locale de l'eau (CLE) vis-à-vis des politiques agricoles locales | | | | |
| Action 5. Suivi de l'effectivité des SAGE dans la protection des milieux aquatiques vis-à-vis des pollutions diffuses. En lien avec la CLE, coordonner les animations BAC, compiler les stratégies de protection de la ressource des collectivités et mettre en œuvre l'organisation, la sensibilisation et la participation des acteurs du territoire afin de contribuer à la réduction des flux de nitrates | Pas d'animation agricole dans l'animation du SAGE. Réflexion engagée au sein des structures GEMAPI et notamment dans le CTEC du Grand Morin et ses affluents. Pour la qualité de la ressource (voir action 6) | | Stratégie de réduction des flux de nitrates Nombre de réunions de concertation avec la profession agricole Accompagnement à la délimitation des captages prioritaires, puis du diagnostic et des actions nécessaires à la protection du captage | 0 |
| Elaboration et mise en œuvre d'une stratégie pour atteindre les objectifs (de qualité notamment) du SDAGE sur l'unité hydrographique, notamment sur les captages, en anticipant les difficultés | | | | |
| Action 6. Contribuer à la réduction des facteurs déclassant / pressions exercées sur le milieu aquatique (en s'appuyant sur Géo SN) et établir une stratégie permettant de réduire ces pressions (facilitant ainsi la mise en œuvre des mesures du PDM) Le cas échéant, acquérir la connaissance nécessaire permettant d'agir plus efficacement. | PAGD - Enjeu 2 : Améliorer la qualité de l'eau Protection des ressources en eau : Maître ouvrage (MOA) majoritaire sur le territoire : S2E - CTEC sur 2020 - 2025 ZPA : Aulnoy, Dagny-Bannost, Doue et Hondevilliers, Jouy-sur-Morin, Saint-Rémy-de-la-Vannes, Verdolot et Coulommiers. | Suivi du MOA compétent | Stratégie de réduction des pressions (y compris sensibilisation des acteurs, stimulation de projets, mettre en connexion par ex les collectivités et les agriculteurs autour d'un PAT, filières BNI, chaudières/haies...) | 15 |
| Pilotage de la préservation et de la restauration des zones humides sur la base d'indicateurs (surface de ZH cartographiées, inventoriées, surface de ZH à préserver ou restaurer) | | | | |
| Action 7. Créer un comité de pilotage ZH Inventorier, caractériser et cartographier les ZH du territoire Créer une base de données ZH Elaborer un plan d'actions | PAGD - Enjeu 5 : Connaître et préserver les zones humides dont les marais de Saint-Gond Le SAGE demande aux pétitionnaires et collectivité de réaliser les inventaires zones humides en cas de projet. Maître ouvrage (MOA) : SMAGE 2 Morin compétent en GEMAPI sur le bassin versant Grand Morin : le volet zone humide est traité dans le CTEC du Grand Morin et ses affluents avec l'étude de délimitation des zones humides avec un objectif opérationnel de restauration (voir action 8) | Voir action 8 | Existence comité de pilotage ZH Cartographie et base de données des ZH du territoire Intégration de la cartographie dans les documents d'urbanisme Plan d'actions ZH validé en COPIL | 0 |
| Cartographie et inventaire des enjeux "hydromorphologie", notamment des obstacles à la continuité écologique, élaboration d'une stratégie de restauration hydromorphologique des cours d'eau, identification et | | | | |
| Action 8. Elaborer une stratégie pour mobiliser les acteurs du territoire à la restauration de l'hydromorphologie et de la continuité des cours d'eau, ainsi que la biodiversité associée, en cohérence avec les PPMH - plans pluriannuels des milieux aquatiques et humides | PAGD - Enjeu 3 : Restaurer les fonctionnalités des cours d'eau et des milieux associés GEMAPI : Maître d'ouvrage Bassin Versant du Grand Morin : - SMAGE 2 Morin Bassin versant du Petit Morin : - Syndicat Mixte du Bassin Amont du Petit Morin - Syndicat Mixte du Bassin Aval du Petit Morin | Suivi des projets du SMAGE : - Etudes et travaux restauration continuité écologique, - Etudes restaurations et délimitation et de caractérisation des zones humides : Suivi des projets du syndicat amont Petit Morin : - Etude globale pour PPR, - Projet de CTEC. Structuration et accompagnement du syndicat aval Petit Morin : - Accompagnement exercice de la GEMAPI - Projet de CTEC. | Objectif d'étagement pour chaque cours d'eau Stratégie hydromorphologie et continuité écologique, identifiant les leviers permettant d'atteindre ces objectifs Nombre de zones humides restaurées et délimitées Linéaires renaturés ou de réouverture pour les rivières enterrées Validation et mise en œuvre d'un CTEC sur le Petit Morin | 60 |

| Stratégie de limitation du ruissellement et de préservation et restauration des zones d'expansion des crues, si enjeu local inondation (le cas échéant en s'appuyant sur les travaux de l'EPTB Seine Grands Lacs en | | | | |
|---|--|--|---|------------|
| <p>Action 9. Elaborer une stratégie de limitation du ruissellement et de prévention du risque d'inondation à l'aide d'exemples probants sur et hors bassin Seine Normandie, en lien avec les outils existants, type SLGRI, PAPI et les collectivités compétentes sur la GEMAPI</p> | <p>PAGD - Enjeu 5 : Prévenir et gérer les risques naturels liés à l'eau : PEP 2 Morin validé le 13/07/2022 Etude ruissellement sera terminée début 2023</p> | <p>Elaboration et validation du PEP 2 Morin Suivi étude globale ruissellement : phase 3 et 4</p> | <p>Identification des ZEC à préserver et à reconquérir Identification des zones à protéger plus particulièrement du ruissellement Stratégie de prévention des inondations : identifier les leviers à actionner pour préserver/reconquérir ZEC et protéger les zones sensibles au ruissellement</p> | 10 |
| Contribution active à la réduction de l'imperméabilisation des sols en intervenant en amont des projets d'aménagement, en utilisant notamment tous les leviers possibles offert par la réglementation nationale | | | | |
| <p>Action 10. Participer aux réunions des agences et services d'urbanisme Inviter les services d'urbanisme à participer aux réunions de CLE ou commission thématique ad' hoc</p> | Voir action 2 | | <p>Nombre de réunions urbanisme sur la réduction de l'imperméabilisation des sols Disposer d'un outil eau et urbanisme (guide, cartographie, base de données,...) Nombre d'avis réglementaires effectués sur ce sujet, dans le cadre des dossiers lois sur l'eau</p> | 0 |
| Promotion et suivi des actions prioritaires identifiées dans le programme de mesures (PDM) sur leur territoire en accompagnement des services de l'Etat via le Plan d'action départemental territorialisé (PAOT) outil de déclinaison du PDM. De plus, accompagnement de la direction territoriale de l'agence concernée qui, en vue des priorités d'action de l'agence peut donner lieu à l'élaboration et la mise en œuvre d'un contrat de | | | | |
| <p>Action 11. Communiquer et expliquer aux acteurs du territoire les mesures à mettre en œuvre dans le cadre du PDM. Participer aux concertations et se coordonner avec les dispositifs de plan d'actions opérationnel territorial (PAOT), outil départemental permettant de mettre en œuvre les mesures du PDM sur le territoire Accompagnement l'élaboration d'un contrat de territoire eau et climat (le cas échéant)</p> | <p>La cellule d'animation du SAGE suit les CTEC existant sur le territoire : CTEC du Grand Morin et ses affluences (MOA : SMAGE 2 Morin) CTEC Est 77 (MOA : S2E) Emergence CTEC Petit Morin aval (MOA : SMBAPM)</p> | <p>Suivi des actions engagés et en émergence dans les CTEC des MOA, Accompagnement administratifs et techniques dans l'émergence de CTEC et d'actions, Participation aux comités de pilotage des études/actions engagés.</p> | <p>Réunions avec les acteurs concernés par les actions et priorités identifiées dans le PDM</p> | 10 |
| MISSIONS OPERATIONNELLES | | | | |
| Assurer l'animation et le secrétariat de la CLE, de son bureau et de ses éventuelles commissions thématiques | | | | |
| <p>Action 12. Former et « acculturer » les membres de la CLE via des « classes d'eau » ou autre outils Préparer les dossiers pour que le débat soit possible</p> | <p>Le volet pédagogique est déjà existant dans l'animation du SAGE des Deux Morin (site internet, lettre d'information, etc.)</p> | <p>Diffusion d'information et élaboration de support de communication (site internet, page facebook, article, réseaux sociaux, plaquettes, lettre d'information, courriers, email, etc.)</p> | <p>Nombre de réunion de la CLE Nombre de réunion de bureau de la CLE Nombre de réunion de commission thématique</p> | 10 |
| Préparation et accompagnement de la CLE (et de ses membres) sur les avis les plus stratégiques pour la gestion de l'eau, en tenant compte du SDAGE et en particulier des objectifs de qualité et de réduction des pressions sur les masses d'eau concernées | | | | |
| <p>Action 13. Avis relatifs aux documents d'urbanisme SCOT/PLU (j)</p> | Voir l'action 2 | | <p>Nombre d'avis rédigés, dont ceux concernant les territoires prioritaires Tableau de suivi des dossiers et des avis rendus</p> | 0 |
| <p>Action 14. Avis relatifs aux déclarations / autorisations environnementales au titre des installations, ouvrages, travaux ou activités (IOTA) et des installations classées pour l'environnement (ICPE) ; en s'assurant de la compatibilité aux dispositions du PAGD et de la conformité au règlement du SAGE</p> | Voir l'action 2 | | <p>Nombre d'avis rédigés Tableau de suivi des dossiers et des avis rendus</p> | 0 |
| La cellule d'animation du SAGE assure une veille de terrain sur la qualité des milieux aquatiques et humides et alerte l'agence de l'eau, et la police de l'eau (OFB ou DRIEAT) sur d'éventuelles menaces ou dégradations | | | | |
| <p>Action 15. Assurer un suivi de la qualité des milieux et des projets d'aménagement pouvant potentiellement constituer de nouvelles pressions. Produire régulièrement (fréquence à définir) un bilan d'évolution de la qualité des masses d'eau du territoire</p> | <p>Emergence d'un recensement des dégradations au sein des structures GEMAPI : SMAGE 2 Morin</p> | <p>Réciter des données recensés sur la qualité des milieux par les structures GEMAPI, Compabiliser le nombre de cas de pollution sur le périmètre du SAGE transmis par la cellule d'animation SAGE à l'OFB (identifier à minima le lieu, le type de pollution et la source)</p> | <p>Suivi milieu ; signalement menaces sur ZH ou cours d'eau Suivi des projets d'aménagement/ Suivi des projets d'imperméabilisation/ de modification de cours d'eau/ de retournements de prairies Bilan qualité des masses d'eau du territoire Possibilité du suivi des pollutions accidentelles (le cas échéant)</p> | 10 |
| Rôle d'ambassadeur local de la stratégie d'adaptation au changement climatique assorti d'une formation systématique et de l'objectif de former/sensibiliser les élus et acteurs locaux et de la mise en place d'un | | | | |
| La cellule d'animation contribue à sensibiliser et rassembler les acteurs locaux, sur la base de la stratégie définie pour atteindre les objectifs, et en complément/articulation avec les animations thématiques et territoriales déjà existantes sur le territoire du SAGE, en particulier en incitant au développement de filières locales et de débouchés | | | | |
| <p>Action 16. Sensibilisation des acteurs sur les bénéfices des haies (lien avec les CUMA, stimulation de création d'associations type Haies'nergie, projets de chaudières collectives...)</p> | <p>Cette sensibilisation est faite dans le cadre de l'étude ruissellement globale notamment pendant la phase de proposition d'aménagement. Ce volet a vocation à être renforcé dans le cadre du PEP des Deux Morin.</p> | | <p>Session d'animation sur les haies Réunions de concertation collectives/agriculteurs pour trouver des débouchés</p> | 0 |
| <p>Action 17. Sensibilisation des acteurs sur les bénéfices des cultures à bas niveau d'intrant (transformation, stockage..)</p> | <p>Cette sensibilisation est assurée par la chambre d'agriculture.</p> | | <p>Session d'animation sur les cultures à bas niveau d'intrant</p> | 0 |
| <p>Action 18. Le développement de l'agriculture biologique locale dans le cadre de plans d'alimentation territoriaux (PAT) en établissant des contacts entre agriculteurs fournisseurs et collectivités potentiellement intéressées</p> | <p>Cette animation est assurée par la chambre d'agriculture.</p> | | <p>Session d'animation d'un réseau d'acteurs des plans d'alimentation territoriaux</p> | 0 |
| Formation & information des animateurs (par exemple formation ADOPTA sur DVO) | | | | |
| <p>Action 19. Se former sur la gestion à la source des eaux pluviales</p> | <p>Enjeu 5 : Prévenir et gérer les risques naturels liés à l'eau</p> | <p>Participer à des ateliers et des formations sur le volet de la gestion des eaux pluviales. Approfondir la connaissance sur les objectifs de déconnexion des eaux pluviales et de la désimperméabilisation demandé par le SDAGE afin de faire le relai auprès des collectivités.</p> | <p>Participation de l'animateur à une formation gestion à la source des eaux pluviales</p> | 5 |
| Sensibilisation par la cellule d'animation des élus notamment sur les enjeux de qualité et la stratégie d'adaptation au changement climatique ; plus globalement une sensibilisation et une mobilisation des maîtres d'ouvrages assurée régulièrement. Présentation des solutions fondées sur la Nature en lien avec tous les sujets précédents (ZH, cours d'eau, biodiversité, gestion à la source des eaux pluviales, agriculture | | | | |
| <p>Action 20. Former les élus et les maîtres d'ouvrage à la stratégie d'adaptation au changement climatique et aux réponses stratégiques</p> | <p>Besoin de renforcer la formation des élus de la CLE et du SMAGE sur l'adaptation au changement climatique et la restaurations des milieux aquatiques.</p> | <p>Participation à des événements visant à sensibiliser le grand public (ex : Paroles de Plantes) Elaboration d'une charte de bonne pratique : Conciliation des usages sur le Petit et le Grand Morin avec la préservation du milieu.</p> | <p>Session de formation élus et maîtres d'ouvrages à la stratégie et aux réponses stratégiques</p> | 15 |
| Mobilisation des acteurs locaux et impulsion d'actions multifonctionnelles bénéfiques aux milieux aquatiques, à la biodiversité et à la prévention des inondations, et le cas échéant un rapprochement des cellules | | | | |
| <p>Action 21. Informer et mobiliser les acteurs du territoire sur les solutions « sans regret » ou solutions fondées sur la nature</p> | <p>Besoin de renforcer les connaissances sur les solutions "sans regret" et/ou SFN afin de pouvoir les proposer aux collectivités et autres selon les problématiques. L'aspect opérationnel est assuré par les structure GEMAPI.</p> | <p>Diffusion d'information et élaboration de support de communication (site internet, page facebook, article, réseaux sociaux, plaquettes, lettre d'information, courriers, email, etc.)</p> | <p>Session de formation des acteurs du territoire de l'unité hydrographique sur les SFN</p> | 10 |
| Rôle d'ambassadeur local de la stratégie d'adaptation au changement climatique assorti d'une formation systématique et de l'objectif de former/sensibiliser les élus et acteurs locaux et de la mise en place d'un collectif sécheresse local, | | | | |
| <p>Action 22. Animer et/ou faire émerger un collectif sécheresse</p> | <p>Comité départemental ressource en eau 77, 51, 02 se réunissent régulièrement</p> | <p>Vérifier la nécessité d'un collectif plus local que les comités départementaux pour répondre aux enjeux du territoire de façon plus précise.</p> | <p>Collectif sécheresse Nombre de réunion</p> | 10 |
| | | | Sous total | 220 |

Tableau 28 : Estimation du temps passé – Poste de Responsable des services / animatrice du SAGE 2 Morin

9.1.2. Poste de chargé(e) de mission risque inondation

Ce poste a été occupé à temps plein du 01/01/2022 au 31/08/2022. Depuis septembre 2022, les missions de ce poste ont été assurées par les responsables du syndicat par intérim.

| MISSIONS PREVISIONNELLES 2022 | Chargé(e) de mission « risques inondations » | Indicateurs d'action (Nombre de journée journées en moyenne) |
|---|---|--|
| Fonctionnement de la CLE des Deux Morin, du SMAGE des Deux Morin | Participation aux réunions du Bureau, du comité syndical du SMAGE et de la CLE | 4 |
| | Réunion de service | 4 |
| | Recherche de financement, demandes de subvention et suivis des dossiers, autres tâches administratives | 10 |
| PEP des 2 Morin | Suivi du bureau d'étude : validation des rapports | 30 |
| | Organisation et animation des comités de pilotage | 8 |
| | Coordination technique et concertation entre le bureau d'études, partenaires techniques, financiers et les acteurs locaux/habitants du territoire | 50 |
| | Cartographie | 10 |
| Etude ruissellement des 2 Morin | Suivi du bureau d'étude : validation des rapports | 10 |
| | Coordination technique et concertation entre le bureau d'études, partenaires techniques, financiers et les acteurs locaux/habitants du territoire | 15 |
| | Cartographie | 10 |
| Prévention des inondations | Etude ruissellement sur le ru du Mesnil, ru de Vaudessard et le Chemin des Roches : coordination technique et concertation entre le bureau d'études, partenaires techniques, financiers et les acteurs locaux/habitants du territoire | 20 |
| | Gestion système d'alerte, réunion alerte, gestion des crues. | 4 |
| Visites techniques | Gestion des balises de hauteur d'eau | 3 |
| | Réunion et visite auprès des acteurs locaux et des riverains | 10 |
| | Travail sur le terrain problématiques inondations et ruissellement | 10 |
| Communication, information, formation | Elaboration de la plaquette de présentation du SMAGE 2 Morin et Morin'eau sur le PEP des Deux Morin | 10 |
| | Journées techniques d'échange et de formation (EPTB, CEPRI, Maximilien...) | 3 |
| Animation et sensibilisation | Participation à des démarches sur la thématique inondation (CEPRI, réunion inter-PAPI, EPTB SGL etc.) ou à des réunions techniques | 11 |
| Appui autre service | Diverses actions pour appuyer les autres services du SMAGE des 2 Morin | 15 |

Tableau 29 : Estimation du temps passé – poste de chargé de mission risque inondations

9.1.3. Poste de gestionnaire comptable

| MISSIONS PREVISIONNELLES 2022 | Gestionnaire comptable | Indicateurs d'action (Nombre de journée journées en moyenne) |
|---|--|--|
| Fonctionnement du SMAGE des Deux Morin | Préparation aux réunions du comité syndical du SMAGE (Rapports financiers, procès-verbaux, délibération, etc.) | 15 |
| | Autres tâches administratives | 10 |
| Finances et comptabilité | Réceptionner, vérifier la validité des pièces justificatives, contrôle des factures, etc., | 15 |
| | Assurer le mandatement des dépenses de fonctionnement et d'investissement, | 50 |
| | Établir les titres de recettes | 10 |
| | Assurer le suivi financier du versement des subventions, | 10 |
| | Préparer les documents budgétaires (BP, DM, CA), traitement comptable des écritures de fin d'exercice | 15 |
| | Suivre l'exécution budgétaire, les amortissements et les inventaires | 20 |
| | Assurer une veille sur les opérations comptables à venir et la trésorerie disponible | 15 |
| Ressources humaines | Élaboration de la paie dans son intégralité, contrôle et mandatement des paies et des charges et déclarations (URSSAF, IRCANTEC, CNRACL, etc.) | 30 |
| | Gestion administrative des absences du personnel (congés, maladie, formation, etc.), | 10 |
| | Rédaction et suivi de l'ensemble des actes administratifs (contrats, arrêtés, etc.) | 25 |
| | Tenue et mise à jour des dossiers individuels des agents. | 10 |

Tableau 30 : Estimation du temps passé – poste de gestionnaire comptable

9.1.4. Poste de Responsable Gestion de Milieux Aquatique / Animatrice du CTEC du Grand Morin (restauration continuités écologiques)

Dans le cadre du CTEC du Grand Morin et ses affluents, les missions des techniciens de rivière sont majoritairement dédiées aux thématiques de restauration de la continuité écologique et des zones humides (voir tableaux ci-dessous).

| Action mise en œuvre | Objectifs de l'année N+2 | Indicateurs et livrables pour 2022 | Temps estimé (nb jours ETP) 2022 |
|---|---|---|----------------------------------|
| Poste 1 | | | |
| Suivi d'étude et travaux RCE | <p>Nouvelle étude sur 10 ouvrages (cf. Annexe N) Suivi de la phase PRO, valider le DLE, DIG, marché pour travaux, suivi des travaux de la tranche 1 Non réalisé suite au retard de l'étude Suivi de la phase DIAG réalisé</p> <p>Nouvelle étude RCE Vannetin et Aubetin Sélectionner le BE, réaliser la phase de présentation, DIAG, APS, AVP En cours de réalisation (projet en phase DIAG sur un ouvrage en régie)</p> <p>Actions supplémentaires : Etude des 6 ouvrages Grand Morin amont Relecture du DCE et mise en ligne du marché de travaux pour Court et Nevers Relecture Arrêté d'Abrogation du droit d'eau Relecture (Court) et rédaction (Nevers) de DLE Projets en émergence Ouvrage de La Gallaria (ROE 18596) Ouvrage de Serbonne (ROE18417) Seuils du ru du Mesnil</p> | <p>Etude Nombre de visite de terrain (10) Nombre de convention (2) Nombre de document rédigés (pièce de marché/DLE) (3) Nombre ouvrage (25) Nombre de réunion (concertation, COPIL) (10) Nombre de relecture de dossiers (8)</p> <p>Travaux Nombre ouvrage (0) Nombre mètres linéaires restaurés (0) Nombre réunion de chantier (0)</p> | Estimé : 110 Réal : 82 |
| Suivi d'étude et travaux de restauration hydromorphologique | <p>PPR des affluents du Grand Morin amont (77) Suivre les chantiers Non réalisé par manque de temps</p> <p>PPR Aubetin et affluents Suivi de la phase AVP et PRO Rédaction de la DIG et le DLE Rédaction des pièces du marché Non réalisé par manque de temps</p> <p>Mise en oeuvre du PPR Vannetin Rédiger le marché et suivre les travaux Non réalisé par manque de temps</p> <p>Actions supplémentaires : rédaction de DLE pour projet de restauration du Vannetin à Choisy-en-Brie (contrat N.2000)</p> | <p>Etude Rédaction du protocole (0) Mètres linéaires diagnostiqués (0) Nombre de réunion (concertation, COPIL) (0) Nombre de rédaction de dossier (2)</p> <p>Travaux Mètres linéaires restaurés (0) Nombre d'aménagement réalisés (0) Nombre réunion de chantier (0)</p> | Estimé : 52 Réal : 9 |
| Sensibilisation auprès des élus, riverains, usagers de l'eau, grand public... | <p>Organiser les événements Nettoyons la Nature Réalisé, la journée des élus sur le bassin versant du Grand Morin Non réalisé par manque de temps</p> <p>Participer à l'événement Paroles de Plantes Réalisé</p> <p>Rédaction d'article de sensibilisation (site internet, réseaux sociaux, plaquettes, courriers, e-mail...) Réalisé</p> <p>Actions supplémentaires : Intervention auprès d'étudiants d'AgroParisTech sur le territoire</p> | <p>Nombre de personne sensibilisée (230) Nombre d'événements (2) Nombre de supports de communication réalisés (16)</p> | Estimé : 30 Réal : 17 |
| Rédaction de documents administratifs (CTEC, rapport d'activité, fiche semaine, subvention des postes...) | <p>Animer le CTEC Rédiger le rapport d'activité, demande de subvention... : Réalisé</p> <p>Actions supplémentaires : Suivi de projets sur la thématique SAGE, ZH, ruissellement, inondation (participation aux réunions, relecture de dossier et commentaires, etc.)</p> | <p>Nombre de documents rédigés (5) Nombre d'actions en cours (6) Nombre d'actions terminées (0)</p> | Estimé : 15 Réal : 90 |
| Rédaction de support de comité syndical et animation de réunion | <p>Rédiger la partie technique des présentations des comités syndicaux et les animer en réunion Réalisé</p> | <p>Nombre de documents rédigés (5) Nombre de réunions animées (5)</p> | Estimé : 7 Réal : 10 |
| Formation | <p>Formation Réalisé (gestion du temps) + participation à des retours d'expériences (Séminaire CTEC, JET ZH FMA...)</p> | <p>Nombre de jour (12)</p> | Estimé : 6 Réal : 12 |
| | Sous total | | 220 |

9.1.5. Poste de Technicien des milieux aquatiques et zones humides

Dans le cadre du CTEC du Grand Morin et ses affluents, les missions des techniciens de rivière sont majoritairement dédiées aux thématiques de restauration de la continuité écologique et des zones humides (voir tableaux ci-dessous).

| Action mise en œuvre | Objectifs de l'année N+2 | Indicateurs et livrables pour 2022 | Temps estimé (nb jours ETP) 2022 |
|---|---|---|------------------------------------|
| Poste 2 | | | |
| Suivi d'étude et travaux RZH | <p>Étude de restauration de la tête de BV du Vannetin Suivre la phase PRO Valider le DLE et la DIG Rédiger les pièces du marché de travaux Non réalisé suite au retard de l'étude et par manque de temps</p> <p>Étude de restauration des zones humides secteur Meilleray, La Chapelle-Moutils et La Ferté-Gaucher Suivi de la phase PRO Valider le DLE et la DIG Rédaction des pièces du marché et suivi des travaux Remplacé par Projet RZH 7 sites pilotes</p> <p>Étude de restauration des zones humides sur le BV de l'Aubetin Suivi de la phase DIAG, APS, AVP Remplacé par Etude de délimitation et de caractérisation des fonctionnalités des ZH</p> <p>Étude de restauration des zones humides sur le BV du Vannetin Rédiger les pièce du marché, sélectionner le bureau d'étude, lancer la réunion de présentation. Remplacé par Etude de délimitation et de caractérisation des fonctionnalités des ZH</p> <p>Elaboration de stratégie foncière</p> | <p>Etude Visite de terrain (14) Convention (26) Nombre de document rédigés (pièce de marché, convention...) (3) Nombre plan d'eau, superficie m² ZH (3617 m²) Nombre de réunion (concertation, COPIL) (16) Nombre relecture de dossier (0)</p> <p>Travaux Nombre plan d'eau/ZH (0) superficie m² restaurés (0) Nombre réunion de chantier (0)</p> | <p>Estimé : 140 Réel : 164</p> |
| Sensibilisation auprès des élus, riverains, usagers de l'eau, grand public... | <p>Organiser des réunions de sensibilisation pour le monde agricole sur le BV Grand Morin En cours (réunion avec les chambres d'agricultures et contact avec les exploitants agricoles de l'Aubetin amont) Rédaction d'article de sensibilisation (site internet, réseaux sociaux, plaquettes, courriers, e-mail...) Réalisé</p> <p>Action supplémentaire : recensement de pollutions</p> | <p>Nombre de personne sensibilisée (130) Nombre d'événements (3) Nombre de supports de communication réalisés (3)</p> | <p>Estimé : 40 Réel : 50</p> |
| Suivi de travaux extérieur de gestion de ripisylve et d'embâcle | <p>Suivi de la maîtrise d'œuvre Non réalisé car pas nécessaire</p> | <p>Nombre de réunion de chantier (0) Nombre de dossiers suivis (0)</p> | <p>Estimé : 30 Réel : 0</p> |
| Suivi biologique (piscicole, macrofaune, EEE...) | <p>Participation aux pêches d'inventaire réalisées par des partenaires (OFB, CD77, FDPPMA77) Réalisé</p> <p>Actions supplémentaires : Participation aux réunions EEI GT PDE77 Rédaction fiche Tortue de Floride</p> | <p>Nombre de pêche d'inventaire (5) Nombre inventaire macrofaune (0) Nombre superficie m² EEE (0) Nombre d'individu de EEE (0)</p> | <p>Estimé : 4 Réel : 1</p> |
| Formation | Formation | Nombre de jour (5) | <p>Estimé : 6 Réel : 5</p> |
| | | Sous total | 220 |

9.2 Bilan de la mise en œuvre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux des Deux Morin

| EMISEUX | OBJECTIFS / ORIENTATIONS / DISPOSITIONS | TYPE | PRIORITE | BILAN DES ACTIONS ENGAGEES | | |
|--|--|---|----------|--|----------------------------|--|
| | | | | 2022 | | |
| GOUVERNANCE, COHERENCE ET ORGANISATION DU SAGE | 1. Assurer le portage du SAGE par une structure porteuse | Gestion | 1 | En 2018 : création du SMAGE 2 Morin en tant que structure porteuse du SAGE 2 Morin pour la mise en œuvre | | |
| | 2. Rôle et mission de la structure porteuse | Gestion | 1 | Depuis 2018, le SMAGE est la structure porteuse du SAGE 2 Morin. Depuis 2020, le SMAGE exerce la compétence GEMAPI sur le bassin versant du Grand Morin. | | |
| | 3. Veiller à la mise en œuvre du SAGE et assurer la coordination des actions | Gestion | 1 | -Accompagnement des collectivités : compatibilité des projets avec le SAGE (élaboration porter à connaissance et participation aux réunions de personnes publiques associées). -Analyser les dossiers soumis à l'avis de la CLE (documents d'urbanisme, DLE, actes d'urbanisme, DLE, DA, etc.). -Vérifier la compabilité et la conformité au SAGE et rédiger un avis. -Participation aux réunions de personnes publiques associées. -Analyser les projets pour émettre un avis de compabilité. | | |
| | 4. Assurer une coordination inter-SAGE | Gestion | 1 | -Echange régulier avec le SAGE de l'Yères : projet à site entre les 2 SAGE. | | |
| | 5. Identifier et mobiliser les acteurs locaux susceptibles de mettre en œuvre le SAGE, en particulier les porteurs de contrats globaux | Gestion | 1 | -Novembre 2020 : Signature CTEC du Grand Morin et ses affluent, -Depuis 2020, travail engagé sur un CTEC Petit Morin avec les syndicats amont et aval. -En 2022, validation d'une extension du CTEC du Grand Morin pour intégrer le Petit Morin aval (passage à la commission de l'AESN en mars 2023) | | |
| | 6. Élaborer le plan de communication du SAGE | Programme d'actions | 1 | -Mise à jour du site internet-Mise à jour de la page facebook | | |
| | 7. Développer les activités de sensibilisation à l'environnement | Communication | 2 | -Organisation de 3 événements grands publics sur le territoire du SAGE. -Elaboration du 12ème Morin'eau : Le PEP des Deux Morin | | |
| AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'EAU | 2.1 ASSURER LES BESOINS EN EAU POTABLE | | | | BILAN DES ACTIONS ENGAGEES | |
| | 4. PRÉSERVER LES CAPTAGES D'EAU POTABLE DE TOUTES POLLUTIONS | | | | 2022 | |
| | 8. Réaliser les études de délimitation des aires d'alimentation des captages, et élaborer et mettre en œuvre des plans d'actions au sein des aires d'alimentation de captage | Acquisition connaissances / Gestion | 1 | Suivi : Maître ouvrage (MOA) Pour le S2E - Animation CTEC sur 2020 - 2025 -Zones Propriétaires d'Action (ZPA) : Aulnoy, Dagny-Bannost, Doue et Hondewillers, 2 Morin (Jouy-sur-Morin, Saint-Rémy-de-la-Vannes, Verdelot) et Coulommiers. Pour la CACPB gestion : -Captages : Coulommiers, Boissy, Chaulffry. | | |
| | 9. Poursuivre la mise en place des périmètres de protection de captages d'alimentation en eau potable | Gestion | 1 | Suivi : MOA S2E77 -En cours : Mise en vigueur des périmètres de protection : DUP en cours pour les captages de Amilis et Beauthell, Saint-Rémy-de-la-Vannes, Verdelot | | |
| | 10. Réaliser et mettre en œuvre des Schémas Départementaux d'Alimentation en Eau Potable | Gestion | 1 | Suivi : MOA Département 77 : -Plan Départemental de l'Eau 77 en vigueur, | | |
| | 11. Mettre en place les plans de secours afin d'assurer l'approvisionnement en eau en cas de problème qualitatif ou quantitatif | Programme d'actions | 2 | Suivi : MOA S2E77 -En cours : Projet du Transpreauvinois : échéance fin 2025. | | |
| | 12. Engager une réflexion sur le devenir des captages, abandonnés ou en sommeil, et y maintenir un suivi qualitatif voir quantitatif | Gestion / Acquisition connaissances | 3 | Suivi : MOA S2E77 -En cours : Etude de 49 captages abandonnées en cours (dont 41 sont à reboucher), | | |
| | 13. Identifier les zones de forte vulnérabilité des nappes | Acquisition connaissances | 1 | -Cette étude n'a pas encore été réalisée. | | |
| | 14. Définir et mettre en œuvre des plans d'actions au sein des zones de forte vulnérabilité | Programme d'actions | 2 | -Ce travail n'a pas encore été réalisé. | | |
| | 15. Poursuivre l'animation agricole sur l'ensemble du territoire du SAGE | Communication | 1 | -L'animation agricole est assurée par les Chambres d'Agriculture sur le territoire du SAGE. -Réflexion engagée au sein des structures GEMAPI et notamment dans le CTEC du Grand Morin et ses affluents pour faire émerger des projets. | | |
| | 16. Définir des indicateurs de suivi des pollutions d'usages agricoles | Programme d'actions | 1 | -Ce travail n'a pas été réalisé pour le moment. | | |
| | 17. Réduire l'utilisation de phytosanitaires par les collectivités et gestionnaires d'infrastructures de transport | Programme d'actions | 1 | -Cette thématique est traitée par divers partenaires : les chambres d'agriculture, le département 77 avec le Plan Départemental de l'Eau, etc. | | |
| | 18. Sensibiliser le grand public aux bonnes pratiques limitant l'impact des produits chimiques sur le milieu naturel | Communication | 2 | -Cette disposition est traitée lors de discussion avec des riverains à travers un discours pédagogique et une sensibilisation auprès des propriétaires. | | |
| | 19. Installer des zones tampons | Programme d'actions | 1 | -Cette disposition est réalisée par les Chambres d'Agricultures. | | |
| | 20. Encadrer et limiter l'impact du drainage | Programme d'actions | 1 | -Cette disposition est réalisée par les Chambres d'Agricultures. | | |
| | 21. Maintenir et favoriser l'implantation des prairies | Programme d'actions | 1 | -Cette disposition est traitée dans le cadre des projets de restauration des milieux aquatiques et notamment des zones humides (discours pédagogique et sensibilisation auprès des propriétaires). | | |
| | 22. Réaliser les schémas directeurs d'assainissement pluvial et identifier les mesures préventives pour réduire l'impact des eaux pluviales | Acquisition connaissances / Programme d'actions | 1 | Suivi : MOA Intercommunalité -En cours : 3 Schémas Directeurs d'Assainissement (SDA) : CC2M, CACPB, CAVEA | | |
| | 23. Mettre en place des dispositifs de traitement des eaux pluviales le long des principaux axes routiers | Programme d'actions | 3 | -Le traitement des eaux pluviales avant infiltrations est demandé dans les avis de compatibilité du SAGE selon le projet. | | |
| | 24. Définir les zones prioritaires pour la réhabilitation des installations d'assainissement non collectif | Réglementaire / Acquisition connaissances | 1 | Suivi : MOA Intercommunalités -En cours : 3 Schémas Directeurs d'Assainissement (SDA) : CC2M, CACPB, CAVEA | | |
| | 25. Améliorer le fonctionnement des réseaux d'assainissement | Réglementaire / Programme d'actions | 1 | Suivi : MOA Intercommunalités -En cours : 3 Schémas Directeurs d'Assainissement (SDA) : CC2M, CACPB, CAVEA | | |
| | 26. Établir des autorisations de déversement des effluents non domestiques | Gestion | 3 | Suivi : MOA Intercommunalités, services de l'Etat pour les autorisations. | | |
| | 27. Recenser les activités polluantes et développer la sensibilisation pour réduire les flux polluants | Acquisition connaissances / Communication | 3 | Suivi : MOA structure GEMAPI - Environ 20 sollicitations pour des pollutions ou suspicions de pollutions - Transmettre d'information aux services compétents (Police de l'eau). | | |
| | 28. Diagnostiquer et accompagner les entreprises à mettre aux normes leurs rejets, en ciblant en priorité les activités à risques | Programme d'actions | 3 | -Rôle de transmission d'information en cas de rejets (suspects/polluants) auprès des services compétents (OFB, DDT) -Le contrôle des entreprises et les demandes de mise aux normes est assuré par les services de l'Etat ayant le pouvoir de police. | | |
| | 29. Localiser, hiérarchiser et assurer une veille vis-à-vis des sites et sols pollués à proximité des cours d'eau et zones d'infiltrations directes | Gestion | 3 | -Ce travail n'a pas encore été réalisé. | | |
| | 30. Assurer une veille vis-à-vis du développement d'activités impactantes pour les masses d'eau souterraines et superficielles | Gestion | 1 | -Un recensement des pollutions est assuré en cas de sollicitation. -L'information est transmise aux services (police de l'eau) pour la suite. | | |

| EMISEUX | OBJECTIFS / ORIENTATIONS / DISPOSITIONS | TYPE | PRIORITE | BILAN DES ACTIONS ENGAGEES | | |
|--|--|--------------------------------------|--|--|----------------------------|--|
| | | | | 2022 | | |
| RESTAURER LE FONCTIONNEMENT DES COURS D'EAU ET DES MILIEUX ASSOCIES | 3.1. ANTICIPER ET MAINTENIR LE BON ETAT ECOLOGIQUE DES MASSES D'EAU | | | | BILAN DES ACTIONS ENGAGEES | |
| | 10. REPARER LE FONCTIONNEMENT ECOLOGIQUE | | | | 2022 | |
| | 21. Réaliser les études globales préalables à la restauration des continuités écologiques des cours d'eau | Acquisition connaissances | 1 | Suivi MOA Structure GEMAPI : restauration de l'hydromorphologie du cours d'eau et de la continuité écologique -SMAGE : 2 études sur le Grand Morin sur 12 ouvrages, | | |
| | 22. Rétablir les continuités écologiques des cours d'eau | Programme d'actions | 1 | Suivi MOA Structure GEMAPI : restauration continuité écologique -SMAGE : Travaux : 2 dossiers loi sur l'eau en cours d'instruction (ouvrages de Court et de Nevers) | | |
| | 33. Préserver les cours d'eau de tout nouvel aménagement faisant obstacle aux continuités écologiques des cours d'eau | Gestion | 1 | - Cette disposition est traitée dans le cadre des projets de restauration des milieux aquatiques et notamment des continuités écologiques (discours pédagogique et sensibilisation auprès des propriétaires) | | |
| | 34. Animer un groupe de travail « gestion des cours d'eau » | Gestion / Communication | 1 | / | | |
| | 35. Informer sur le respect du débit réservé et du débit biologique des ouvrages hydrauliques | Communication | 2 | / | | |
| | 36. Suivre et faire-partager les retours d'expériences sur le rétablissement des continuités écologiques des cours d'eau | Communication | 1 | - Cette disposition est traitée dans le cadre des projets de restauration des milieux aquatiques et notamment des continuités écologiques (discours pédagogique et sensibilisation auprès des propriétaires) | | |
| | 37. Restaurer l'hydromorphologie du lit, les berges les habitats aquatiques et les annexes hydrauliques | Programme d'actions | 1 | Suivi MOA Structure GEMAPI : restauration de l'hydromorphologie du cours d'eau et de la continuité écologique -SMAGE : 2 études sur le Grand Morin sur 12 ouvrages, | | |
| | 38. Restaurer les échanges latéraux et les espaces de liberté des cours d'eau | Programme d'actions Réglementaire | 1 | - Cette disposition est traitée dans le cadre de la prévention des inondations avec un discours pédagogique et une sensibilisation auprès des acteurs concernés. | | |
| 39. Protéger les berges de tout aménagement | Gestion | 1 | - Cette protection est demandée dans les avis de compatibilité du SAGE selon le projet. - Cette disposition est traitée dans le cadre de la restauration des milieux aquatiques et la prévention des inondations avec un discours pédagogique et une sensibilisation auprès des acteurs concernés. | | | |
| 40. Développer et entretenir la ripisylve | Programme d'actions | 1 | Suivi MOA Structure GEMAPI : Programme Pluriannuel d'Entretien et de Restauration de la Ripisylve -SMAGE : PPRI mis en oeuvre - Syndicat Amont du Petit Morin : PPRI élaboré / DIG en cours de rédaction - Syndicat Aval du Petit Morin : PPRI mis en oeuvre | | | |
| 41. Protéger la ripisylve | Gestion | 1 | - Cette disposition est traitée dans le cadre de l'entretien avec un discours pédagogique et une sensibilisation des acteurs concernés. | | | |
| 42. Lutter contre la prolifération des espèces exotiques envahissantes | Gestion | 3 | - Cette disposition est traitée dans l'animation du SAGE, lors de l'accompagnement des collectivités pour que les projets soient compatibles au SAGE et dans le cadre de l'entretien auprès des riverains. - Ce objectif est demandé dans les porter à connaissance et les avis de compatibilité du SAGE selon le projet. | | | |
| 43. Communiquer sur les fonctionnalités et la gestion adaptée des cours d'eau et zones humides | Communication | 2 | Organisation de 3 événements grands publics sur le territoire du SAGE. | | | |
| 44. Développer des moyens humains pour la gestion des cours d'eau | Gestion | 1 | Etude de gouvernance de 2019 : - Le renforcement des moyens humains a commencé suite à l'étude de gouvernance en 2019. Il est à poursuivre pour réussir à gérer les projets en cours, les projets en émergence et ainsi atteindre les objectifs des CTEC et du SAGE. | | | |

| EMISEUX | OBJECTIFS / ORIENTATIONS / DISPOSITIONS | TYPE | PRIORITE | BILAN DES ACTIONS ENGAGEES | | |
|--|--|---------------------------|----------|--|----------------------------|--|
| | | | | 2022 | | |
| CONNAITRE ET PRÉSERVER LES ZONES HUMIDES | 2.2. ANTICIPER LE BON ETAT DES EAUX | | | | BILAN DES ACTIONS ENGAGEES | |
| | 4.2. AMÉLIORER LES CONNAISSANCES DES ZONES HUMIDES | | | | 2022 | |
| | 45. Identifier les zones humides | Acquisition connaissances | 1 | Suivi MOA Structure GEMAPI : identifier les zones humides -SMAGE : 4 études de délimitation et de caractérisation des zones humides sur le bassin versant du Grand Morin (sur les secteurs à enjeux définie par l'étude du SAGE de 2014). | | |
| | 46. Identifier les zones humides stratégiques et prioriser l'action du SAGE sur ces zones humides | Programme d'actions | 1 | / | | |
| | 47. Encadrer la protection des zones humides dans les projets d'aménagement | Gestion | 1 | - Cette protection est demandée dans les porter à connaissance et les avis de compatibilité du SAGE selon le projet. - Cette disposition est traitée dans le cadre de l'animation du SAGE avec un discours pédagogique et une sensibilisation auprès des acteurs concernés. - Suivi de la réglementation : la DDT en charge de l'instruction des dossiers loi sur l'eau. | | |
| | 48. Acquérir des zones humides | Gestion | 2 | - Une stratégie foncière a été élaborée et validée par la CLE le 09/06/2022. - Suivi MOA : structures GEMAPI : - Pour l'acquisition : les structures GEMAPI peuvent se servir de cette stratégie pour définir des modalités d'acquisition. | | |
| | 49. Inscrire la protection des zones humides dans les documents d'urbanisme | Programme d'actions | 1 | - Cette protection est demandée dans les porter à connaissance et les avis de compatibilité du SAGE selon le projet. - Cette disposition est traitée dans le cadre de l'animation du SAGE avec un discours pédagogique et une sensibilisation auprès des acteurs concernés. | | |
| | 50. Mettre en place des programmes de restauration, d'entretien et de gestion des zones humides | Programme d'actions | 2 | Suivi MOA : Conservatoire d'Espace Naturel de Champagne Ardenne - Le CENCA assure la gestion sur des parcelles en zones humides dans les Marais de Saint-Gond | | |
| | 51. Mettre en place une animation pour l'appui à la gestion des zones humides | Programme d'actions | 1 | - Cette disposition est traitée dans le cadre de l'animation du SAGE avec un discours pédagogique et une sensibilisation auprès des acteurs concernés. | | |
| | 52. Favoriser la restauration et l'entretien de mares et mouillères du réseau Trame Verte et Bleue | Programme d'actions | 2 | - Cette disposition est traitée dans le cadre de l'animation du SAGE avec un discours pédagogique et une sensibilisation auprès des acteurs concernés. | | |

| ENJEUX | OBJECTIFS / ORIENTATIONS / DISPOSITIONS | TYPE | PRIORITE | BILAN DES ACTIONS ENGAGEES | |
|---|---|---|----------|---|--|
| | | | | 2022 | |
| <p>PREVENIR ET GERER LES RISQUES NATURELS LIES A L'EAU</p> <p>5.1 LIMITER LE RUISSELLEMENT ET LES APPORTS D'EAU ARTIFICIELS A/D RIVIERE DANS UNE OPTIQUE DE SOLIDARITE AMONT-AVAL</p> <p>5.2 AMELIORER LA GESTION DES CRUES ET REDUIRE LA VULNERABILITE DES PERSONNES ET DES BIENS</p> <p>5.3 DEVELOPPER LE VOLET COMMUNICATION DE LA GESTION DU RISQUE D'INONDATION</p> <p>14. AMELIORER LA GESTION DU RUISSELLEMENT</p> <p>15. OPTIMISER LA GESTION DES CRUES</p> <p>16. SENSIBILISER LES POPULATIONS AUX INONDATIONS</p> | 53. Définir les secteurs à enjeux « ruissellement » et définir et mettre en œuvre des schémas de gestion du ruissellement | Acquisition connaissances / Programme d'actions | 1 | Suivi MOA : mise en œuvre du SAGE - SM AGE : Etude globale ruissellement (en cours) sur les bassins versant du Petit et du Grand Morin | |
| | 54. Inscrire les secteurs à enjeu ruissellement dans les documents d'urbanisme | Programme d'actions | 2 | - Cette protection est demandés dans les porter à connaissance et les avis de compatibilité du SAGE selon le projet. - Cette disposition est traitée dans le cadre de l'animation du SAGE avec un discours pédagogique et une sensibilisation auprès des acteurs concernés. | |
| | 55. Réduire le ruissellement dans les zones urbanisées | Programme d'actions | 1 | - Cette protection est demandés dans les porter à connaissance et les avis de compatibilité du SAGE selon le projet. - Cette disposition est traitée dans le cadre de l'animation du SAGE avec un discours pédagogique et une sensibilisation auprès des acteurs concernés. | |
| | 56. Développer la compétence « gestion des ruissellements » et « gestion des eaux pluviales » en milieu urbain | Gestion | 1 | Dans le cadre de l'animation du SAGE, un accompagnement des intercommunalités/communes est fait sur : - Juridique : articulation des compétences "GEMAPI", "ruissellement" et "gestion des eaux pluviales urbaines" - Suivi d'une co-maîtrise d'ouvrage entre le SMAGE et la CACPB (entre les compétence GEMAPI et GEPU). | |
| | 57. Identifier les zones naturelles d'expansion de crues | Acquisition connaissances | 1 | Suivi MOA : mise en œuvre du PEP 2 Morin - Actions intégrées dans le PEP des Deux Morin | |
| | 58. Préserver les zones naturelles d'expansion de crues par les documents d'urbanisme | Gestion | 1 | - Cette protection est demandés dans les porter à connaissance et les avis de compatibilité du SAGE selon le projet. - Cette disposition est traitée dans le cadre de l'animation du SAGE avec un discours pédagogique et une sensibilisation auprès des acteurs concernés. | |
| | 59. Préserver les zones naturelles d'expansion de crues de tout nouvel aménagement | Gestion | 1 | - Cette protection est demandés dans les porter à connaissance et les avis de compatibilité du SAGE selon le projet. - Cette disposition est traitée dans le cadre de l'animation du SAGE avec un discours pédagogique et une sensibilisation auprès des acteurs concernés. | |
| | 60. Etudier le rôle des ouvrages hydrauliques sur la propagation des crues | Programme d'actions | 1 | Suivi MOA : mise en œuvre du PEP 2 Morin - Actions intégrées dans le PEP des Deux Morin | |
| | 61. Définir un plan de gestion des vannes lors d'inondation | Programme d'actions | 2 | Suivi MOA : mise en œuvre du PEP 2 Morin - Actions intégrées dans le PEP des Deux Morin | |
| | 62. Définir un Programme d'Action de Prévention des Inondations (PAPI) spécifique au bassin des Deux Morin | Programme d'actions | 3 | Suivi MOA : mise en œuvre du PEP 2 Morin - PEP des Deux Morin validé par les services de l'Etat le 13/07/2022, - Sa mise en œuvre est à été reporté (poste vacant depuis septembre 2022). | |
| | 63. Développer la culture du risque | Communication | 3 | Suivi MOA : mise en œuvre du PEP 2 Morin - Actions intégrées dans le PEP des Deux Morin | |
| | 64. Réaliser les Documents d'Information Communale sur les Risques Majeurs et Plan Communaux de Sauvegarde | Communication | 2 | Suivi MOA : mise en œuvre du PEP 2 Morin - Actions intégrées dans le PEP des Deux Morin | |
| | 65. Installer des repères de crues | Communication | 3 | Suivi MOA : mise en œuvre du PEP 2 Morin - Actions intégrées dans le PEP des Deux Morin | |
| | 66. Informer les particuliers et les professionnels concernés sur les moyens d'adapter l'habitat et les équipements soumis au risque inondation | Communication | 3 | Suivi MOA : mise en œuvre du PEP 2 Morin - Actions intégrées dans le PEP des Deux Morin | |

| ENJEUX | OBJECTIFS / ORIENTATIONS / DISPOSITIONS | TYPE | PRIORITE | BILAN DES ACTIONS ENGAGEES | |
|---|--|---------------------------|----------|--|--|
| | | | | 2022 | |
| <p>AMELIORER LA GESTION QUANTITATIVE DE LA RESSOURCE EN EAU</p> <p>6.3 GARANTIR UN NIVEAU D'EAU COMPATIBLE ENTRE LE PROTECTION DES MARAIS DE SAINT-GOND ET LES ENJEUX ECONOMIQUES</p> <p>6.2 PROMOUVOIR UNE GESTION EFFICACE ET ECONOMIE DE LA RESSOURCE EN EAU</p> <p>18. INCITER ET SENSIBILISER AUX ECONOMIES D'EAU</p> <p>19. ASSURER UNE GESTION DURABLE DE LA RESSOURCE EN EAU DES MARAIS DE SAINT-GOND</p> | 67. Développer le réseau de mesures quantitatives | Gestion | 2 | Suivi MOA : Aqui'Brie pour la nappe de Champigny (bassin versant de l'Aubetin) | |
| | 68. Etudier les phénomènes de recharge des nappes (influence et limite des prélèvements) et les relations nappes/rivières en présence | Acquisition connaissances | 1 | Suivi MOA : Aqui'Brie pour la nappe de Champigny (bassin versant de l'Aubetin) | |
| | 69. Améliorer les rendements des réseaux AEP | Réglementaire | 1 | Suivi MOA : SZE 77 - Entretien et gestion du réseaux d'alimentation en eau potable | |
| | 70. Sensibiliser les usagers à l'économie d'eau | Communication | 2 | - Cette disposition est traitée dans le cadre de l'animation du SAGE avec un discours pédagogique et une sensibilisation auprès des acteurs concernés. | |
| | 71. Mettre en place un programme d'économie d'eau en période d'étiage et sur les zones sensibles aux déficits | Programme d'actions | 2 | - Cette disposition est traitée dans le cadre de l'animation du SAGE en participant aux comités de ressources départementales, en particulier en été 2022 (période de sécheresse importantes). | |
| | 72. Appliquer une gestion fine des vannages dans les marais telles que définie dans le DOCOB du site Natura 2000 "les marais de Saint-Gond" | Gestion | 1 | - Cette disposition est traitée dans le cadre de l'animation du SAGE en participant au comité de pilotage du site Natura 2000. Suivi MOA : Structure GEMAPI : - Syndicat Amont du Petit Morin : Etude du fonctionnement hydraulique de la tourbière des Marais de Saint-Gond (marché infructueux) | |
| | 73. Encadrer les nouveaux projets de prélèvements pour éviter d'aggraver l'assèchement des marais de Saint-Gond | Gestion | 1 | - Cette disposition est traitée dans le cadre de l'animation du SAGE, avec les dossiers loi sur l'eau sur lesquels un avis est demandé. | |
| | 74. Mettre en place des batardeaux sur certains fossés de drainage ou ruisseaux définis dans le DOCOB du site Natura 2000 "les marais de Saint-Gond" | Programme d'actions | 2 | / | |

| ENJEUX | OBJECTIFS / ORIENTATIONS / DISPOSITIONS | TYPE | PRIORITE | BILAN DES ACTIONS ENGAGEES | |
|---|--|---------------------|----------|---|--|
| | | | | 2022 | |
| <p>CONCLIER LES ACTIVITES DE LOISIRS LIES A L'EAU ENTRE LES ENJEUX DE PRESERVATION ET LE DEVELOPPEMENT LOCAL</p> <p>7.1 LIMITER L'IMPACT ET COORDONNER LA PRATIQUE DES ACTIVITES NAUTIQUES</p> <p>20. PRESERVER LES MILIEUX AQUATIQUES</p> <p>21. DEVELOPPER LA COMMUNICATION</p> | 75. Définir et aménager des points d'accès à la rivière | Programme d'actions | 3 | - Ce travail a été engagé avec l'élaboration de la charte de conciliation des usages sur le Petit et le Grand Morin. | |
| | 76. Développer une signalétique de sensibilisation | Communication | 3 | - Ce travail a été engagé avec l'élaboration de la charte de conciliation des usages sur le Petit et le Grand Morin. | |
| | 77. Mettre en cohérence les documents de planification des activités de pleine nature avec les objectifs et les orientations du SAGE | Gestion | 3 | - Ce travail a été engagé avec l'élaboration de la charte de conciliation des usages sur le Petit et le Grand Morin. | |
| | 78. Favoriser la communication, la coordination et le respect entre les différents usagers de la rivière | Communication | 3 | - Ce travail a été engagé avec l'élaboration de la charte de conciliation des usages sur le Petit et le Grand Morin. - En projet : réalisés des réunions avec les différents usagers de la rivière en début d'année. | |
| | 79. Développer une signalétique touristique autour de la rivière | Communication | 3 | - Ce travail a été engagé avec l'élaboration de la charte de conciliation des usages sur le Petit et le Grand Morin. | |